PAYS DE L'AIGLE

LA NORMANDIE AUTREMENT

Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032

TOME 2

CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

CARBONE CONSULTING

L'environnement source d'innovation et compétitivité

Version 4 - finale du 17/02/2026

© CDC des Pays de L’Aigle

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CDC des Pays de L’Aigle. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la CDC des Pays de L’Aigle.

5 Pl. du Parc, 61300 L'Aigle

Standard : 02 33 84 50 40

https://www.paysdelaigle.fr

Publié par la CDC des Pays de L’Aigle. Janvier 2026.

SOMMAIRE

POURQUOI UNE CO-CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT ? 5
1. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 5
2. PARTAGE DU DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES ENJEUX ET CONCERTATION 8
2.1. LE COMITE DE DIRECTION DU 25 MAI 2022 8
2.2. LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC 2021, FEVRIER 2024 8
2.3. LE COMITE DE PILOTAGE DU 04/07/2024 8
2.4. LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE, JUILLET 2025 8
2.5. PARTAGE D'UN QUESTIONNAIRE AVEC LES COMMUNES 9
2.6. LE QUESTIONNAIRE HABITANTS 10
2.7. CONCERTATIONS SPECIFIQUES 11
3. SYNTHESE DES ENJEUX DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DES PAYS DE L'AIGLE 12
4. LES STRATEGIES SUR LE TERRITOIRE 13
4.1. STRATEGIES NATIONALES 13
4.1.1. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la Loi Energie Climat 13
4.1.2. La 2ème stratégie nationale bas carbone (SNBC2) 14
4.1.3. Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 14
4.2. STRATEGIES REGIONALES 15
4.2.1. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET) 15
4.3. LES STRATEGIES LOCALES 16
5. PROSPECTIVE ET SCENARIO D'AMBITION DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE 16
5.1. SCENARIO TENDANCIEL ET OBJECTIFS AUX ECHEANCES REGLEMENTAIRES 16
5.1.1. Scénario tendanciel 16
5.1.2. Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gas à Effet de Serre (GES) 17
5.1.3. Objectif de production d'énergies renouvelables aux échéances réglementaires 20
5.1.4. Synthèse des objectifs de consommation et production d'énergie 22
5.1.5. Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques 23
5.1.6. Objectifs de séquestration carbone 24
5.1.7. Objectifs de production et d'utilisation de matériaux biosourcés 25
5.2. SCENARIOS D'AMBITION 25
5.2.1. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur résidentiel 26
5.2.2. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur tertiaire 27
5.2.3. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur agricole 29

5.2.4. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur des transports 30

5.2.5. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur industrie 31

5.2.6. Dimensionnement des efforts à fournir en termes de production d'Energie Renouvelable (ENR) 32

5.2.7. Dimensionnement des efforts à fournir en termes de séquestration 33

5.2.8. Scénario d'ambition retenu 34

6. STRATEGIE ARRETEE PAR LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE 35

6.1. AXE 1 : DOTER LA COLLECTIVITE D'UNE ORGANISATION ENCOURAGEANT LES PRATIQUES DE TRANSITION ECOLOGIQUE 37

6.1.1. Objectif 1.1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique 37

6.1.2. Objectif 1.2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique 38

6.1.3. Objectif 1.3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi 39

6.2. AXE 2 : CONTRIBUER A RENDRE LE PATRIMOINE BATI PLUS SOBRE ET ENCOURAGER UN MIX ENERGETIQUE FAIBLEMENT EMETTEUR DE GES 40

6.2.1. Objectif 2.1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité 40

6.2.2. Objectif 2.2 : Encourager la rénovation de l'habitat 42

6.2.3. Objectif 2.3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire 43

6.3. AXE 3 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE MOBILITE DURABLE 44

6.3.1. Objectif 3.1 : Inciter aux mobilités douces 45

6.3.2. Objectif 3.2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable 46

6.4. AXE 4 : PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES 46

6.4.1. Objectif 4.1 : Préserver la biodiversité 46

6.4.2. Objectif 4.2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver 48

6.4.3. Objectif 4.3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire 50

6.5. AXE 5 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN LE RENDANT PLUS RESILIENT 51

6.5.1. Objectif 5.1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences 51

6.5.2. Objectif 5.2 : Mieux se nourrir, l'élaboration d'un plan alimentaire territorial (PAT) 52

6.5.3. Objectif 5.3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir 54

7. ANNEXES 57

POURQUOI UNE CO-CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT ?

Le Plan Climat comporte *in fine* des actions concrètes à mettre en œuvre par les collectivités ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les défis climatiques : entreprises, associations, administrations, citoyens… tous ont un rôle à jouer à la hauteur de leurs capacités d'action.

La concertation et la co-construction du Plan Climat revêt donc une importance particulière pour:

- Établir une **connaissance commune des enjeux climats-air-énergie** à l'échelle du territoire et entre les acteurs,
- **Valoriser les connaissances et le vécu des acteurs** concertés,
- Évoquer de **nouvelles formes de coopération** entre citoyens, acteurs publics et privés,
- **Optimiser la mise en œuvre du Plan Climat** en nouant/confortant les partenariats nécessaires à la réalisation de certaines des actions et en donnant envie aux acteurs d'agir en autonomie (principe de coresponsabilité).

1. Synthèse du diagnostic

La Communauté de Communes (CDC) des Pays de L'Aigle regroupe 32 communes et plus de 26 000 habitants. Ce territoire essentiellement rural a vu apparaître une diversité d'activités avec le développement de l'industrie et des activités de logistique et de transport.

Consommation d'énergie : le transport routier, premier consommateur d'énergie (36%) suivi du résidentiel (27%).

En 2021, le total des consommations énergétiques s'élevait à **799 GWh** (l'équivalent de 501 848 barils de pétrole), soit 31 MWh par habitant.

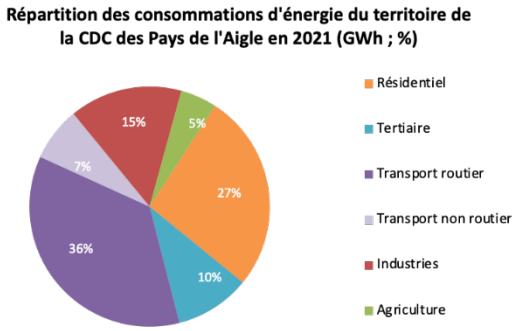

Émissions de GES : l'agriculture et le transport routier représentent les 2/3 des émissions de GES.

En 2021, les émissions de GES ont atteint 249 KteqCO2, soit **9,6 teqCO_2 par habitant**. Rappelons que pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, il ne faudrait pas dépasser 2tCO_2 par habitant au niveau mondial.

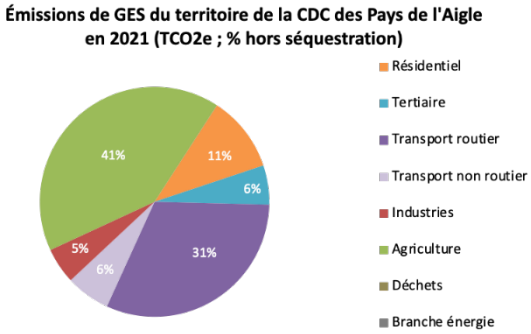

Source : ORECAN – février 2024, traitement Carbone Consulting

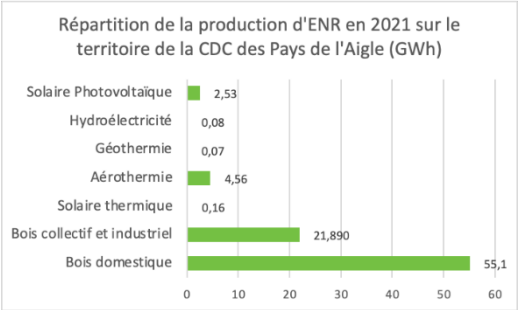

Source : ORECAN, données de février 2024, traitement Carbone Consulting

Production d'énergie renouvelable (ENR) : indépendance énergétique de 11% en 2021

La production d'énergie renouvelable s'élève à 84,4 GWh pour l'année 2021. Avec 78 GWh, le bois (domestique, collectif et industriel) reste la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire. Couplée aux actions de sobriété, l'indépendance énergétique doit aboutir à la neutralité carbone en 2050.

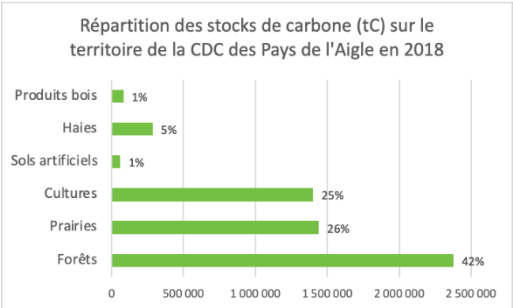

Source : Aldo

Séquestration carbone : 93% du stock de carbone se trouve dans les forêts, les prairies et les cultures.

La séquestration nette de carbone est de 43,6 ktCO_2e / an pour un stock total de 5,6 MtC sur le territoire des Pays de L'Aigle. Si ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 20 712 ktCO_2e[1].

La qualité de l'air : un enjeu pour l'agriculture

Les émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques identifiés ont baissé entre 2005 et 2021.

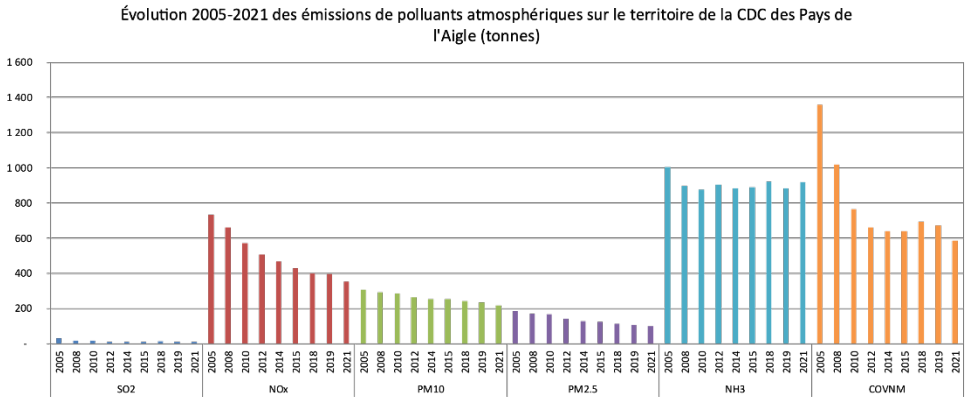

Source : ATMO Normandie, 21 mars 2024, traitement Carbone Consulting

Les principaux polluants sont en grande partie émis par l'agriculture.

Le NH3 (ammoniac) est le polluant atmosphérique le plus émis sur le territoire de la collectivité en 2021. Il est représentatif de l'importance de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, à l'origine de 99,4% des émissions d'ammoniac. Les COVNM représentent le deuxième polluant atmosphérique. Ils sont émis par l'agriculture pour 53%. Enfin, les oxydes d'azote (NOX) sont

[1] https://aldo.territoiresentransitions.fr/epci/200068468

principalement issus de l'agriculture par l'utilisation de fertilisant azoté notamment (46,9%), et des transports routiers par la combustion des carburants (40,4%).

Vulnérabilité face aux changements climatiques[2]

Augmentation des températures et des jours de chaleur

Les prévisions de la région annoncent une augmentation pour 2100 qui pourrait dépasser 3,5° en cas d'émissions non maitrisées (scénario pessimiste) et de 1° en cas d'émissions réduites, soit le scénario le plus optimiste. Le scénario pessimiste prévoit aussi une augmentation importante de la fréquence des jours de chaleur (température supérieure ou égale à 25°C). En effet, de moins de 15 jours par an les jours de chaleur passeraient à plus de 40 jours par an en 2100.

Changement du régime de précipitations :

Si le scénario optimiste ne prévoit pas de grand changement au niveau du cumul annuel des précipitations, le scénario pessimiste, lui, envisage une baisse de 10%, avec une diminution forte à partir de 2070. De plus, les fortes pluies (cumul dépassant 20 mm par jour, soit 20 litres/m^3), seront plus fréquentes.

Risques pour le territoire

La diminution des précipitations et la hausse des températures vont entrainer une augmentation des épisodes de sécheresse, en nombre et en intensité, menaçant l'agriculture de la première région agricole de France en termes de surface.

Autre risque pour l'agriculture entrainant des conflits d'usage, la disponibilité en eau douce va diminuer créant ainsi des périodes de stress hydrique plus fréquentes.

De plus, les fortes pluies accentueront le risque d'inondation et de coulée de boue, déjà bien présent dans la région.

[2] *https://reseauactionclimat.org/normandie-la-mer-grignote-la-cote/*
https://drive.google.com/file/d/1HrHo96jgKaJozxmLb11dNhhu80q9NUvf/view

2. Partage du diagnostic, identification des enjeux et concertation

La construction du PCAET s'est faite dans le cadre d'une démarche en 4 phases présentées ci-dessous :

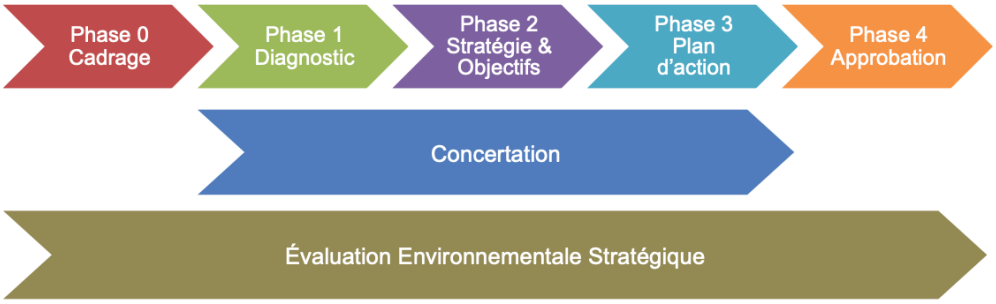

Pour ce faire plusieurs temps de travail ont été organisés :

2.1. Le Comité de Direction du 25 mai 2022

Cette réunion a été le point de départ du PCAET et de la démarche COT de la CDC des Pays de L'Aigle. A cette occasion ont été présentés :

- Le contexte et les enjeux
- La présentation de la démarche

2.2. La présentation du diagnostic 2021, février 2024

Cette réunion a constitué le premier temps fort de partage. Les objectifs étaient les suivant :

- Partager la **première version du diagnostic** territorial du Plan Climat,
- Compléter, questionner et **enrichir le diagnostic** territorial sur la base des connaissances des participants (via, notamment, l'identification des atouts et des faiblesses du territoire),
- Proposer des **enjeux** pour la définition de la stratégie du Plan Climat.

2.3. Le Comité de pilotage du 04/07/2024

L'organisation de plusieurs temps de présentation et discussion ont permis d'échanger sur le positionnement de la CDC vis-à-vis des enjeux et des actions à mettre en place concernant :

- Les consommations d'énergie et les émissions de GES
- L'état des lieux de la production d'énergies renouvelables et les réseaux de distribution et de transport d'énergie
- La séquestration du carbone
- La qualité de l'air
- La vulnérabilité au changement climatique / adaptation

2.4. La définition de la stratégie de la CDC des Pays de L'Aigle, juillet 2025

Projet de définition de la stratégie PCAET basé sur les éléments :

- Définition des axes, objectifs et actions
- Commentaires
- Présence des actions dans le plan d'actions du COT
- Les programmes liés
- Les thématiques PCAET touchées
- Les cibles

2.5. Partage d'un questionnaire avec les communes

Un questionnaire a été partagé aux communes des Pays de L'Aigle. 7 ont répondu. Les réponses sont présentées ci-dessous :

Plan Climat Air Énergie Territorial des Pays de L'Aigle

Questionnaire à l'attention des communes

Recencement des actions existantes et/ou en projet sur votre commune	
La Ferrière au Doyen	Construction d'une centrale PV (démarrage 25/26)
Les Aspres	Panneaux photovoltaïques installés par des agriculteurs (3) et des particuliers ; Illuminations de Noël en 100% leds achetées par le Comité des fêtes. Réutilisation d'anciennes structures et remise en état par les bénévoles.
St Evroult ND du Bois	PV, PAC de certains propriétaires
Irai	Installations PV
St Michel Thubeuf	NA
SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
SAINT SULPICE SUR RISLE	NA

Thèmes	Commune	Intitulé de vos actions exemplaires ou innovantes*
Achats / commande publique (ex:achats éco-responsables, critère environnemental dans les marchés, ...)	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	NA
	St Evroult ND du Bois	NA
	Irai	NA
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Remplacement des lanternes energivore, des plafonniers et des portes d'entrée
Déchets (ex:compostage, réutilisation d'objets, ...)	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	Mise en place du tri selectif
	St Evroult ND du Bois	SMIRTOM
	Irai	NA
	St Michel Thubeuf	SMIRTOM
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	Tri
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Recyclage des cartouches, tri des déchets à la mairie
Patrimoine bâti (ex : audit énergétique, bâtiment basse consommation, recours à des énergies renouvelables,...)	**La Ferrière au Doyen**	Dispose d'un inventaire précis de son patrimoine; 2 bâtiments de cla collectivité; suivi des consommations existant
	Les Aspres	Dispose d'un inventaire précis de son patrimoine; 12 bâtiments de la collectivité; suivi des consommations en cours '+ Isolation par l'extérieur d'un logement communal (projet); installations de panneaux PV sur des bâtiments communaux (projet)
	St Evroult ND du Bois	Dispose d'un inventaire précis de son patrimoine; 11 bâtiments de la collectivité; suivi des consommations : NON, panneaux PV, Mairie isolée, bâtiments patrimoniaux difficiles à isoler
	Irai	Dispose d'un inventaire précis de son patrimoine; 5 bâtiments de la collectivité; suivi des consommations existant
	St Michel Thubeuf	Ne dispose pas d'inventaire, 6 bâtiments, suivi des consommations existant
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	Ne dispose pas d'inventaire, 5 bâtiments, suivi des consommations existant
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Dispose d'un inventaire précis de son patrimoine; 5 bâtiments de la collectivité; suivi des consommations : NON
Urbanisme, aménagement (ex : éclairage public...)	**La Ferrière au Doyen**	Lampadaires LED réalisés en 2025
	Les Aspres	Remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des LEDS et borne de recharge electrique
	St Evroult ND du Bois	23 candélabres neufs à led
	Irai	Amélioration de l'éclairage public en projet
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Remplacement 49 lanterne eclairage + 11 en cours/projet
Economie :agriculture, tourisme, industrie, artisanat (ex : création de filière, éco-gîtes, soutien à une activité locale...)	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	NA
	St Evroult ND du Bois	Tourisme, base de loisirs, projet buvette avec PV
	Irai	NA
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	NA
Biodiversité (ex : gestion différenciée des espaces verts, ...)	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	Aménagement des bords de l'Iton et renaturation de certains espaces avec le SMABI (projet); tontes raisonées (réalisé), écopaturage (projet), desherbage mécanique (réalisé), Végétalisation des espaces avec plantation (en cours)
	St Evroult ND du Bois	A étudier
	Irai	NA
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	Adhésion au 0 phyto en 2016
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Tonte déposée dans les méthaniseurs
Vie locale/animation locale (activités durables : loisirs, culture, sports, ...)	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	NA
	St Evroult ND du Bois	Terrain multi sports (projet)
	Irai	Equipement d'un city stade réalisé
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Association Caf Risl adventure, club de l'amitié, club de gym et de tennis de table, association la grande NEF, Taïchi de la Risle et comité des fêtes, musée Bohin
Sensibilisation, communication auprès de la populatio,	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	NA
	St Evroult ND du Bois	Intramuros
	Irai	Communication via intramuros
	St Michel Thubeuf	Site internet et application intramuros
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	Application (macommuneconnectée), site internet, bulletin annuel, flyers
Autres	**La Ferrière au Doyen**	NA
	Les Aspres	Végétalisation de l'esapce urbain dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg (projet),
	St Evroult ND du Bois	NA
	Irai	NA
	St Michel Thubeuf	NA
	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
	SAINT SULPICE SUR RISLE	NA

Attentes de la commune vis-à-vis du PCAET

Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis du PCAET *(enjeux à traiter, problématiques à intégrer,…)* **:**	
La Ferrière au Doyen	Accompagnement des habitants pour la rénovation de leur logement
Les Aspres	Attractivité
St Evroult ND du Bois	Développement des transports et Accompagnement des habitants pour la rénovation énergétique
Irai	NA
St Michel Thubeuf	NA
SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
SAINT SULPICE SUR RISLE	Développement des TAD et Accompagnement des habitants pour la rénovation énergétique

Rôle de la commune dans le PCAET

Quel pourrait pourrait être le rôle de votre commune dans la mise en œuvre du PCAET ?	
La Ferrière au Doyen	A définir
Les Aspres	NA
St Evroult ND du Bois	NA
Irai	Notre commune n'a pas de projet dédié au plan climat
St Michel Thubeuf	NA
SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	NA
SAINT SULPICE SUR RISLE	NA

Souhaite être informé?	
La Ferrière au Doyen :	Oui
Les Aspres	Oui
St Evroult ND du Bois	Oui
Irai	Oui
St Michel Thubeuf	Oui
SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	Oui
SAINT SULPICE SUR RISLE	Oui

2.6. Le questionnaire habitants

Un questionnaire a été partagé avec les habitants des Pays de L'Aigle. 16 réponses ont été reçues, de profils en âge et professions variés, avec une répartition de sexe comme suit 62% de femmes, 38% d'hommes. Il ressort du questionnaire (voir annexe 8.1) :

- Le problème environnemental le plus préoccupant est : La dégradation de la faune et de la flore
- Le secteur considéré comme le plus urgent : la mobilité
- La maîtrise de la consommation d'énergie passe par : la rénovation des bâtiments
- L'action prioritaire du secteur habitat est : l'aide aux habitants pour la rénovation énergétique
- L'action prioritaire du secteur agricole est : le développement des circuits courts et de l'alimentation locale
- L'action prioritaire du secteur économique est : la mobilité
- L'action prioritaire du secteur des déchets est : la limitation des emballages
- L'action prioritaire du secteur de la biodiversité est : la préservation des espaces naturels et la limitation de l'imperméabilisation des sols

Les atouts du territoire sont :

- Un territoire naturel à préserver
- Communauté de communes qui fonctionne bien
- Territoire à taille humaine, possibilité de mobiliser
- La disponibilité de l'eau et l'espace
- Des espaces naturels préservés et le climat
- Peu d'habitants donc plus de facilité pour mettre en place des actions
- La RISLE

- Territoire rural, on devrait pouvoir développer les circulations douces par exemple
- Les surfaces agricoles et industriels

Les freins du territoire pour agir sont :

- Le manque de volonté, les coûts élevés
- Son manque de rayonnement
- Manque d'implication de certains
- Aucun
- Trop proche de PARIS
- Ruralité et la distance entre les communes
- Beaucoup de personnes âgées peu concernées par le vélo
- Emploi
- Les élus, pour beaucoup issus de l'agriculture traditionnelle et climatosceptiques
- Le manque des moyens accordés pour la mobilité notamment des jeunes dans les petites communes - Le manque d'exploitation maraichères pour consommer local

2.7. Concertations spécifiques

Circul'R a organisé des concertations spécifiques afin de définir un diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire des Pays de L'Aigle.

12 personnes de différentes structures ont été interviewées et 15 autres ont répondu à un questionnaire en ligne.

Les thèmes abordés touchaient à l'activité de l'organisation, l'historique, le lien avec le territoire, l'économie circulaire et les enjeux et défis. Les réponses se trouvent en annexe de ce document. Les résultats des questionnaires et entretiens sont en annexe 8.2.

En outre, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), un diagnostic sur les acteurs de l'ESS du territoire a été réalisé en 2023.

3. Synthèse des enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial des Pays de L'Aigle

A partir du diagnostic territorial et des travaux préparatoires, le bureau d'étude Carbone Consulting a synthétisé les enjeux du PCAET comme suit :

<table>
<tr><th></th><th>Climat Air Énergie</th><th>Enjeux communs</th></tr>
<tr><td>Enjeux consommation d'énergie et émissions de GES</td><td>Secteurs prioritaires : bâtiments (résidentiel et tertiaire), Agriculture, Mobilité, autres activités économiques
Réduire les consommations d'énergies du territoire, les émissions de GES et les autres impacts environnementaux associés.
Réduire la facture énergétique du territoire
Réduire la dépendance du territoire aux importation d'énergie, viser l'autonomie énergétique
Lutter contre la précarité énergétique.
Améliorer la qualité de l'air.</td><td rowspan="2">S'adapter aux changements climatiques
Améliorer la qualité de l'air extérieure et intérieure ;
Importance des émissions indirectes.</td></tr>
<tr><td>Enjeux Énergies Renouvelables</td><td>Secteurs prioritaires : tous
Réduire les émissions de GES et autres impacts environnementaux associés.
Réduire la facture énergétique du territoire
Réduire la dépendance du territoire aux importation d'énergie, viser l'autonomie énergétique
Améliorer la qualité de l'air.
Identifier et exploiter tous les gisements disponibles
Sécuriser l'approvisionnement énergétique
Créer de la valeur sur le territoire (activités économiques).
Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne).</td></tr>
<tr><td>Enjeux Séquestration</td><td colspan="2">Secteurs prioritaires : Aménagement du territoire, agriculture
Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C et ses effets sur le territoire
Améliorer la qualité / fertilité du sol
Améliorer la qualité de l'air
Préserver la biodiversité</td></tr>
<tr><td>Enjeux qualité de l'air</td><td colspan="2">Secteurs prioritaires : Aménagement du territoire et agriculture, mobilité
Enjeux sur la santé : Impacts de la pollution de l'air sur les personnes vulnérables ou sensibles (enfants, personnes âgées, fumeurs, malades du cœur ou des poumons, asthmatiques). L'exposition sur la durée a le plus d'impacts sur la santé.
Enjeux environnementaux : dégradation de la biodiversité
Enjeux économiques : coûts sanitaires et non sanitaires (dégradation des bâtiments, baisse de rendements agricoles…)
Sur le territoire Bas normand, qualité de l'air satisfaisante (indice : bon à très bon : 78% des journées en 2022).</td></tr>
<tr><td>Enjeux Vulnérabilité / Adaptation</td><td colspan="2">Secteurs prioritaires : Aménagement du territoire, agriculture, et habitants
Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C
Limiter les coût sociaux et financiers liées aux phénomènes climatiques extrêmes
Inciter le territoire (collectivités et acteurs) à opérer rapidement sa transition écologique
Anticiper et devancer les changements à venir afin de rendre le territoire résilient au changement climatique (changement des pratiques agricoles, Production des entreprises, mode de consommation des habitants, …)</td></tr>
</table>

4. Les stratégies sur le territoire

Le PCAET s'impose comme la déclinaison locale des ambitions portées aux niveaux national et régional. Ainsi, l'ensemble des objectifs que se fixe la collectivité doit être compatible aussi bien avec les stratégies supra-territoriales, qu'avec les stratégies déjà existantes à l'échelle du territoire.

4.1. Stratégies nationales

Les stratégies nationales avec lesquelles le PCAET doit être compatible sont principalement :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixant des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable ;
- La seconde stratégie nationale bas carbone (SNBC2) qui présente les ambitions de réduction des émissions de GES avec une déclinaison sectorielle ;
- Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) qui fixe les objectifs de réduction des émissions pour 5 polluants atmosphériques.

4.1.1. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la Loi Energie Climat

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables, à l'échelle nationale.

Depuis novembre 2019 et août 2021, les **Lois Energie Climat et Climat et Résilience** renforcent et complètent les objectifs de la LTECV. Les objectifs retenus sont :

- **Émissions de GES :**
  - Neutralité carbone en 2050 ;
  - Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
  - Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990 ;
  - Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022 ;
- **Consommations d'énergie :**
  - Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de GES ;
  - Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030.
- **Production d'énergie renouvelable :**
  - Part de 23% dans la consommation finale en 2020 ;
  - Part de 32% au moins en 2030 ;
  - 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030 ;
  - Développement de 1GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024.

4.1.2. La 2ème stratégie nationale bas carbone (SNBC2)

La 2ème stratégie nationale bas carbone a été formellement adoptée le 21 avril 2020, elle fixe notamment les trois prochains budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

La SNBC2 fixe ainsi des objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES aux horizons 2030 et 2050, par rapport à 2015, qui sont :

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
Total	-40%	-75%

Source : SNBC2

4.1.3. Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

Le PREPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Il a été validé par décret le 10 mai 2017.

Le PREPA fixe ainsi des objectifs[3] de réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO2, NOx, COVNM, NH3 et PM2.5) par rapport à l'année 2005, pour les horizons 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030. Les objectifs sont les suivants :

	Année 2020-2024	Année 2025-2029	A partir de 2030
Dioxyde souffre (SO2)	-55%	-66%	-77%
Oxyde d'azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH3)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM2.5)	-27%	-42%	-57%

Source : PREPA

[3] *https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Décret%202017-949%20du%2010%20mai%20%20publié%20au%20JO%20du%2011_05_2017%20_%20Legifrance.pdf*

4.2. Stratégies régionales

Avec la validation du SRADDET en 2020, la Région Normandie s'est munie d'un document fixant des objectifs pour l'ensemble de ses acteurs et des différents secteurs d'activité. Le document a également été construit pour être en accord avec les objectifs fixés au niveau national.

4.2.1. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET)

Prévu par la loi NOTRe, le SRADDET de Normandie a été adopté en 2019 et approuvé par le préfet de la Région Normandie en juillet 2020.

Le SRADDET fixe des objectifs à moyen et long terme en matière de/d' :

- Équilibre et égalité des territoires ;
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- Désenclavement des territoires ruraux ;
- Habitat ;
- Gestion économe de l'espace ;
- Intermodalité et développement des transports ;
- Maitrise et valorisation de l'énergie ;
- Lutte contre le changement climatique ;
- Pollution de l'air ;
- Protection et restauration de la biodiversité ;
- Prévention et gestion des déchets.

Ce document intègre et actualise à l'échelle de la Région Normandie les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Le SRADDET a été construit en cohérence avec les ambitions portées par les politiques nationales (SNBC2, PPE et loi Energie Climat).

Le SRADDET fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique aux horizons 2030 et 2050, par rapport à l'année 2010.

Ces objectifs sont :

- **Émissions de GES :**
  - -38% à l'horizon 2030
  - -80% à l'horizon 2050
- **Consommation d'énergie :**
  - -40% à l'horizon 2030
  - -50% à l'horizon 2050
- **Production d'énergie renouvelable :**
  - 32% d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2030
  - 100% d'ENR dans la consommation d'énergie finale en 2050

4.3. Les stratégies locales

Le PCAET doit être compatible avec les ambitions et exigences fixées aux niveaux national et régional mais il doit également assurer la cohérence et la continuité avec les autres plans et programmes stratégiques de la collectivité. Ainsi, le PCAET devra s'articuler avec :

- SCOT
- PLUI
- PLH
- PPRI de la Risle
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) + OPAH Renouvellement Urbain
- ANRU / Politique de la Ville
- Contrat Territoire Eau et Climat sur le bassin de la Risle et de la Charentonne
- Contrat d'Objectif Territorial
- Convention Territoriale Globale[4]

5. Prospective et scénario d'ambition de la CDC des Pays de L'Aigle

Le travail de scénarisation a pour objectif d'illustrer des trajectoires des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques, et du développement des énergies renouvelables (EnR) par secteur (habitat, tertiaire, transport, agriculture, industrie) sur le territoire de Flers Agglo.

5.1. Scénario tendanciel et objectifs aux échéances réglementaires

5.1.1. Scénario tendanciel

La première étape de la prospective consiste à définir un scénario tendanciel, c'est-à-dire la prolongation de l'évolution des consommations et des émissions de GES constatée sur les 17 dernières années. Cette approche bien que limitée dans le temps traduit l'évolution des pratiques et des territoires en lien avec les dynamiques nationales mises en œuvre sur la période observée.

La projection de l'évolution des données 2005 – 2021 du territoire de la CDC des Pays de L'Aigle, à horizon 2050 donne les valeurs suivantes :

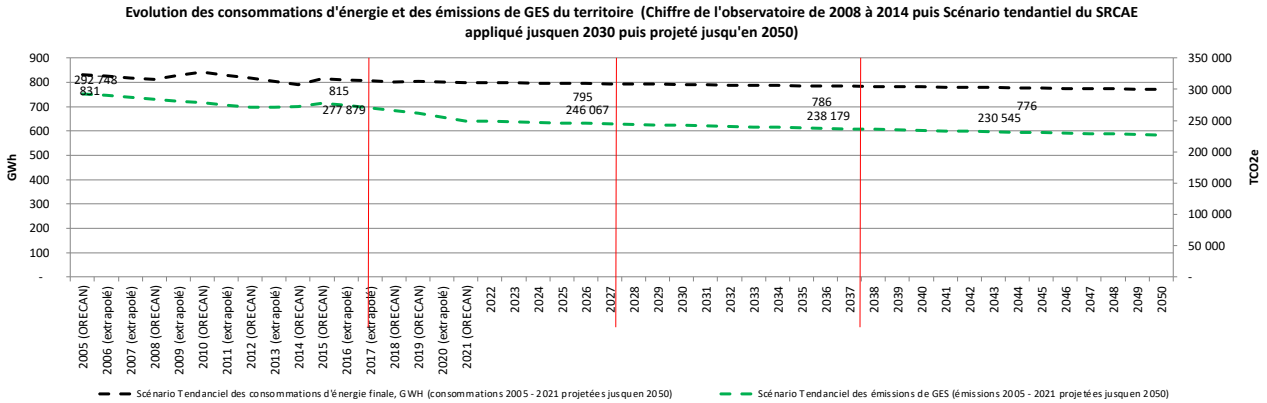

Source : Carbone consulting d'après les données de l'ORECAN

[4] *En cours de renouvellement, prévue pour le 2ème semestre 2026*

Les évolutions constatées des consommations d'énergies et des émissions de GES sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle entre 2005 et 2021 montrent une réduction moyenne annuelle d'environ -0,24% et -1%.

L'application de cette évolution jusqu'à l'horizon 2050 amène à une réduction de l'ordre de -6,7% des consommations d'énergie et -16,7% des émissions de GES par rapport à l'année 2015, loin des objectifs fixés par le SRADDET de la région Normandie, et la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 qui fixe une réduction de 50% des consommations d'énergie et de 80% des émissions de GES par rapport à 2015.

5.1.2. Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gas à Effet de Serre (GES)

A défaut de disposer, de la part de la région, d'objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES territorialisés à l'échelle des EPCI, un travail a été mené pour proratiser les objectifs nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone 2, du projet de SRADDET, de la PPE, de l'AMI Territoire durable 2030 à l'échelle du territoire de la CDC des Pays de L'Aigle.

Ces objectifs ont été proratisés de façon linéaire entre les paliers 2021, 2026, 2030, 2040 et 2050.

Remarque : Les principaux objectifs du SRADDET étant définis par rapport à l'année de référence 2015, un travail d'adaptation / proratisation des objectifs a été réalisé pour les appliquer à partir de la dernière année disponible dans les données de l'ORECAN, soit l'année 2021.

Synthèse des objectifs de réduction des consommations d'énergies estimés par secteur aux différentes échéances réglementaires pour le territoire

		2026		2030		2040		2050	
	GWH Territoire 2021	% de réduction VS 2021	GWh	% de réduction VS 2021	GWh	% de réduction VS 2021	GWh	% de réduction VS 2021	GWh
Habitat	214	-13%	185	-17%	177	-25%	160	-33%	144
Tertiaire	81	-4%	78	-6%	76	-12%	71	-19%	66
Transport routier	286	-5%	271	-11%	255	-39%	174	-68%	93
Transport non routier	58	-18%	48	-23%	45	-47%	31	-72%	16
Industrie	121	-24%	93	-26%	90	-29%	87	-31%	84
Agriculture	39	-15%	33	-14%	33	-30%	27	-47%	21
Déchets	-		-		-		-		-
Branche énergie	-		-		-		-		-
Total	799	-12%	707	-15%	676	-31%	550	-47%	424
		Δ 2021	92	Δ 2021	123	Δ 2021	250	Δ 2021	376

Source : Carbone consulting d'après les données du SRADDET de la région Normandie et de la SNBC2

Synthèse des objectifs de réduction des émissions de GES estimés par secteur aux différentes échéances réglementaires pour le territoire

		2026		2030		2040		2050	
	TCO2e Territoire 2021	% de réduction VS 2021	TCO2e	% de réduction VS 2021	TCO2e	% de réduction VS 2021	TCO2e	% de réduction VS 2021	TCO2e
Habitat	26 709	-20%	21 385	-28%	19 289	-36%	17 192	-45%	14 802
Tertiaire	13 762	-8%	12 706	-17%	11 461	-26%	10 215	-36%	8 795
Transport routier	78 331	-14%	67 314	-26%	57 932	-65%	27 430	-103%	- 2 346
Transport non routier	15 536	-26%	11 508	-36%	9 904	-70%	4 689	-103%	- 401
Industrie	12 627	-48%	6 573	-58%	5 333	-74%	3 292	-85%	1 895
Agriculture	102 284	-3%	99 362	-8%	93 883	-24%	77 289	-41%	60 405
Déchets	46	-17%	38	-24%	35	-40%	27	-59%	19
Branche énergie	-		-		-		-		-
Total	**249 295**	**-12%**	**218 885**	**-21%**	**197 836**	**-44%**	**140 134**	**-67%**	**83 169**
		Δ 2021	30 409	Δ 2021	51 458	Δ 2021	109 161	Δ 2021	166 126

Source : Carbone consulting d'après les données du SRADDET de la région Normandie et de la SNBC2

Vous trouverez sur la page suivante la synthèse graphique des résultats de cette projection couplée avec le scénario tendanciel.

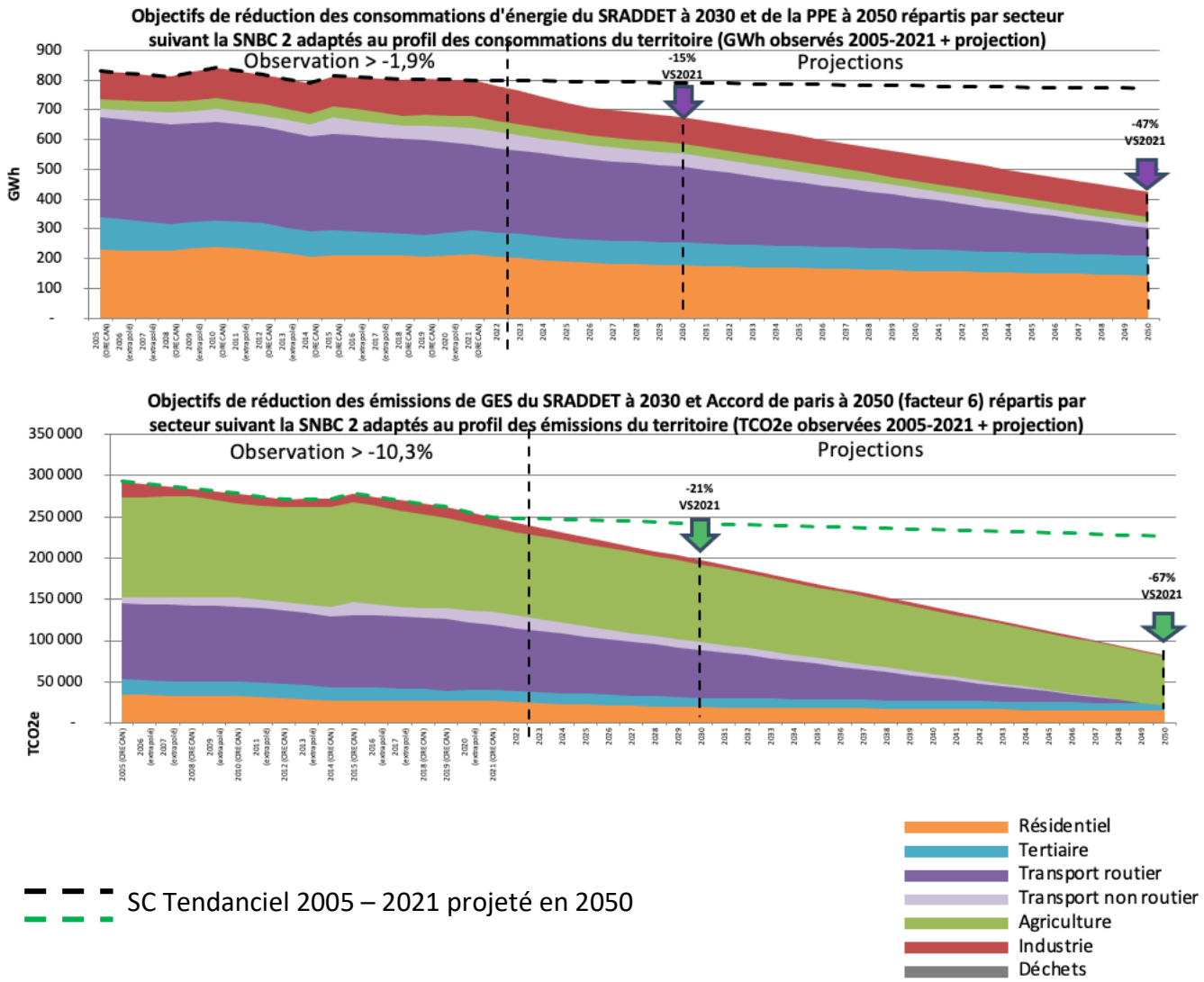
Objectifs de réduction des consommations d'énergie du SRADDET à 2030 et de la PPE à 2050 répartis par secteur suivant la SNBC 2 adaptés au profil des consommations du territoire (GWh observés 2005-2021 + projection)
Observation > -1,9%
Projections
-15% VS2021
-47% VS2021
GWh
900
800
700
600
500
400
300
200
100
-
Objectifs de réduction des émissions de GES du SRADDET à 2030 et Accord de paris à 2050 (facteur 6) répartis par secteur suivant la SNBC 2 adaptés au profil des émissions du territoire (TCO2e observées 2005-2021 + projection)
Observation > -10,3%
Projections
-21% VS2021
-67% VS2021
TCO2e
350 000
300 000
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
-
SC Tendanciel 2005 – 2021 projeté en 2050
Résidentiel
Tertiaire
Transport routier
Transport non routier
Agriculture
Industrie
Déchets

5.1.3. Objectif de production d'énergies renouvelables aux échéances réglementaires

Les objectifs nationaux et régionaux de production des énergies renouvelables ont également été appliqués au territoire. Le graphique et le tableau ci-après indiquent la part de production d'ENR par rapport aux consommations d'énergie du territoire projetée aux différentes échéances :

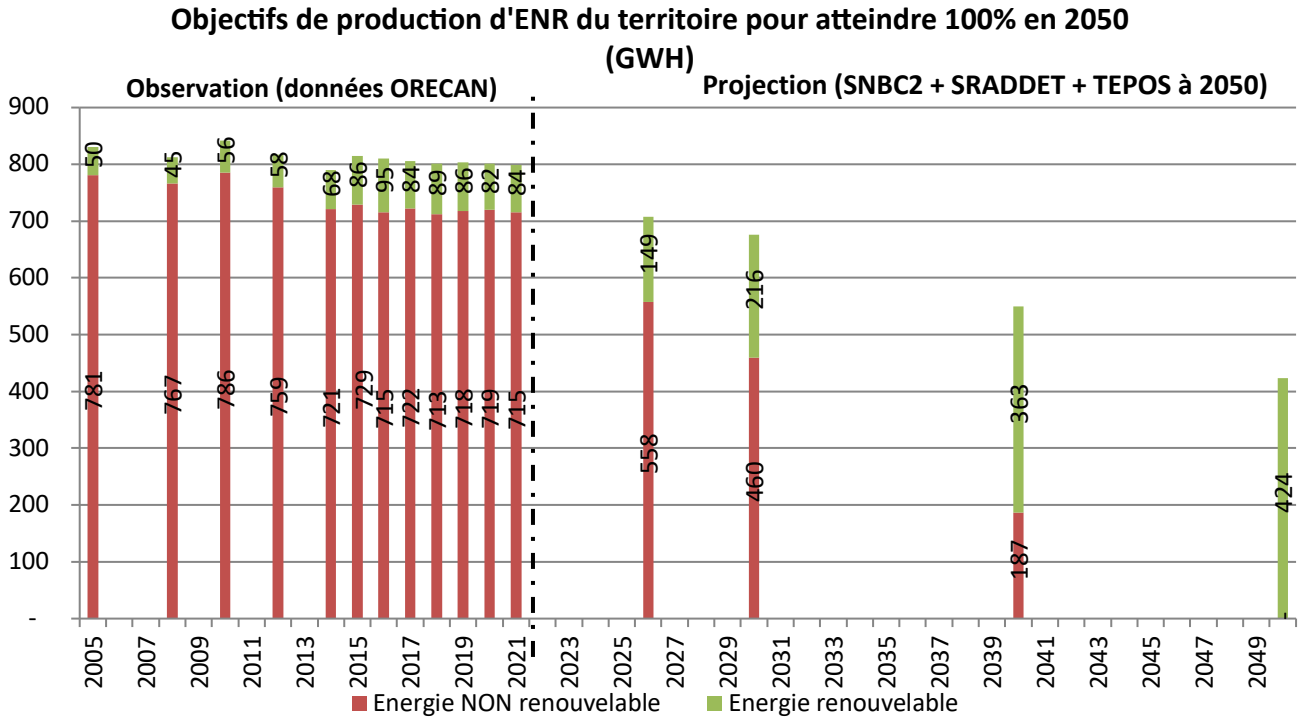

Table de données :

	2021	2026	2030	2050
Total consommation d'énergie du territoire (projections / objectifs)	799	707	676	424
Objectif de consommation d'énergie non renouvelable (GWh)	715	558	460	-
Objectifs de production d'ENR (GWh)	84	149	216	424
% ENR	11%	21%	32%	100%

Source : Carbone consulting d'après les données du SRADDET de la région Normandie, de la SNBC2 et de TEPOS

Il est important de comprendre que les objectifs de production d'ENR aux échéances 2026, 2030 et 2050 ont été calculés sur base des consommations d'énergie projetées à ces mêmes échéances. C'est-à-dire en prenant en compte que celles-ci allaient diminuer suivant les objectifs présentés précédemment par rapport à l'année 2021 (-12% en 2026, -15% en 2030 et -47% en 2050). Le non-respect des objectifs de réduction des consommations aurait pour conséquence d'augmenter drastiquement les objectifs de production d'ENR.

Afin d'illustrer ces propos le tableau ci-après présente les volumes d'ENR qu'il faudrait produire dans l'hypothèse où la consommation d'énergie du territoire resterait stable au niveau de 2021 :

	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie du territoire stabilisée au niveau de 2021 (GWh)	799	799	799	799
Objectifs de production d'ENR (GWh)	84	169	256	799
% ENR	11%	21%	32%	100%

Coefficient multiplicateur de la production 2021 si la consommation globale restait stable au niveau de 2021 :	1,1	1,2	1,9

Si les consommations d'énergie du territoire ne diminuent pas mais restent stables au niveau de 2021, il faudra produire 2 fois plus d'ENR pour respecter l'objectif de territoire 100% renouvelable en 2050 !

5.1.4. Synthèse des objectifs de consommation et production d'énergie

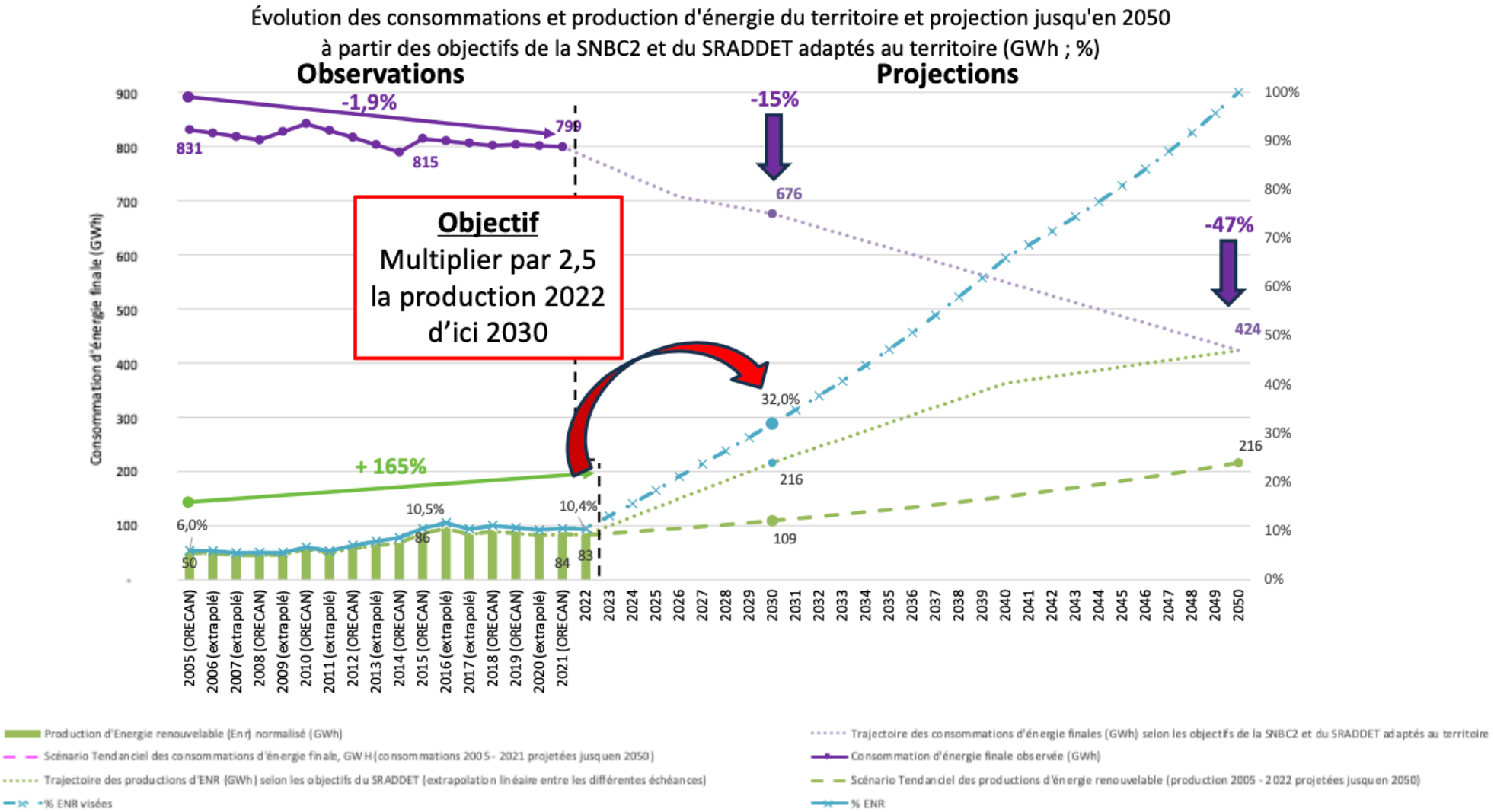

Source : Carbone consulting d'après les données du SRADDET de la région Normandie et de la SNBC2

5.1.5. Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Le graphique et tableau ci-après présente l'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle de 2005 à 2021, ainsi que les projections des objectifs à atteindre d'après l'article L.222-39 du décret n° 2017-949 du 10 mai 2017.

Remarque : La répartition des efforts par secteur n'étant donnée dans aucun document et n'ayant aucun moyen de les recalculer, les chiffres présentés ci-dessous se limitent aux observations 2005-2021 et aux projections des objectifs inscrits dans le décret par polluant.

Évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, tout secteur confondu entre 2005 et 2021 puis projetées aux échéances réglementaires suivant les objectifs de l'article L.222-39 par rapport à l'année 2005 (en Tonnes)

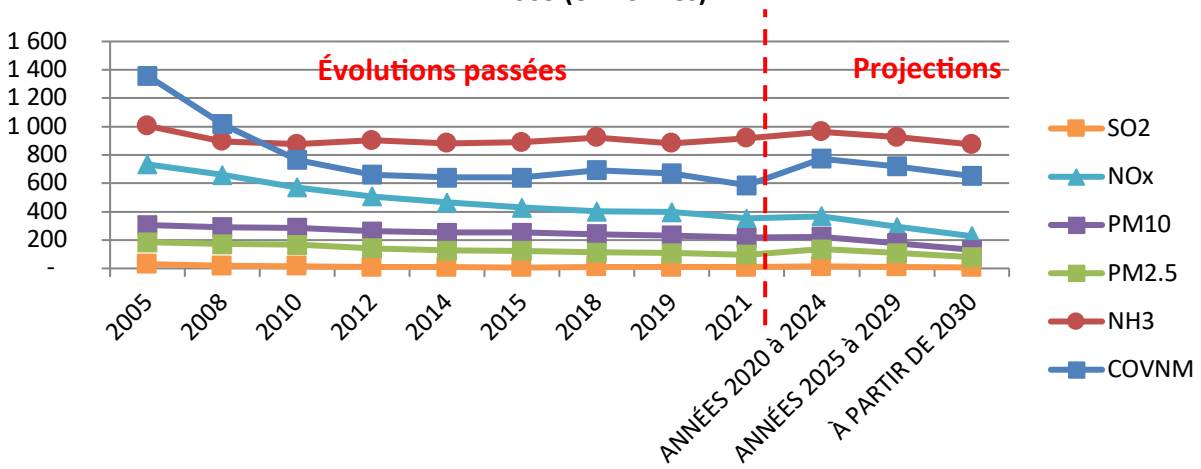

Source : ORECAN, Légifrance, traitement Carbone Consulting

	ANNÉES 2020** à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
SO2	-55%	-66%	-77%
NOx	-50%	-60%	-69%
PM10*	-27%	-42%	-57%
PM2.5	-27%	-42%	-57%
NH3	-4%	-8%	-13%
COVNM	-43%	-47%	-52%

* Objectif PM10 pris égaux aux objectifs des PM2,5
** Valeurs de référence : 2005

Source : Légifrance Art. D. 222-38.

5.1.6. Objectifs de séquestration carbone

Pour rappel, l'outil ALDO de l'ADEME permet d'estimer la séquestration carbone annuelle (2018) du territoire à 43 569 TCO2e répartis comme suit :

	Flux		Stocks		
Occupation du sol	Séquestration (tCO2e / an)		Surface (ha)	Stocks carbone (tC)	Stocks (%)
Cultures			25 949	1 401 846	25
Prairies			16 534	1 441 569	26
Zones humides					
Vergers					
Vignes					
Sols artificiels	-153	Émission	1 411	60 397	1
Forêts	42 460	Séquestration	12 243	2 378 454	42
Produits bois	1 261	Séquestration		81 216	1
Haies			2 735	285 251	5
	43 569		**58 872**	**5 648 733**	

Source : ALDO

**Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la foresterie, aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration*

Concernant l'objectif de séquestration carbone, les annonces relativement récentes du gouvernement tendent à remplacer le facteur 4 en 2050 par l'objectif de neutralité carbone à cette même échéance.

Pour le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle, cela correspond à augmenter la séquestration carbone de 91% en 2050 soit une augmentation annuelle de près de 3 % par an à partir de 2018, en considérant que les objectifs de réduction des émissions de GES du territoire en 2050 sont respectés.

Évolution des émissions de GES suivant les objectifs de réduction visés et évolution de la séquestration carbone du territoire pour atteindre la neutralité en 2050

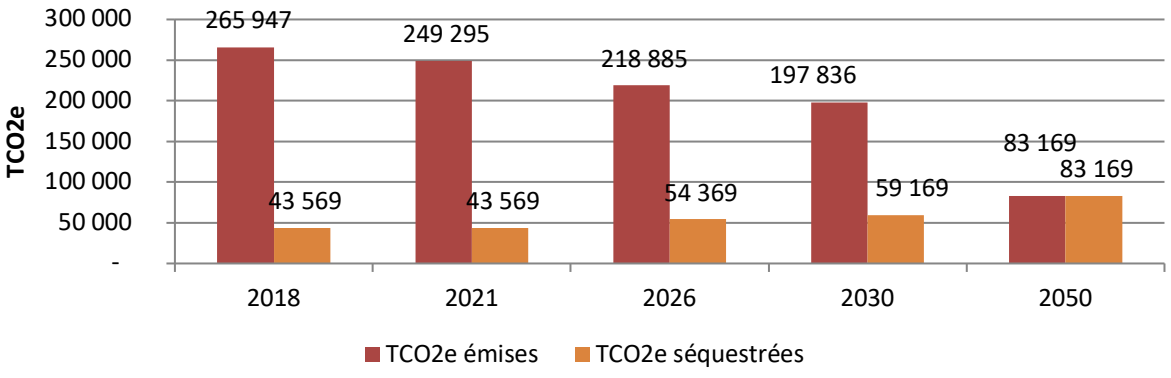

Source : Carbone Consulting sur base des données précédemment citées + outil ALDO

Dans le cas contraire, sur base du niveau d'émissions 2021, l'atteinte de la neutralité carbone nécessiterait de séquestrer 5,7 fois plus de carbone que ce que le territoire a séquestré en moyenne entre 2012 et 2018 (années de référence de l'outil ALDO) !

5.1.7. Objectifs de production et d'utilisation de matériaux biosourcés

Comme mentionné dans le diagnostic il existe encore très peu de données concernant les matériaux biosourcés. En l'état actuel des choses nous n'avons pas pu déterminer de potentiels et d'objectifs à atteindre en termes de matériaux biosourcés.

5.2. Scénarios d'ambition

Afin de permettre aux membres du COPIL et du CODIR de déterminer les potentiels et le scénario d'ambition de la collectivité au regard des objectifs présentés précédemment, un travail de dimensionnement des efforts à l'échelle du territoire a été réalisé. Il permet de faire varier différents paramètres d'un panel d'actions types afin de se rendre compte des efforts à fournir pour atteindre ces objectifs.

5.2.1. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur résidentiel

	GWh
Valeur années de référence 2021	214
Valeur cible à 2030	177
A économiser pour le secteur à horizon 2030	36
Soit une réduction de	-17,0%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-33%

	TCO2e
Valeur années de référence 2021	26 709
Valeur cible à 2030	19 289
A économiser pour le secteur à horizon 2030	7 420
Soit une réduction de	-27,8%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-44,6%

	GWh économisés	TCO2e économisées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	36	10 428	139 971 369
% de réduction atteint	-17,1%	-39,0%	
Total après actions en 2030	177	16 281	

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Actions de sensibilisation	Sensibilisation des ménages aux écogestes et à l'efficacité énergétique des équipements	Ménages concernés	11 841	ménages sur le territoire en 2020	10%	1 184	197	- 3,08	- 206	336 028 €
	Participation d'une famille au dispositif Famille à Energie Partagée	Ménages concernés	11 841	ménages sur le territoire en 2020		-	-	-	-	- €
	Financement d'un Espace Info Energie	Equivalent EIE	1	Equivalent EIE en 2020		1,00	0	- 1,40	- 243	60 000 €
Rénovation des maisons individuelles (hors HLM) Chiffres clés 19 769 maison individuel sur le territoire en 2020	Rénovation thermique **faible** des maisons individuelles privées (-10% chauffage)	Nb logements	19 769	maisons individuelles en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique **moyenne** de maisons individuelles privées (-35% chauffage et -10% autres usages)	Nb logements	19 769	maisons individuelles en 2020	10%	1 977	329	- 8,32	- 1 445	56 341 650 €
	Rénovation **BBC** de maisons individuelles (-70% chauffage, -20% Eau Chaude et -10% autres usages)	Nb logements	19 769	maisons individuelles en 2020	5%	988,5	165	- 8,34	- 1 447	43 294 110 €
Rénovation des logements collectifs (hors HLM)	Rénovation thermique **faible** d'appartements privés (-10% chauffage)	Nb logements	2 014	appartements privés en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique **moyenne** d'appartements privés (-40% chauffage et -10% autres usages)	Nb logements	2 014	appartements privés en 2020	10%	201,4	34	- 0,40	- 69	2 668 550 €
	Rénovation **BBC** d'appartements privés (-80% chauffage, -20% Eau Chaude et -10% autres usages)	Nb logements	2 014	appartements privés en 2020	5%	100,7	17	- 0,40	- 69	2 170 085 €
Rénovation des logements HLM	Rénovation thermique **faible** des logements HLM (-10% chauffage)	Nb logements	3 406	logements HLM en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique **moyenne** des logements HLM (-40% chauffage et -10% autres usages)	Nb logements	3 406	logements HLM en 2020	10%	340,6	57	- 0,95	- 164	4 512 950 €
	Rénovation thermique **BBC** logements HLM (-80% chauffage et -10% autres usages)	Nb logements	3 406	logements HLM en 2020	5%	170,3	28	- 0,96	- 167	3 669 965 €
Renouvellement de systèmes de chauffage	Renouvellement du système de chauffage **fossile** d'un logement	Nb logements	10 249	logements chauffés aux fossiles en 2020	10%	1 024,9	171	- 2,86	- 497	4 791 408 €
	Renouvellement du système de chauffage **bois** d'un logement	Nb logements	7 274	logements chauffés aux fossiles en 2020	5%	363,7	61	- 0,30	- 52	3 334 350 €
	Renouvellement du système de chauffage d'un logement	Nb logements	25 189			-	-	-	-	- €
Substitution de chaudières fossiles	Changement de système de **chauffage fossile** (gaz, fioul, GPL) des logements pour une **chaudière bois**	Nb logements	10 249	logements chauffés aux fossiles en 2020	10%	1 024,9	171	- 3,21	- 3 776	9 396 137 €
	Changement du système de **chauffage fossile** (gaz, fioul, GPL) des logements pour une **pompe à chaleur**	Nb logements	10 249	logements chauffés aux fossiles en 2020	10%	1 024,9	171	- 6,22	- 2 294	9 396 137 €
Substitution de systèmes de chauffage électriques	Changement du système de **chauffage électrique** des logements pour une **chaudière bois**	Nb logements	7 666	logements chauffés aux fossiles en 2020		-	-	-	-	- €
	Changement du système de **chauffage électrique** des logements pour une **pompe à chaleur**	Nb logements	7 666	logements chauffés aux fossiles en 2020		-	-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

5.2.2. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur tertiaire

	GWh
Valeur années de référence 2021	81
Valeur cible à 2030	76
A économiser pour le secteur à horizon 2030	5
Soit une réduction de	-5,6%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-19%

	TCO2e
Valeur années de référence 2021	13 762
Valeur cible à 2030	11 461
A économiser pour le secteur à horizon 2030	2 301
Soit une réduction de	-16,7%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-36,1%

	GWh économisés	TCO2e économisées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	7	2 321	14 219 187
% de réduction atteint	-9,0%	-16,9%	
Total après actions en 2030	74	11 441	

Détails actions simulées Tertiaire Public

Bâtiments Tertiaires Publics Locaux (Administration, Enseignement, santé action sociale, services techniques, entrepôts, etc.)

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Conseiller en énergie partagé Chiffre :	Réglages et optimisation du chauffage préconisés par un Conseiller en Energie Partagé	Equivalent CEP	?	Equivalent CEP sur le territoire en 2020		1	0,17	- 0,27	- 48	18 693 €
	Préconisations de rénovation et changement de systèmes des bâtiments d'un Conseiller en Energie Partagé	Equivalent CEP	?	Equivalent CEP sur le territoire en 2020		1	0,17	- 0,08	- 15	156 351 €
	Préconisations sur l'éclairage public d'un Conseiller en Energie Partagé	Equivalent CEP	?	Equivalent CEP sur le territoire en 2020		1	0,17	- 0,02	- 3	4 644 €
Rénovation des bâtiments **d'administration** (bureaux, mairies, etc.)	Rénovation thermique légère (-10% chauffage)	Milliers de m2	14	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique modeste (-40% chauffage, et +10% autres usages)	Milliers de m2	14	million de m² en 2020	10%	1,37	0,23	- 0,07	- 12	201 663 €
	Rénovation thermique BBC (-80% chauffage, -25% Eau Chaude et -50% autres usages)	Milliers de m2	14	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Rénovation des bâtiments **d'enseignement** (primaire, secondaire et lycées)	Rénovation thermique légère (-10% chauffage)	Milliers de m2	61	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique modeste (-40% chauffage, et +10% autres usages)	Milliers de m2	61	million de m² en 2020	10%	6,14	1,02	- 0,23	- 42	904 677 €
	Rénovation thermique BBC (-80% chauffage, -25% Eau Chaude et -50% autres usages)	Milliers de m2	61	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Rénovation des bâtiments **d'action sociale** (EHPAD, foyer, etc.)	Rénovation thermique légère (-10% chauffage)	Milliers de m2	8	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique modeste (-40% chauffage, et +10% autres usages)	Milliers de m2	8	million de m² en 2020	10%	0,84	0,14	- 0,04	- 7	123 323 €
	Rénovation thermique BBC (-80% chauffage, -25% Eau Chaude et -50% autres usages)	Milliers de m2	8	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Rénovation des **autres bâtiments** publics locaux (services techniques, entrepôts, etc.)	Rénovation thermique légère (-10% chauffage)	Milliers de m2	53	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique modeste (-40% chauffage, et +10% autres usages)	Milliers de m2	53	million de m² en 2020	10%	5,32	0,89	- 0,20	- 37	783 895 €
	Rénovation thermique BBC (-80% chauffage, -25% Eau Chaude et -50% autres usages)	Milliers de m2	53	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Eclairage public L'Aigle	Dispositifs d'optimisation de l'éclairage public	Nombre de points lumineux optimisés		Points lumineux sur le territoire	50%	-	-	-	-	- €
	Extinction nocturne de l'éclairage	Nombre de points lumineux avec extinction nocturne		Points lumineux sur le territoire	50%	-	-	-	-	- €
	Rénovation de l'éclairage public	Nombre de points lumineux rénovés		Points lumineux sur le territoire	50%	-	-	-	-	- €
Eclairage public Autres communes	Dispositifs d'optimisation de l'éclairage public	Nombre de points lumineux optimisés	4 790	Points lumineux sur le territoire	25%	1 198	200	- 0,06	- 11	35 928 €
	Extinction nocturne de l'éclairage	Nombre de points lumineux avec extinction nocturne	4 790	Points lumineux sur le territoire	25%	1 198	200	- 0,24	- 43	- €
	Rénovation de l'éclairage public	Nombre de points lumineux rénovés	4 790	Points lumineux sur le territoire	25%	1 198	200	- 0,30	- 54	1 264 120 €
Renouvellement de systèmes de chauffage	Renouvellement du système de chauffage au **fioul, au GPL ou au gaz** d'un bâtiment tertiaire public local	Milliers de m2	102	million de m² en 2020	10%	10,24	1,71	- 0,39	- 70	532 125 €
	Renouvellement du système de **chauffage bois** d'un bâtiment tertiaire public local	Milliers de m2	-	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Substitution de **chaudières fossiles**	Par une **chaudière bois**	Milliers de m2	102	million de m² en 2020	5%	5,1	0,85	- 0,26	- 195	521 759 €
	Par une **pompe à chaleur**	Milliers de m2	102	million de m² en 2020	5%	5,1	0,85	- 0,53	- 160	521 759 €
Substitution de **systèmes électriques**	Par une **chaudière bois**	Milliers de m2	34	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Par une **pompe à chaleur**	Milliers de m2	34	million de m² en 2020		-	-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

Bâtiments Tertiaires Autres (bureaux, cliniques, sport, transport, loisirs, culture, etc.)

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Rénovation des bâtiments tertiaires non locaux	Rénovation thermique légère (-10% chauffage)	Milliers de m2	190	millier de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Rénovation thermique modeste (-40% chauffage, et +10% autres usages)	Milliers de m2	190	millier de m² en 2020	15%	29	5	5	1	4 196 312 €
	Rénovation thermique BBC (-80% chauffage, -25% Eau Chaude et -50% autres usages)	Milliers de m2	190	millier de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Renouvellement des systèmes de chauffage	Renouvellement du système de chauffage au **fioul, au GPL ou au gaz** d'un bâtiment tertiaire	Milliers de m2	149	millier de m² en 2020	15%	22	4	- 1	- 137	1 160 609 €
	Renouvellement du système de **chauffage au bois** d'un bâtiment tertiaire non locaux	Milliers de m2	-	millier de m² en 2020		-	-	-	-	- €
Substitution de **chaudières fossiles**	Changement de système de **chauffage fossile** (gaz, fioul, GPL) des bâtiments tertiaires non locaux pour une **chaudière bois**	Milliers de m2	149	millier de m² en 2020	15%	22,3	4	- 1	- 849	2 275 999 €
	Changement de système de **chauffage fossile** (gaz, fioul, GPL) des bâtiments tertiaires non locaux pour une **pompe à chaleur**	Milliers de m2	149	millier de m² en 2020	10%	14,9	2	- 2	- 465	1 517 333 €
Substitution des systèmes de **chauffage électrique**	Changement de système de chauffage électrique des bâtiments tertiaires non locaux pour une **chaudière bois**	Milliers de m2	41	millier de m² en 2020		-	-	-	-	- €
	Changement de système de chauffage électrique des bâtiments tertiaires non locaux pour une **pompe à chaleur**	Milliers de m2	41	millier de m² en 2020		-	-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

5.2.3. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur agricole

	GWh
Valeur années de référence 2021	39
Valeur cible à 2030	33
A économiser pour le secteur à horizon 2030	6
Soit une réduction de	-14,5%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-47%

	TCO2e
Valeur années de référence 2021	102 284
Valeur cible à 2030	93 883
A économiser pour le secteur à horizon 2030	8 401
Soit une réduction de	-8,2%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-40,9%

	GWh économisés	TCO2e économisées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	10	12 065	-
% de réduction atteint	-24,3%	-11,8%	
Total après actions en 2030	30	90 219	

ns simulées

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Efficacité énergétique	Hectares de SAU sur lesquels sont appliqués des actions d'efficacité énergétique agricole	Hectare de SAU	33 105	Hectares de SAU en 2020 sur le territoire (Recensement agricole)	5%	1 655	275,88	- 2,76	-	- €
	Réduction de la consommation d'électricité	GWh	5	GWh d'électyricité consommés en 2021		-	-	-	-	- €
	Réduction de la consommation de produits pétroliers	GWh	34	GWh de produits pétroliers consommés en 2021	5%	2	0,28	- 1,69	- 411	- €
	Réduction de la consommation de gaz	GWh	0	GWh de gaz consommés en 2021		-	-	-	-	- €
	Réduction de la consommation de carburant	GWh	34	GWh de carburant consommés en 2021	5%	2	0,28	- 1,69	- 547	- €
Substitution énergétique	Substitution d'énergies fossiles par du bois-énergie	GWh	34	GWh de produits pétroliers consommés en 2021	5%	2	0,28	- 1,69	- 411	- €
	Substitution d'énergies fossiles par du solaire thermique	GWh	34	GWh de produits pétroliers consommés en 2021	5%	2	0,28	- 1,69	- 411	- €
	Substitution d'énergies fossiles par d'autres EnR (hors méthanisation)	GWh	34	GWh de produits pétroliers consommés en 2021		-	-	-	-	- €
Changement de pratiques	Réduction des émissions **NON énergétiques** liées aux cultures	TCO2e	33 791	TCO2e non énergétique liées aux culture en 2021	15%	5 069	844,78	-	- 5 069	- €
	Réduction des émissions **NON énergétiques** liées à l'élevage bovin	TCO2e	52 157	TCO2e non énergétique liées à l'élevage bovins en 2021	10%	5 216	869,28	-	- 5 216	- €
	Réduction des émissions **NON énergétiques** liées aux autres élevages	TCO2e	5 871			-	-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

Exemples d'actions de réduction des émissions non énergétiques et augmenter la séquestration carbone

- *Réduire le recours aux engrais minéraux de synthèse, en les utilisant mieux et en valorisant plus les ressources organiques, pour réduire les émissions de N2O*
- *Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires, pour réduire les émissions de N2O*
- *Développer les techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol*
- *Introduire davantage de cultures intermédiaires, de cultures intercalaires et de bandes enherbées dans les systèmes de culture pour stocker du carbone dans le sol et limiter les émissions de N2O*
- *Développer l'agroforesterie et les haies pour favoriser le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale*
- *Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone*
- *Substituer des glucides par des lipides insaturés et utiliser un additif dans les rations des ruminants pour réduire la production de CH4 entérique*
- *Réduire les apports protéiques dans les ratios animales pour limiter les teneurs en azote des effluents et réduire les émissions de N2O*

5.2.4. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur des transports

	GWh
Valeur années de référence 2021	286
Valeur cible à 2030	255
A économiser pour le secteur à horizon 2030	31
Soit une réduction de	-11%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-68%

	TCO2e
Valeur années de référence 2021	78 331
Valeur cible à 2030	57 932
A économiser pour le secteur à horizon 2030	20 399
Soit une réduction de	-26,0%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-103,0%

	GWh économisés	TCO2e économisées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	59,0	20 407	35 707 049
% de réduction atteint	-20,6%	-26,1%	
Total après actions en 2030	227	57 924	

Prise en compte des démarche nationales : Oui

ns simulées

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Efficacité énergétique des voitures	Réduction de la consommation de carburant des voitures	GWh de carburant	286	GWh de carburant consommés par les voitures en 2020	10%	28,6	4,8	- 28,62	- 9 249	- €
Politique cyclable / Mode doux	Mise en place d'un système de vélo en libre service	Nb vélos (supplémentaires)	-	Nombre de vélos en libre service en 2020 sur le territoire			-	-	-	- €
	Construction d'une piste cyclable	km de pistes (supplémentaires)	?	km de piste cyclable en 2020 sur le territoire		7	1,2	- 0,39	- 112	274 167 €
Transport en commun Chiffres ...	Mise en place d'une nouvelle ligne de bus classique	km de nouvelles lignes	?	km de ligne de bus en 2020 sur le territoire			-	-	-	- €
	Augmentation de l'offre de transport à la demande (Augmente les consommations et les émissions car créé des nouveaux déplacements)	Habitants concernés	25 189	Habitants sur le territoire en 2020		-	-	-	-	- €
Covoiturage et autopartage Chiffres : ...	Sensibilisation et animation du covoiturage et mode doux	Usagers sensibilisés	25 189	Habitants sur le territoire en 2020	5%	1 259,5	209,9	- 0,02	- 5	420 €
	Mise en place d'aire de covoiturage (20 utilisateurs régulier en moyenne)	Nb aires	-	Aires de covoiturage en 2020 sur le territoire			-	-	-	
	Mise en place d'un service d'autopartage	Nb véhicules	-	Véhicules en autopartage en 2020 sur le territoire			-	-	-	- €
Véhicules électriques et GNV Chiffres :	Acquisition de véhicule électrique	Nb véhicules	17 288	Véhicules des ménages en 2020	10%	1 728,8	288,1	- 11,03	- 3 567	31 982 541 €
	Acquisition de véhicule GNV	Nb véhicules	17 288	Véhicules des ménages en 2020		-	-	-	-	- €
	Mise en place d'une borne de recharge privée lente	Nombre de véhicule des ménages	17 288	Véhicules des ménages en 2020	10%	1 728,8	288,1	- 7,74	- 2 502	2 247 422 €
	Mise en place d'une borne de recharge publique accélérée	Nb bornes	-	Borne de recharge publique accélérée en 2020			-	-	-	- €
	Mise en place d'une borne de recharge publique rapide	Nb bornes	-	Borne de recharge publique rapide en 2020		25	4,2	- 0,58	- 188	1 202 500 €
Changement de pratiques	Personnes se rendant au travail à vélo, en TC ou en covoiturage (en remplacement de l'autosolisme)	Nombre de personnes se rendant au travail en modes doux, TC, ou co-voiturage	?	Personnes se rendant seul au travail en voiture en 2020		60	10,0	- 0,17	- 55	- €
Autres mesures	Augmentation du nombre de milliers de voyageurs.km/an circulant en transport en commun	Milliers de voyageurs.km/an en plus	?	Milliers de voyageur.km fait en TC par les habitant en 2020			-	-	-	- €
	Diminution du flux de voitures (estimation sur base de 15 000 km / an / voiture)	Milliers de voitures.km/an en moins	259 318	Milliers de voitures.km fait par les habitant en 2020	5%	12 965,9	2 161,0	- 6,01	- 3 288	- €
Substitution de carburant Transport de Marchandises	Substitution de carburants par du biogaz	GWH de carburant	45	GWh de carburant consommés par les camion en 2020		-	-	-	-	- €
Efficacité énergétique Transport de Marchandises	Réduction de la consommation de carburant des camions	GWH de carburant	45	GWh de carburant consommés par les camion en 2020	10%	4,5	0,7	- 4,46	- 1 440	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

5.2.5. Dimensionnement des efforts à fournir dans le secteur industrie

	GWh
Valeur années de référence 2021	121
Valeur cible à 2030	90
A économiser pour le secteur à horizon 2030	32
Soit une réduction de	-26,3%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-31%

	TCO2e
Valeur années de référence 2021	12 627
Valeur cible à 2030	5 333
A économiser pour le secteur à horizon 2030	7 294
Soit une réduction de	-57,8%
Pour info, objectif 2050 VS 2021 :	-85,0%

	GWh économisés	TCO2e économisées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	32	7 408	-
% de réduction atteint	-26,3%	-58,7%	
Total après actions en 2030	90	5 219	

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantités	Détails quantités	% en 2030	Quantité en 2030	Nombre / an	Gains en GWh	Gains en TCO2e	Coûts des actions €
Efficacité énergétique	Réduction de la consommation d'électricité (énergie finale)	GWh	78	GWh d'électricité consommés en 2021	25%	19	3,2	- 19,4	- 1 455	- €
	Réduction des consommations de produits pétroliers (hors gaz naturel)	GWh	3	GWh de produits pétroliers consommés en 2021	15%	0	0,1	- 0,5	- 117	- €
	Réduction des consommations de gaz naturel	GWh	41	GWh de gaz consommés en 2021	20%	8	1,4	- 8,1	- 2 638	- €
Substitution énergétique	Substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables (hors bois), hypothèse gain énergétique 30%	GWh	44	GWh d'énergies fossiles consommés en 2021	25%	11	1,8	- 3,3	- 2 664	- €
	Substitution d'énergies fossiles (hors charbon) par de la chaleur fatale, hypothèse gain énergétique 30%	GWh	44	GWh d'énergies fossiles consommés en 2021	5%	2	0,4	- 0,7	- 533	- €
Changement de pratiques	Réduction des émissions NON énergétique aux activités industrielles	TCO2e	901	TCO2e non énergétiques en 2021		-	-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

Exemples d'actions de réduction des émissions non énergétiques et augmenter la séquestration carbone

- Action de maitrise de l'énergie (accompagnement, audit énergétique, plan d'action, …) et d'accompagnement à l'optimisation des flux
- Accompagnement des entreprises à identifier et valoriser le potentiel de chaleur fatale de leurs process
- Production d'énergies renouvelables autoconsommées
- Eco-conception des process, des produits, et des emballages (choix des matière première, optimisation, …)
- Démarche d'économie circulaire (synergies locales)

5.2.6. Dimensionnement des efforts à fournir en termes de production d'Energie Renouvelable (ENR)

	Consommations 2021 GWh	GWh 2030 Cible
Rappel consommation en GWh	**799**	**676**

Production d'énergie renouvelable	Production 2022 GWH	Objectif de production 2030	GWh 2030 Cible	GWh 2030 après actions	% atteint
Biogaz (énergie primaire)	16,7	?	?	?	?
Bois énergie	70,0	?	?	?	?
Géothermie	0,1	?	?	?	?
Pompes à chaleur	5,1	?	?	?	?
Eolien	-	?	?	?	?
Hydraulique	0,1	?	?	?	?
Solaire PV	7,6	?	?	?	?
Solaire thermique	0,2	?	?	?	?
Total production	**99,8**	32,0%	**216**	**219**	0%

** de la consommation d'énergie finale de 2030*

GWh à produire en plus :	**117**

	GWh produits	Coût des actions en €
Total Actions simulées	119	223 674 233
Total après actions en 2030	219	
% de production atteint	32,4%	

Catégories	Actions	Unités de l'action	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* : Quantité sur le territoire	Détails quantités	% en 2030	Quantité en plus en 2030	Nombre / an	Production en GWh	Coûts des actions €
Habitat Chiffres clés 19 769 maison individuel sur le territoire en 2020	Installation de 20 m2 de PV sur maison individuelle	Nb installations	19 769	Logements sur le territoire en 2020 NB : l'ORECAN indique 909 installations PV existantes en 2022	20%	3 954	659,0	13,2	59 307 000 €
	Installation d'un chauffe-eaux solaire	Nb chauffe-eaux-solaire	19 769	Logements sur le territoire en 2020 NB : l'ORECAN indique 303 installations existantes en 2022	5%	988	164,7	2,0	5 930 700 €
	Installation d'un système solaire combiné	Nb systèmes solaires combinés	19 769	Logements sur le territoire en 2020	2,0%	395	65,9	7,9	8 896 050 €
	Installation de pompes à chaleur dans l'habitat individuel	Nb logements	19 769	Logements sur le territoire en 2020 NB : l'ORECAN indique 2154 installations existantes en 2022	15%	2 965	494,2	29,7	29 653 500 €
	Installation d'appareils de chauffage bois performants (min 80% de rendement)	Nb appareils	19 769	Logements sur le territoire en 2020 NB : l'ORECAN indique 14229 installations existantes en 2022	5%	988	164,7	6,0	4 942 250 €
	Installation de systèmes géothermiques dans l'habitat individuel	Nb installations	19 769	Logements sur le territoire en 2020 NB : l'ORECAN indique 36 installations existantes en 2022	2%	395	65,9	3,3	11 861 400 €
									120 590 900
Professionnels	Installation de 600 m2 de PV sur grande toiture (bâtiment industriel, tertiaire, agricole)	Nb installations	?	NB : l'ORECAN indique 909 installations PV existantes en 2022		200	33,3	20,0	33 333 333 €
	Installation d'une chaufferie bois de 400 KW de puissance	Nb de chaufferies	24	Chaufferie bois de 400 kW sur le territoire en 2022 NB : l'ORECAN indique 24 installations Bois industrielles et collectives existantes en 2022		1	0,2	1,0	500 000 €
Méthanisation Chiffres clés ……	Installation d'une petite unité de méthanisation (50kW)	Nb unités	?	Unité(s) sur le territoire en 2022		3	0,5	3,0	2 700 000 €
	Installation d'une unité de méthanisation de taille moyenne (125kW)	Nb unités	?	Unité(s) sur le territoire en 2022		1	0,2	2,5	2 250 000 €
	Installation d'une grosse unité de méthanisation (250 kW =GAEC de 4/5 associés)	Nb unités	?	Unité(s) sur le territoire en 2022		1	0,2	5,0	4 500 000 €
	Installation d'une grande unité de biométhane en injection	Nb unités	2	NB : l'ORECAN indique 2 unités sur le territoire en 2022		1	0,2	5,0	5 000 000 €
Aménagement	Construction de places de parking avec ombrières solaires	Nb de places	?	Unité(s) sur le territoire en 2022		2 000	333,3	4,4	40 000 000 €
Autres installations "Industrielles" Chiffres clés Outil APROCH ORECAN donne les potentiels suivants : ???? Avez vous ces données	Installation d'un hectare de parc PV au sol (hors terrain agricole ; ancienne décharge, …)	Hct	?	Hectare de PV au sol sur le territoire en 2022		2	0,3	2,0	6 000 000 €
	Installation d'éoliennes moyennes	Nb éoliennes	-	NB : l'ORECAN indique 0 unités sur le territoire en 2022		2	0,3	10,0	6 500 000 €
	Installation de chaufferies bois de 1,5 MW de puissance	Nb chaufferies	?	NB : l'ORECAN indique 0 unités sur le territoire en 2022		1	0,2	4,0	2 300 000 €
	Installation d'une petite centrale hydroélectrique (500 KW)	Nb de centrales	3	NB : l'ORECAN indique 3 unités sur le territoire en 2022		-	-	-	- €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS et des différents ateliers et temps d'échanges menés avec Flers Agglo

5.2.7. Dimensionnement des efforts à fournir en termes de séquestration

	TCO2e 2018	TCO2e 2030 Cible
Rappel émissions de GES TCO2e	**249 295**	**197 836**

	Séquestration moyenne 2012 /2018	Objectif de séquestration	TCO2e séquestrées Cible à 2030	TCO2e séquestrées " après actions	% atteint
Cultures annuelles et prairies temporaires	-	?	?	?	?
Prairies permanentes	-	?	?	?	?
Autres sols (zones humides)	-	?	?	?	?
Cultures pérennes vergers	-	?	?	?	?
Cultures pérennes vignes	-	?	?	?	?
Sols imperméabilisés	153	?	?	?	?
Forêt	- 42 460	?	?	?	?
Produits bois (dont bâtiments)	- 1 261	?	?	?	?
Haies associées aux espaces agricoles	-	?	?	?	?
Total production	**- 43 721**	29,9%	**- 59 169**	**- 59 204**	29,9%

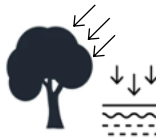

TCO2e à séquestrer en plus	**- 15 447**

	TCOe2 séquestrées	Coûts des actions en €
Total Actions simulées	- 15 482	7 276 145 €
Total après actions en	- 59 204	
% séquestration atteint vs émissions cible à 2030	29,9%	

Catégories	Actions	Unités	Infos situation CDC de Pays de l'Aigle 2020* Quantité sur le territoire	Détails quantités	% en plus en 2030	Quanité en plus en Ha	Nombre / an	Coûts des actions M€
Action forêts	Plantation d'un hectare de Feuillus	ha	8879	hectares de feuillus	10%	888	148	4 155 466 €
	Plantation d'un hectare de Mixtes	ha	1300	hectares de forêt mixte	15%	195	32	892 056 €
	Plantation d'un hectare de Conifères	ha	1885	hectares de conifères	15%	283	47	1 264 971 €
	Plantation d'un hectare de Peupleraies	ha	180	hectares de peuplerais	15%	27	4	115 842 €
Actions cultures et haies	Extension des cultures intermédiaires	ha	25949	hectares de cultures	5%	1 297	216	50 600 €
	Semis direct	ha	25949	hectares de cultures	5%	1 297	216	16 867 €
	Nouvelles sources organiques (compost par exemple)	ha	25949	hectares de cultures	5%	1 297	216	- 67 467 €
	Insertion et allongement de prairies temporaires	ha	25949	hectares de cultures	5%	1 297	216	118 067 €
	Intesification modérée des prairies permanentes	ha	16534	hectares de prairies zones herbacées	15%	2 480	413	69 441 €
	Remplacement fauche-pâture des prairie permanente	ha	16534	hectares de prairies zones herbacées	15%	2 480	413	181 043 €
	Agroforesterie intraparcellaire	ha	25949	hectares de cultures	15%	3 892	649	459 295 €
	Plantation de haies	ha	2735	hectares de haies	10%	273	46	19 963 €

Source : Carbone consulting sur base de données de PROSPER et Destination TEPOS

5.2.8. Scénario d'ambition retenu

Les enseignements majeurs de cet exercice ont été :

- La prise de conscience de l'ampleur des actions à engager rapidement
- La nécessaire collaboration avec les partenaires du territoire
- Les limites de la collectivité, dans la situation actuelle d'un point de vue des moyens techniques, humains et financiers, et donc le nécessaire accompagnement des organes supérieurs de l'état.

Au regard des enjeux démontrés par le diagnostic, des scénarios prospectifs et de la multitude d'actualités sur le sujet, et malgré la prise de conscience de la difficulté d'atteindre les objectifs théoriques, la collectivité a formulé le souhait d'inscrire ces objectifs théoriques comme objectifs de son PCAET.

6. Stratégie arrêtée par la CDC des Pays de L'Aigle

La définition de la stratégie du PCAET doit permettre de fixer un cap, construit autour d'orientations stratégiques et d'objectifs sectoriels, permettant de contribuer aussi bien à l'atténuation qu'à l'adaptation aux effets du changement climatique. Cette stratégie fixera le cadre du futur programme d'actions.

La stratégie du PCAET doit répondre au diagnostic, en décrivant **la vision souhaitée du territoire à l'horizon 2050**, compte-tenu des enjeux et secteurs prioritaires identifiés sur le territoire.

Cette vision du territoire doit être confrontée aux objectifs nationaux pour chacun des secteurs prioritaires à cet horizon. Et pour chacun de ces objectifs sectoriels, puis généraux, chaque EPCI doit préciser s'il s'aligne sur ceux de la France, ou si compte-tenu des enjeux prioritaires du territoire, des potentiels identifiés, des conditions économiques ou sociales locales, il est possible de faire plus ou moins que l'objectif national.

La stratégie définit les priorités d'action du territoire. Elle doit montrer clairement la contribution du territoire à l'atteinte des objectifs nationaux compte-tenu de ses spécificités. Les horizons intermédiaires 2026 et 2030 voire 2050 doivent permettre de montrer si on vise une/des trajectoires linéaires ou si on prévoit des points d'inflexion de cette trajectoire au vu de déterminants particuliers.

Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent porter au moins sur les domaines suivants :

- La réduction des **émissions de gaz à effet de serre** *(objectifs chiffrés 2026, 2030, 2050 pour chaque secteur d'activité) ;*
- Le renforcement du **stockage de carbone sur le territoire**, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments *(objectif non chiffré)* ;
- La maîtrise de la **consommation d'énergie finale** *(objectifs chiffrés 2026, 2030, 2050 pour chaque secteur d'activité) ;*
- La production et consommation des **énergies renouvelables**, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage *(objectifs chiffrés 2026, 2030 pour les filières ayant un potentiel de développement sur le territoire) ;*
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les **réseaux de chaleur** *(objectif non chiffré)* ;
- La production **biosourcée** à usages autres qu'alimentaire *(objectif non chiffré)* ;
- La réduction des **émissions de polluants atmosphériques** et de leur concentration *(objectifs nationaux par polluant à différentes échéances mais non disponibles par secteur d'activité) ;*
- L'évolution coordonnée des **réseaux énergétiques** *(objectif non chiffré) ;*
- L'**adaptation au changement climatique** *(objectif non chiffré de réduction de la vulnérabilité).*

Il convient de rappeler que les objectifs nationaux de la SNBC2 ont été fixés dans l'objectif final de limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C, et si possible 1,5°C d'ici à 2100, par rapport à l'époque préindustrielle (Accord de Paris). La neutralité carbone fixée par la SNBC2 est un objectif indispensable au niveau mondial, et dès que possible, pour contenir le réchauffement climatique à 1,5°C.

Afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques la CDC des Pays de L'Aigle a défini les axes et objectifs de travail suivants :

AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

6.1. Axe 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

6.1.1. Objectif 1.1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique

État actuel

Pour donner une structure, une légitimité et une efficacité aux actions de la transition écologique sur le territoire des Pays de L'Aigle, une gouvernance territoriale doit être établie.

Un pré requis en est la compréhension des enjeux écologiques complexes afin de prendre des décisions informées et de répondre aux préoccupations des citoyens. Ainsi, les élus et les agents du territoire ont besoin de se former aux enjeux des changements climatiques et à la sobriété énergétique. Il s'agit notamment de/d':

- Appréhender les enjeux et impacts du changement climatique et de la sobriété sur son territoire
- Maîtriser la méthode et les leviers pour accélérer les actions d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété du territoire
- Piloter et animer une politique de transition écologique
- Définir les priorités pour le territoire et les modalités de mise en œuvre

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

- Définir la gouvernance et les personnes référentes au niveau des élus et au sein des services
- Intégrer de façon systématique l'analyse des impacts en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble des projets menés par la collectivité
- Sensibiliser et former les élus et agents (formations et participation à des évènements nationaux ou régionaux sur la transition écologique)

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Disposer d'une gouvernance « élu.e » spécifique à la transition écologique**

Il s'agira de mettre en place une gouvernance au niveau des élus pour donner une direction politique claire et assumée à la transition écologique du territoire. L'élu.e référent.e incarnera et portera le projet écologique du territoire auprès des citoyens, garantira sa prise en compte dans toutes les politiques publiques pour lesquelles le territoire est compétent et permettra une meilleure coordination entre les différents partenaires.

- **Disposer d'une gouvernance « transition écologique » au sein des services**

Au-delà de la décision politique, l'action concrète reposera sur une gouvernance intégrée dans les services pour permettre la déclinaison des orientations stratégiques en projets opérationnels adaptés à chaque service.

- **Former et sensibiliser les élus et les agents**

La réussite de la transition écologique des Pays de L'Aigle ne dépendra pas que de la définition d'une structure mais aussi d'une bonne compréhension des enjeux et des leviers d'actions du territoire et de la création d'une culture commune et partagée de la transition. Sous forme

d'ateliers, formations, retours d'expérience, participation à des évènements dédiés…, chacun pourra devenir acteur de la transition et participer à l'exemplarité de la collectivité.

6.1.2. Objectif 1.2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique

État actuel

Selon le site achats-durables.gouv, en France, l'achat public représente près de 200 milliards d'euros par an et il constitue un levier puissant de transformation économique, sociale et environnementale.

Le cadre normatif de la commande publique durable s'est fortement consolidé ces dernières années avec l'adoption de plusieurs lois majeures, visant à accélérer l'intégration du développement durable dans les pratiques. Pour les acheteurs publics, ces évolutions impliquent une transformation en profondeur de leurs méthodes de travail[5].

200 milliards d'euros/an d'achats publics en France

7 millions d'euros d'achats publics pour la CDC des Pays de l'Aigle en 2025

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

- Promouvoir la commande publique durable au sein de la collectivité
- S'approprier les enjeux environnementaux et sociaux des achats
- Comprendre les obligations applicables selon le type d'achat, le secteur concerné ou la catégorie d'acteurs impliqués
- Anticiper les obligations réglementaires de 2026 (loi climat et résilience)

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre**

Le territoire améliorera sa pratique du sourcing afin d'acquérir une connaissance en amont des opérateurs économiques potentiels et de leurs capacités à répondre aux enjeux environnementaux. Cette approche permettra de définir des exigences environnementales pertinentes dès la phase d'études pour orienter les projets vers une logique durable. Elle se prolongera au stade de la maîtrise d'œuvre, dont le rôle est déterminant : c'est en effet lors de la conception que se fixent les choix techniques et architecturaux qui conditionnent la performance environnementale globale du projet, tant sur le plan énergétique que sur la durabilité des matériaux et des équipements.

- **Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure**

Le guide de procédures fixe les règles à suivre pour la majorité des achats. Néanmoins, tous les achats ne rentrent pas dans son champ d'application (achats exceptionnels, spécifiques, urgents, de faible montant…). Afin de justifier le recours à une procédure particulière, de donner un cadre clair et conforme et de faciliter le contrôle a posteriori, des notes internes seront rédigées pour les achats ne relevant pas du guide de procédures.

[5] https://achats-durables.gouv.fr/lachat-service-du-developpement-durable-106

6.1.3. Objectif 1.3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

État actuel

Le SRADDET explique que « le développement de nos sociétés repose aujourd'hui sur une économie linéaire dont l'équation est la suivante : « extraire - produire - consommer - jeter ». Ce modèle conduit à une pression croissante sur les ressources et à une détérioration progressive de leurs conditions d'accès. Il engendre des déséquilibres majeurs sur la biodiversité, la qualité de l'eau, le climat. Parallèlement, la remise en cause du modèle consumériste, relayée par les médias et un milieu associatif dynamique, conduit à une évolution profonde de la société au niveau mondial vers une consommation plus responsable. Face à ce constat, l'économie circulaire propose de faire évoluer les modèles de production et de consommation afin de rendre plus sobre et plus efficace l'utilisation des ressources [6]».

Cet axe de travail engagé par le territoire des Pays de L'Aigle s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), promulguée en 2020. Décomposée en plusieurs étapes de réalisation, (2021 à 2025 ; 2025 à 2030 ; 2030 à 2035 ; 2035 à 2040), elle est articulée autour de 5 axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire.

Concernant les déchets, les Pays de L'Aigle ont délégué la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers au SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) de la Région de L'Aigle, EPCI sans fiscalité propre.

Le diagnostic sur l'économie circulaire de Circul'R notait en 2022 : « La collecte des déchets pose encore de nombreux défis à la collectivité et au SMIRTOM, en particulier sur l'amélioration, en quantité et en qualité, du tri, mais différentes démarches engagées par le SMIRTOM au cours des dernières années permettent d'enclencher une dynamique vertueuse et prometteuse.[7] »

Bien que la compétence déchets soit déléguée, la collectivité doit faire preuve d'exemplarité dans la gestion de ses propres déchets.

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

- Être exemplaire dans la gestion des déchets de la collectivité
- Favoriser l'économie circulaire pour les opérations de la collectivité

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité**

La CDC doit tenir un suivi régulier de sa production de déchets afin de mieux la maitriser. En effet, ce suivi permettra de mieux connaitre les flux et, ainsi, de développer des stratégies pour réduire à la source la quantité de déchets, d'optimiser la gestion et les coûts (de collecte, traitement et gestion) et de développer des initiatives de recyclage et de réemploi. Ce suivi nécessite la mise en place d'outils spécialisés comme des tableaux de bords, l'outil SINOE… et l'identification/nomination d'un référent au sein de la collectivité.

[6] SRADDET pour la Normandie, rapport, mars 2024

[7] Diagnostic économie circulaire, rapport 2022, Circul'R

- **Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité**

Le réemploi s'inscrit dans une démarche de prévention des déchets et de consommation responsable en contribuant au prolongement de la durée de vie et d'usage des produits issus des opérations de la collectivité, et notamment les projets d'aménagement (ex : secteur de la Madeleine) et de réhabilitation (ex : école Victor Hugo). La CDC s'attachera à : i) intégrer la question du réemploi dans le cahier des charges en y inscrivant des clauses exigeant l'utilisation de matériaux ou d'équipements réemployés, ii) anticiper dès le début des opérations via des diagnostics les éléments pouvant être démontés et réutilisés, iii) développer un réseau d'acteurs (ressourceries, associations, plateformes de matériaux…), iv) former les agents responsables des opérations au réemploi.

- **Être exemplaire sur les évènements organisés par la collectivité**

La CDC est une collectivité dynamique qui organise de nombreux évènements culturels et sportifs. La collectivité est consciente de la nécessité de concilier l'organisation d'événements et l'économie circulaire. La CDC intégrera, dès la phase de préparation, l'éco-conception des événements, afin de réduire les impacts environnementaux liés à la production de déchets, au gaspillage alimentaire, aux consommations en eau/électricité, aux objets promotionnels, ainsi qu'aux décors, signalétiques et installations difficiles à recycler.

6.2. Axe 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

6.2.1. Objectif 2.1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

État actuel

L'amélioration des performances environnementales des bâtiments de la collectivité est un enjeu clé de sa transition écologique.

Le CEREMA estime que « le secteur du bâtiment représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France (153 MtCO2 en 2019). Ces émissions comprennent à la fois les impacts liés aux consommations d'énergie lors de l'exploitation des bâtiments (66 % des émissions du secteur bâtiment), mais aussi les émissions indirectes liées au cycle de vie des produits de construction et équipements utilisés pour construire et rénover les bâtiments (33 % des émissions du secteur). »
La CDC des pays de L'Aigle dispose de 66 bâtiments répartis sur environ 54 000 m^2. « Bien que majoritairement construit entre 2000 et 2005, le parc est vieillissant avec des enjeux de rénovation en lien avec le cycle de vie des bâtiments. L'âge des bâtiments nécessite de fait des rénovations et/ou adaptations c'est-à-dire des travaux de maintenance pour les bâtiments plus récents, et plus lourds pour les bâtiments les plus anciens. En outre, près d'une vingtaine de bâtiments de plus de 1 000 m² sont soumis au décret tertiaire, obligeant la collectivité à réduire, sur ces sites, la consommation d'énergie de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 ou d'atteindre un seuil (déterminé par décret en fonction de l'usage du bâtiment). Des travaux seront donc à engager sur de nombreux bâtiments mais il s'agira ensuite de s'assurer de la bonne utilisation de ces équipements et d'organiser leur maintenance pour faire remonter les

dysfonctionnements et éviter la dégradation du parc [8]».

25% des émissions de GES en France sont dues au secteur du bâtiment[9]

66 bâtiments répartis sur ± 54 000 m²

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

- Prendre en compte l'impact global des bâtiments de la collectivité sur l'environnement
- Opérer une gestion rationalisée du patrimoine immobilier

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)**

Le SDIE, finalisé mi-2024, permet « non seulement d'introduire des travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais également de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale[10] ». Ce SDIE a donné lieu à la rédaction d'une stratégie et de scénarios pour optimiser les dépenses et prioriser les projets.

La CDC s'engage à exécuter le SDIE en intégrant ses actions dans les projets de la collectivité, en assurant son suivi adaptant le schéma en fonction de ses capacités d'intervention.

- **Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité**

La CDC des Pays de L'Aigle envisage :

  - L'adaptation des locaux et la sensibilisation des occupants aux économies d'énergie : extinction automatique des éclairages en période d'inoccupation, éco-gestes… pour réaliser rapidement des économies avec un investissement modéré.
  - Les travaux sur l'enveloppe du bâti : isolation des murs, de la toiture ou du plancher, remplacement des menuiseries, installation de protections solaires.
  - L'installation d'équipements performants pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement, avec dispositifs de contrôle et de gestion active.
  - L'optimisation de l'exploitation des équipements : renouvellement des contrats d'exploitation en y intégrant des objectifs de résultats, installation de systèmes de gestion de maintenance assistée par ordinateur.

- **Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux**

L'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction et la rénovation des bâtiments de la collectivité est encouragée pour augmenter le stockage de carbone atmosphérique et préserver les ressources naturelles.

De plus, la CDC agira pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans ses bâtiments, en choisissant des matériaux et produits de consommation émettant moins de substances polluantes et en améliorant le renouvellement de l'air dans ses locaux.

[8] https://www.paysdelaigle.fr/vivre-au-quotidien/institutions/la-communaute-de-communes/les-grands-projets/la-rehabilitation-du-patrimoine/
[9] https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/pe_bas-carbonne/
[10] file:///Users/laurencewillot/Downloads/actee-cdc-type-sdie-fnccr-ademe.pdf

6.2.2. Objectif 2.2 : Encourager la rénovation de l'habitat

État actuel

En 2021, la CDC des Pays de L'Aigle comptait 14 844[11] logements (incluant les résidences principales, secondaires, occasionnelles et les logements vacants) pour 25 189 habitants contre 14 396 logements pour 26 330 habitants en 2009. Soit une augmentation du nombre de logements de 3,1% pour une baisse de la population de 4,3%.

Sur la même période, les vacances de logement ont augmenté de 18 %.

En 2021, le parc de logements était composé à 79,8% de résidences principales, 10,2% de résidences secondaires et 10% de logements vacants.

D'après les données de l'Insee, 42,4% du parc de logements a été construit avant 1970. Ce parc vieillissant pose des questions en termes d'entretien, de viabilité, de salubrité, de performance énergétique et d'attractivité car avant 1975 il n'existait aucune réglementation thermique. Une partie de ces logements a été rénovée thermiquement mais il reste certainement encore à faire.

De même, les logements construits entre 1971 et 1990 (21%) présentent des niveaux de consommation supérieurs à ce qui se fait actuellement.

Pour rappel, le secteur résidentiel représente :

26,7% des consommations d'énergie

10,7% des émissions de GES

42,4% du parc de logements construit avant 1970

Le potentiel de réduction des consommations d'énergie et émissions de GES du secteur résidentiel est donc important sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle.

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires à horizon 2030, la CDC doit économiser 7420 tCO2e, soit une réduction de 27,8% par rapport à 2021.

Pour cela, le territoire doit procéder à une réduction forte de la consommation du secteur résidentiel grâce à la rénovation énergétique des logements (plus de logements sociaux en dessous de l'étiquette énergétique D, rénovation des logements) et à la sobriété énergétique des ménages. La réduction des consommations implique également un accompagnement des acteurs de l'immobilier, de la rénovation et de la construction.

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Aider les habitants à "mieux se loger"**

Il s'agit de sensibiliser 6 150 ménages aux écogestes et à l'efficacité énergétique des équipements d'ici 2030 (25% des ménages), soit environ 770 ménages par an et disposer d'un Espace Info Énergie à plein temps.

De plus, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) est actuellement menée sur le territoire via une aide financière de la collectivité en plus des aides de l'État pour

[11] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068468#tableau-LOG_G1

les travaux de rénovation énergétique, avec un accompagnement des ménages les plus modestes dans leur démarche.

- **Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction**

Pour être performante et ainsi permettre l'atteinte des objectifs réglementaires, la rénovation de l'habitat doit se concevoir de manière globale : achat, construction, rénovation. Il s'agit de faire de ces professionnels des prescripteurs de la rénovation énergétique. Cela passera par l'identification des professionnels et l'organisation de rencontres collectives.

De plus, l'OPAH susmentionnée prévoit de sensibiliser les différents acteurs à la rénovation.

- **Soutenir la rénovation de l'habitat**
  - Rénover thermiquement 3 750 maisons individuelles d'ici 2030 (20% des maisons dont 10% en BBC), soit 625 maisons par an
  - Rénover thermiquement 750 logements collectifs d'ici 2030 (30% des logements dont 10% en BBC), soit 95 logements par an
  - Rénover thermiquement 1 200 logements collectifs HLM d'ici 2030 (40% des logements dont 20% en BBC), soit 200 logements par an
  - Renouveler 1 175 systèmes de chauffage fossile (fioul ou gaz) d'ici 2030 (10% des systèmes), soit 200 chaudières par an
  - Renouveler 450 systèmes de chauffage bois d'ici 2030 (10% des systèmes existant), soit 75 systèmes par an
  - Remplacer 3 500 systèmes de chauffage fossile (gaz, fioul, GPL) des logements par du chauffage bois (30% des chaudières fossiles), soit 590 systèmes remplacés par an
  - Remplacer 3 500 systèmes de chauffage fossile (gaz, fioul, GPL) des logements par une pompe à chaleur (30% des chaudières fossiles), soit 590 systèmes remplacés par an
  - Remplacement de 800 installations de chauffage électrique par des pompes à chaleur (10% des installations), soit 100 par an

6.2.3. Objectif 2.3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

État actuel

Sur la base des données fournies par l'ORECAN la production d'EnR sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle en 2021 est estimée à 84,4 GWh en 2021, soit 11% de l'énergie consommée en 2021.

La production d'électricité par le bois domestique représente 65% de la production d'ENR du territoire sur l'année 2021, suivi par le bois collectif et industriel pour 26%. A elles deux, ces sources représentent 91% de la production d'ENR en 2021.

Bien que la part d'ENR dans la consommation totale du territoire augmente depuis plusieurs années (production quasi multipliée par 2 entre 2004 et 2022), il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier le développement des sources d'énergie propres et locales sur le territoire pour atteindre l'objectif fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), à savoir la couverture de 32% des consommations d'énergie finale par des énergies renouvelables à horizon 2030.

11% des consommations d'énergie couverts par des EnR

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Si on applique aux consommations 2021 les objectifs de production d'EnR visés à 2030 cela revient à dire qu'il faudrait produire **240 GWh d'ENR,** soit 156 GWh d'ENR supplémentaires par rapport à 2021.

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR)**

Pour optimiser le mix énergétique du territoire et réduire les émissions de GES, la CDC cherche à actionner de manière coordonnée les différents leviers dont elle dispose sur la consommation, la production et la distribution d'énergie et particulièrement des énergies renouvelables. Le SDEnR permettra de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production des EnR[12]. Pour atteindre les objectifs à horizon 2030, ce SDEnR pourrait envisager le développement de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques / de chauffe-eaux solaire thermique / de systèmes solaire combinés / de pompe à chaleur / d'appareils de chauffage bois performants / de systèmes géothermiques dans l'habitat individuel. Mais aussi, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels, tertiaires ou agricoles. Enfin, des chaufferie bois, des unités de méthanisation, la construction de places de parking avec ombrières solaires, l'installation de panneaux photovoltaïque au sol seront aussi considérés …

- **Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire**

La CDC des Pays de L'Aigle s'assurera de :

i) L'adéquation des projets d'EnR avec les besoins locaux d'énergie

ii) L'adhésion des habitants, des élus, des entreprises et des associations aux projets (attentes et inquiétudes). Il s'agira d'associer les acteurs locaux au développement des projets et de communiquer de manière transparente sur les avantages, les impacts et les choix technologiques/sociaux/économiques/politiques effectués.

6.3. AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

État actuel du secteur des transports dans la CdC des Pays de L'Aigle

Avec 286 GWh consommés en 2021, le transport routier est le 1er secteur consommateur d'énergie sur le territoire. Le mix énergétique des transports routiers est entièrement composé de produits pétroliers, très émetteurs de GES. Le transport routier est ainsi le 2ème poste émetteur de GES, derrière l'agriculture, avec plus de 78 000 tCO2e.

Hormis les émissions de CO_2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 40,4%, 4,7%, et 7,9% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.

L'automobile est le moyen de transport prédominant sur le territoire avec une forte bi motorisation. En effet 85,3% des ménages possèdent au moins une voiture, dont 36,9 % en possède au moins deux. Ce constat est encore plus marqué dans les communes autour des pôles

[12] *Paragraphe adapté du document Schéma directeur des énergies, conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbanisme, ADEME, https://librairie.ademe.fr/energies/749-schema-directeur-des-energies-le-9791029713859.html*

urbains. En effet, dans les communes les plus éloignées de L'Aigle, les ménages équipés d'au moins 2 voitures augmentent de manière significative.

35,8% des consommations d'énergie du territoire sont dues au transport routier

31,4% des émissions de GES du territoire sont dues au transport routier

83,7% des déplacements domicile-travail se font en voiture

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle dans le secteur des transports routiers

Pour atteindre les objectifs à horizon 2030, la CDC des Pays de L'Aigle doit opérer une réduction des émissions de GES de l'ordre de 20 000 tCO2e, soit -26% par rapport à 2021.

Comme pour les autres secteurs, le premier levier de réduction est la sobriété et donc la réduction des déplacements les plus émetteurs ainsi que le développement de technologies faiblement carbonées. Contrairement aux idées reçues de nombreux leviers existent même en milieu dit rural pour réduire l'impact des mobilités.

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030 :

6.3.1. Objectif 3.1 : Inciter aux mobilités douces

- **Doter la collectivité d'une flotte de vélos**

La collectivité se doit de montrer l'exemple aux niveaux de ses valeurs, de sa consommation ou encore des méthodes de déplacement de ses agents. Pour faciliter les trajets professionnels tout en réduisant les coûts liés aux véhicules de service et les émissions des GES, la collectivité se dotera d'une flotte de vélos. A cette fin, seront analysés :

  - Les besoins de déplacement
  - Les profils des agents concernés
  - Les modalités d'utilisation (réservations, retour, parking, équipements de sécurité)
  - Les indicateurs de suivi
  - Les modèles de vélos (électrique, mécanique…)

- **Mettre en œuvre le schéma directeur vélo**

Le schéma directeur vélo est un outil de planification et de programmation qui permet de définir une politique d'aménagement et de programmer ses investissements dans un plan pluriannuel. Ce schéma directeur, adopté en 2021, a été élaboré à l'échelle du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche. Sur le territoire de la cdc des pays de L'Aigle, il prévoit un plan d'actions sur la Ville de L'Aigle avec différents aménagements urbains. La collectivité intègre les recommandations au fil des projets qu'elle mène : en outre ont été réalisés une voie verte de près de 8 km entre Saint-Sulpice-sur-Risle et Rai, des aménagements dans le cadre de la reconfiguration de la Place de Verdun ou encore de l'Avenue De Lattre de Tassigny.

- **Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement**

Pour atteindre les objectifs dans le secteur des transports, la CDC des Pays de L'Aigle pensera la conception des espaces urbains comme facilitateurs des modes de déplacement durables (marche, vélo ou transports en commun). Cela implique de prévoir des infrastructures adaptées

dans les opérations d'aménagement (pistes cyclables, trottoirs, zones piétonnes) et de réduire la dépendance à la voiture pour améliorer la qualité de vie et limiter l'impact environnemental.

6.3.2. Objectif 3.2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

- **Promouvoir les alternatives à l'autosolisme**

Afin de développer des alternatives à l'autosolisme, la CDC encouragera les mobilités douces ou le covoiturage. Cela passera par des campagnes de sensibilisation, la création d'infrastructures adaptées et des incitations financières ou réglementaires pour réduire l'usage individuel de la voiture.

- **Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire**

Le laboratoire des mobilités inclusives définit la mobilité solidaire comme « la mobilité pour tous et avec tous. Ce n'est pas une solution clé en main, mais plutôt une approche. C'est l'un des axes de la nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM), qui encourage à penser la mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement des déplacements. Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun ainsi qu'aux impératifs environnementaux. [13]»

Ainsi, la CDC déploiera en lien avec des acteurs locaux (associations, opérateurs de mobilité, garages et auto-écoles solidaires, missions locales, France Travail…) des actions destinées à améliorer la mobilité des publics vulnérables (demandeurs d'emploi, seniors, jeunes, personnes en situation de handicap ou en précarité financière). Est actuellement en réflexion la mise en place d'un transport à la demande.

6.4. AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

6.4.1. Objectif 4.1 : Préserver la biodiversité

État actuel

L'évaluation environnementale réalisée en vue du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal note qu'il existe :

- De nombreux sites remarquables recensés et protégés sur la commune.
- Un recul des habitats naturels du fait d'une urbanisation croissante, notamment au niveau de L'Aigle
- Une disparition du maillage bocager du fait de l'intensification des pratiques agricoles et des pressions urbaines sur les arbres têtards notamment. Induisant une potentielle rupture des continuités écologiques (destructions de corridors de biodiversité) pouvant aller jusqu'à une destruction des réservoirs de biodiversité
- Un développement des infrastructures linéaires induisant une rupture des continuités écologiques sur le territoire
- Une qualité écologique des eaux se dégradant, ayant un impact négatif sur la biodiversité

[13] https://www.intercommunalites.fr/actualite/la-mobilite-solidaire-enjeux-et-solutions/

En termes de biodiversité faunique, six groupes d'espèces présentes en Normandie ont fait l'objet d'une évaluation pour l'élaboration des listes rouges régionales : les orthoptères (criquets et sauterelles), les rhopalocères et zygènes (papillons de jour), les odonates (libellules), les amphibiens, les reptiles et les mammifères. Cette évaluation a démontré que 66 espèces étaient actuellement menacées. (Source : ANBDD)

42 000 tCO2e/an séquestrés grâce aux forêts

66 espèces menacées[14]

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Le PCAET de la CDC des Pays de L'Aigle s'oriente vers une transition écologique globale allant au-delà de la transition énergétique. L'ambition des Pays de L'Aigle est ainsi d'adapter le territoire pour assurer la qualité de vie des habitants, le maintien d'une biodiversité riche et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont d':

- Assurer la préservation de l'existant et développer les ressources naturelles du territoire
- Assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Mieux connaître et faire connaître la biodiversité du territoire**

Il s'agira dans un premier temps d'étudier, recenser et comprendre les différentes formes de vie présentes sur le territoire via des inventaires, études, observations, cartographies. Un partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne est en cours et permet la réalisation d'inventaires sur certains sites de la CDC.

Ensuite la CDC s'attachera à sensibiliser et informer les différents publics du territoire (habitants, élèves, touristes, associations, entreprises…) avec le développement de/d' :

- Animations pédagogiques
- Panneaux d'information
- Diffusion de l'information

- **Lutter contre les espèces invasives**

Le mini-guide de terrain des principales plantes invasives du bassin de l'Orne définit les espèces invasives comme : « une espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son aire de répartition naturelle et qui en proliférant induit des impacts négatifs : écologiques : destruction des habitats naturels et des espèces autochtones ; économiques : impacts sur les pratiques agricoles, coût de destruction de l'espèce, ... sanitaires : problèmes d'allergies, de toxicité, de brûlures, ... nuisances d'usage : entrave à la pratique de la pêche, du kayak, ... [15]». Elles sont une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité[16]. Les actions suivantes peuvent être envisagées (tirées du « PLAN D'ACTION pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes - EEE[17] ») :

[14] *Source : https://www.anbdd.fr/biodiversite/connaissance/listes-despeces-et-listes-rouges/*

[15] https://www.orne.gouv.fr/contenu/telechargement/8210/82234/file/GUIDEtelechargementpdf_cle746265.pdf
[16] https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/especes-exotiques-envahissantes
[17] https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20220315_EEE_VDEF.pdf

- Faciliter l'appropriation de l'enjeu EEE par l'ensemble des acteurs concernés
- Renforcer les contrôles dans les établissements détenant et commercialisant des EEE réglementées
- Développer les connaissances sur les EEE, y compris sur les émergentes
- Prévenir la propagation d'espèces via l'utilisation d'outils tels que la cartographie et la surveillance participative
- Renforcer la vigilance en matière de biosécurité concernant les activités récréatives et professionnelles dans les milieux naturels
- Favoriser des pratiques de gestion adaptées concernant les populations d'EEE en milieux aquatiques
- Prendre en compte les EEE dans la construction et l'exploitation des infrastructures linéaires
- Sensibiliser les professionnels du végétal et le grand public aux risques liés aux EEE végétales
- Sensibiliser à la gestion des déchets d'EEE végétales
- Former les agents effectuant les missions de police dans le domaine du végétal
- Mettre en œuvre le régime d'autorisations pour les établissements détenteurs de végétaux
- Sensibiliser les professionnels de l'animal et le grand public aux risques liés à la détention domestique d'EEE animales
- Élaborer un guide d'informations pratiques relatif à la détention d'EEE animales non réglementées

- **Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes**

L'état initial de l'environnement du PLUI des Pays de L'Aigle note que « le bocage est un élément caractéristique du territoire, non initialement présent sur le territoire, mais issu du façonnement progressif des paysages par les pratiques agricoles : élevage, haras (avec des haies doubles associées). On retrouve plusieurs types de haies, pour différents usages et avec différentes strates de végétation (arborée, arbustive…) ». Pour protéger les haies bocagères, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'est engagée dans une démarche de protection sur son territoire après le constat d'une destruction non négligeable sur les dernières décennies.

Aujourd'hui, il s'agit pour le territoire de conserver, de renforcer et d'encourager les plantations et rénovations de haies, arbres et arbustes. Depuis 2 ans maintenant la collectivité porte 2 opérations d'incitation à la plantation avec :

- Une opération collective de plantations soutenues par le Département de l'Orne
- Une commande groupée permettant à tous les habitants de bénéficier de plants à tarif réduit. Cette opération est portée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie.

En 2 ans, ces opérations ont permis la plantation de plus de 20 km de haies bocagères.

6.4.2. Objectif 4.2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

État actuel

L'évaluation environnementale réalisée en vue du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal note que :

- La qualité des cours d'eau est moyenne, voire médiocre à mauvais pour certains affluents de la Risle (données 2011-2012-2013). La qualité physico chimique de la Risle est mauvaise (données 2011).
- L'état chimique des masses d'eau souterraines est jugé médiocre (données actualisées en 2015).
- Le 5ème programme d'actions de la Directive Nitrates est signé depuis le 7 juillet 2014 en Basse-Normandie. 16 communes de la CDC des Pays de L'Aigle sont concernées par cette extension du classement en zone vulnérable.
- Un classement ZRE (nappe du Cénomanien) au Sud –Est, sur 9 communes ce qui montre une pression sur les prélèvements en eau. Son objectif est d'assurer une protection majeure pour sécuriser l'alimentation de la population sur tout l'axe ligérien.
- A noter le classement en liste 2 de la Risle, ce classement vise les cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle se situe en majorité dans le secteur Est Ornais. Seules 4 communes Moulins-la- Marche, Saint-Hilaire-sur-Risle, Fay et Mahéru appartiennent au secteur des Plaines d'Alençon, de Sées et du Merlerault. Les principaux enjeux pour ce secteur sont les suivants :

- Présence de ressources stratégiques
- D'importants problèmes quantitatifs sur sa partie Est (sur pompages)
- Des rendements parfois faibles (> 65%)

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Consciente que la ressource eau constitue un milieu de vie essentiel pour une grande variété d'organismes végétaux et animaux et qu'elle joue un rôle fondamental dans le développement des sociétés humaines, que ce soit pour la santé, l'alimentation ou les activités économiques, la CDC des Pays de L'Aigle, dans la lignée du plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau[18], s'engage à :

1. Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs
2. Optimiser la disponibilité de la ressource
3. Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Recenser les zones à enjeux**

L'évaluation environnementale réalisée pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mentionne la présence de ressources stratégiques en eau. Il s'agira d'identifier les zones à enjeux, de développer la compréhension des problématiques locales (pollution, rareté, conflits d'usage) et de proposer des mesures adaptées pour protéger, restaurer ou sécuriser la ressource en eau.

- **Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées**

Pour développer une stratégie de gestion des eaux pluviales et des eaux usées et de programmation des travaux nécessaires en la matière, la CDC développera son schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées.

- **Sensibiliser les acteurs du territoire**

[18] https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau

La CDC souhaite développer une prise de conscience collective des grands enjeux de l'eau pour amener les acteurs du territoire à des pratiques plus responsables. Cela passera par :

- L'organisation d'animations pédagogiques
- L'organisation d'actions de sensibilisation (formations, ateliers, fresques, conférences)
- Le développement d'une campagne de communication pour promouvoir les bonnes pratiques liées à l'eau
- L'appui à l'animation d'un réseau d'acteurs
- …

6.4.3. Objectif 4.3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

État actuel

« La filière de l'aménagement vise à organiser le développement de logements et d'activités, construire des équipements publics, tout en sauvegardant le patrimoine et en préservant ou en restaurant des espaces naturels, dans le cadre global d'un projet urbain[19] ».

Plusieurs projets d'aménagement sont en cours sur le territoire des Pays de L'Aigle : réhabilitation du secteur de la Madeleine, réhabilitation de l'école Victor Hugo, création de la voie verte Saint-Sulpice-sur-Risle / Étang La Croix Lamirault…

39 ha artificialisés entre 2015 et 2021

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

- Faire de l'écologie un pilier central et transversal de l'aménagement du territoire des Pays de L'Aigle

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité**

La CDC s'attachera à intégrer les enjeux environnementaux (en termes de climat, de biodiversité, de préservation des ressources, de consommation d'énergie…) dans la conception, la réalisation et le suivi des projets d'aménagement du territoire. Ceci passera par l'intégration de critères environnementaux dans les études pour développer des projets vers une logique durable et au stade de la maîtrise d'œuvre pour orienter les choix techniques et architecturaux conditionnant la performance environnementale globale du projet. Une sensibilisation des agents sera aussi organisée.

- **Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain**

La CDC conciliera aménagement du territoire et préservation de la biodiversité pour assurer un cadre de vie durable. Cela passera par l'identification et la protection des trames et continuités écologiques (trames bleues et vertes ; haies bocagères, forêts…), la limitation de l'artificialisation des sols en préférant la densification des zones urbanisées plutôt qu'en étendant la ville sur les espaces naturels, la préservation et le développement de la nature en ville…

[19] *https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Feuille_de_route_decarbonation_amenagement_SYNTHESE.pdf*

6.5. AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

6.5.1. Objectif 5.1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

État actuel

Les résultats du travail mené par le GIEC normand indiquent clairement que le changement climatique est une réalité en Normandie. En effet, depuis les années 80, la température a augmenté sur toutes les stations météorologiques normandes, de l'ordre de +0,6 à +0,8°C entre la période de référence actuelle 1981-2010 et la précédente 1951-1980.

De plus, Météo-France observe une forte augmentation de la température moyenne depuis 40 ans au sud de la Normandie. Sur la période étudiée, les années 2020 et 2022 sont les plus chaudes avec une température moyenne supérieure de 2°C par rapport à la période de référence (1961 et 1990).

En Basse-Normandie, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050.

Ces évolutions sont d'une ampleur sans précédent et auront des conséquences multiples : augmentation des températures, des sécheresses et des inondations, impacts sur la biodiversité, baisse des rendements agricoles...

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Pour être en mesure d'adapter ses infrastructures, de prévenir les risques climatiques ou encore d'encourager la transition écologique sur son territoire, la CDC des Pays de L'Aigle doit appréhender localement les tenants et les aboutissants du changement climatique.

Les acteurs divers d'un territoire (habitants, décideurs, entreprises, …) ne sont pas toujours conscients et informés de leur vulnérabilité et de celles de leur territoire face au changement climatique. La sensibilisation est un élément important du processus de réduction des émissions de GES et d'adaptation pour gérer les impacts du changement climatique, renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité globale du territoire.

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire**

L'étude des vulnérabilités du territoire comprise dans le diagnostic du PCAET permettra d'acquérir une connaissance fine des impacts du changement climatique sur le territoire.

- **Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques**

La situation climatique actuelle et à venir est déterminée par les émissions de GES déjà générées dans l'atmosphère. Il faut donc se préparer aux conséquences du changement climatique et apprendre à s'adapter.

Pour anticiper les crises climatiques, la CDC des Pays de L'Aigle mettra en œuvre une démarche collaborative structurée avec les différents acteurs du territoire (institutions publiques, acteurs économiques, acteurs sociaux, experts techniques sectoriels, habitants…).

Cette démarche pourra comprendre le / l':

- Partage du diagnostic de vulnérabilité

- Organisation d'ateliers avec les acteurs du territoire organisés par thème (biodiversité, eau, paysage, sols), par espace (agricoles et forestiers, naturels et aquatiques, urbanisés) ou encore par type d'activités (loisirs, agriculture et foresterie, aménagement du territoire, industries, pêche et aquaculture, santé, transports, tourisme…). Ces ateliers viseront à l'élaboration collective de plans d'adaptation.
- Organisation de réunions de suivi d'exécution

En amont, des actions de sensibilisation de la population pourraient être organisées pour assurer un socle commun de connaissances et engager une partie de la population dans la démarche (jeux sérieux, fresques…)

6.5.2. Objectif 5.2 : Mieux se nourrir, l'élaboration d'un plan alimentaire territorial (PAT)

État actuel

A l'heure actuelle, le territoire des Pays de L'Aigle ne dispose pas d'initiatives locales coordonnées à l'échelle du territoire sur la question de l'alimentation.

Pour y remédier, la CDC souhaite développer un plan alimentaire territorial (PAT) afin de travailler à la territorialisation de l'alimentation, de structurer l'économie agro-alimentaire locale et de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur.

Actuellement, la question de l'alimentation est abordée sur la partie restauration scolaire. En effet une étude sur le gaspillage alimentaire a été menée en 2025 et l'analyse des résultats permet d'envisager des actions pour lutter contre ce gaspillage. En outre, une réflexion sur la commande des denrées alimentaires est en cours.

13 000 m² de surface agricole utile[20]

85% de la consommation actuelle pourrait être couverte par la production locale[21]

17% de la population vit sous le seuil de pauvreté[22]

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Les Pays de L'Aigle ont l'ambition de développer un plan alimentaire territorial dont les objectifs sont définis comme suit par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

- Fédérer les différents acteurs du territoire autour de la question de l'alimentation
- Accélérer la transition agricole et alimentaire
- Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et permettre notamment de développer des relations entre territoires urbains et ruraux[23]

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

[20] https://territoiresfertiles.fr/diagnostics/communaute-de-communes-des-pays-de-l-aigle/maillons/terres-agricoles
[21] https://territoiresfertiles.fr/diagnostics/communaute-de-communes-des-pays-de-l-aigle/maillons/terres-agricoles
[22] https://territoiresfertiles.fr/diagnostics/communaute-de-communes-des-pays-de-l-aigle/maillons/terres-agricoles
[23] https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux

Avant la mise en œuvre d'actions opérationnelles, l'élaboration d'un PAT demande la rédaction d'un « **diagnostic partagé** faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire[24] ».

Une fois ce diagnostic réalisé, la CDC s'attachera à :

- **Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine**

Le succès du PAT dépendra de la capacité des acteurs à s'approprier les enjeux de l'alimentation durable, condition nécessaire pour impulser le changement et accompagner la transition. Ainsi, des actions de sensibilisation seront organisées pour accompagner la population et les équipes des cuisines collectives à réfléchir à l'impact de l'alimentation sur la santé, le climat ou encore l'environnement. Des outils existent qui pourront être utilisés : fresques de l'alimentation, défis locavor, défis des foyers à alimentation positive… Ils aideront à démontrer que l'accès à une nourriture de qualité et locale est accessible financièrement.

- **Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité**

Il existe des freins à la mise en œuvre d'initiatives privilégiant le local, le bio ou les circuits courts pour les restaurations collectives de la collectivité (réglementation, prix, structures de restauration collective et organisation des cuisines, résistance au changement...). Toutefois, la CDC soutiendra le développement d'une culture du local/bio ou des circuits courts via l'identification des besoins des restaurants, la mobilisation des acteurs, l'appui à la mise en place de menus adaptés à la production locale et à la saisonnalité, l'anticipation des commandes, la contractualisation avec les fournisseurs, des marchés publics adaptés…

- **Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes**

La CDC élaborera une stratégie de communication pour promouvoir les producteurs locaux et les ventes directes sur le territoire. Annuaires, réseaux sociaux, guides, … sont autant d'outils qui pourront être développés pour favoriser la consommation locale.

- **Lutter contre la précarité alimentaire**

Le taux de pauvreté (correspondant à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population) est estimé à 17% dans les Pays de L'Aigle[25]. Cette vulnérabilité se ressent sur l'alimentation et le centre intercommunal d'action sociale propose, au même titre que les Restos du Cœur, un service d'aide alimentaire. En 2023, 351 familles, soit 838 personnes (dont 412 enfants) ont bénéficié de l'aide alimentaire via la distribution de plus de 41 442 repas[26]. La lutte contre la précarité alimentaire sera un axe de développement de la CDC via des ateliers sur l'alimentation durable, des échanges entre les associations, la création de réseaux d'échanges d'informations en cas de surplus, de besoins ou de réorientation des bénéficiaires…

[24] https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial
[25] https://territoiresfertiles.fr/cartes/taux-pauvrete/epcis
[26] https://www.paysdelaigle.fr/nouveau-local-pour-laide-alimentaire /

6.5.3. Objectif 5.3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

État actuel

Le SRADDET explique l'économie circulaire comme suit : « Le développement de nos sociétés repose aujourd'hui sur une économie linéaire dont l'équation est la suivante : « extraire - produire - consommer - jeter ». Ce modèle conduit à une pression croissante sur les ressources et à une détérioration progressive de leurs conditions d'accès. Il engendre des déséquilibres majeurs sur la biodiversité, la qualité de l'eau, le climat. Parallèlement, la remise en cause du modèle consumériste, relayée par les médias et un milieu associatif dynamique, conduit à une évolution profonde de la société au niveau mondial vers une consommation plus responsable. Face à ce constat, l'économie circulaire propose de faire évoluer les modèles de production et de consommation afin de rendre plus sobre et plus efficace l'utilisation des ressources.[27] »

La CDC des Pays de L'Aigle développe des initiatives d'économie circulaire, au sein de la collectivité (recyclage du matériel informatique dans les écoles) et sur son territoire avec, entre autres, une ressourcerie (REPAIR) et un atelier d'insertion (Atelier Aigle insertion). Un aperçu des initiatives recensées sur le territoire est inséré ci-dessous et une liste exhaustive est insérée dans le Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022 (p29 et suivantes).

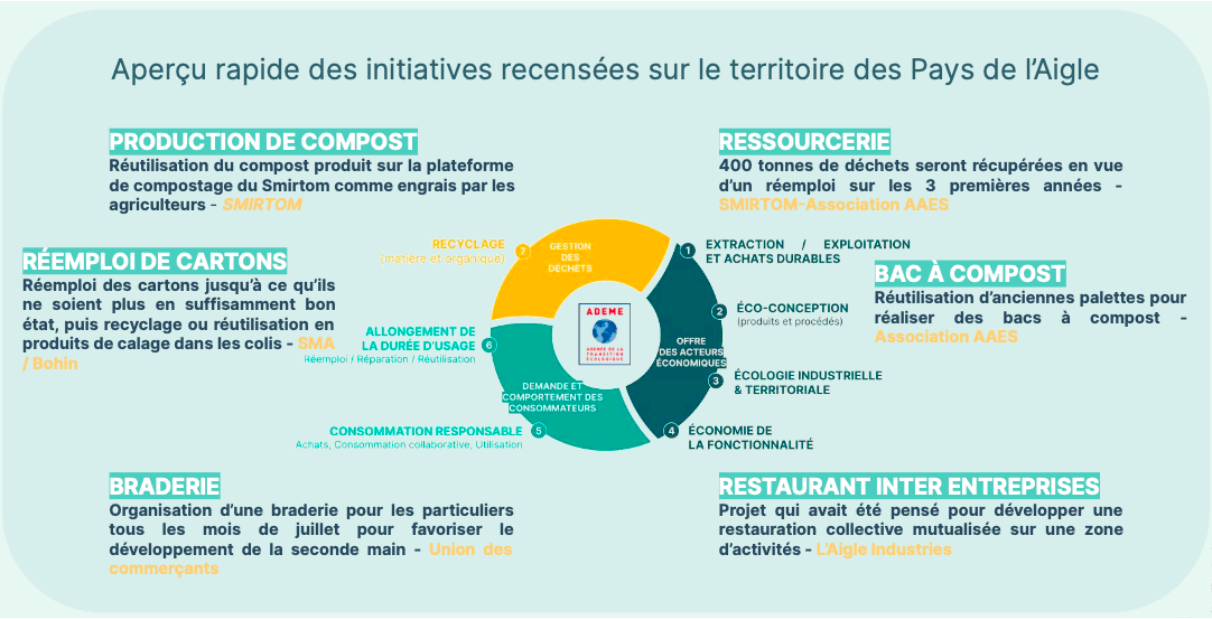

Source : Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022

Le COPIL sur le Contrat d'Objectif Territorial d'avril 2025 identifiait une marge de progression sur les sujets d'économie circulaire :

[27] SRADDET pour la Normandie, rapport, mars 2024

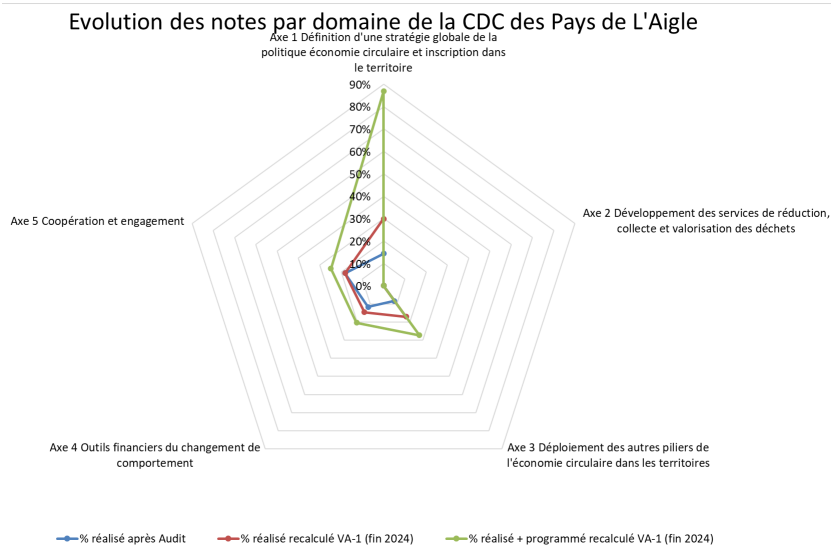

Le Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022 concluait que : « Des initiatives circulaires sur l'ensemble des piliers de l'ADEME ont été recensées sur le territoire des Pays de L'Aigle auprès d'acteurs variés (entreprises, associations, chambres consulaires, Communauté de communes, etc.). Néanmoins, certains piliers sont peu développés, comme l'EIT (Écologie Industrielle et Territoriale) et l'économie de la fonctionnalité, alors qu'ils présentent un vrai potentiel. Nous pouvons remarquer par ailleurs que les initiatives faisant appel à des coopérations entre un tissu varié d'acteurs permettent de maximiser les résultats (ex : ressourcerie, revalorisation des déchets verts, etc.). Dans le même ordre d'idée, certaines initiatives, menées individuellement, mériteraient d'être partagées et/ou mutualisées afin d'augmenter leurs effets et impacts (ex : valorisation des déchets des entreprises, bonnes pratiques industrielles, etc.) [28]».

Objectifs de la CDC des Pays de L'Aigle

Les engagements régionaux du SRADDET [29] (p278) se présentent comme suit :

- Créer des boucles de valeurs locales à partir des ressources du territoire
- Accélérer le changement des pratiques économiques
- Rapprocher l'offre et la demande pour une consommation responsable
- Agir ensemble pour libérer le potentiel d'économie circulaire

Au niveau local, le Diagnostic économie circulaire, Circul'R, de 2022, note que les 3 rôles prioritaires que la CdC peut entreprendre, sont :

- **Acteur** - Passer à l'action, en formant en son sein les décideurs et les équipes opérationnelles, en optimisant la gestion des DMA et en soutenant certaines initiatives.
- **Animateur** - Accompagner les habitants, les associations, les entreprises et même les autres acteurs publics du territoire (communes) en les sensibilisant, en facilitant la mise en relation entre acteurs et la mise en place de synergies de type EIT.

28: Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022

29 SRADDET pour la Normandie, rapport, mars 2024

- **Ambassadeur** - Contribuer à la dynamique en se montrant exemplaire sur ses propres actes de consommation et d'investissements, notamment grâce à une politique d'achats responsables[30].

Actions opérationnelles du PCAET pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

- **Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire et favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles**

La CDC des Pays de L'Aigle fédérera, mutualisera et orientera les initiatives locales d'économie circulaire sur son territoire afin de maximiser leur impact environnemental, économique et social.

Certaines actions ont déjà été réalisées : structuration d'une gouvernance et adoption d'une feuille de route, réalisation d'un diagnostic de l'économie sociale et solidaire avec la CRESS et Circul'R en 2022, lancement du programme Eco-défis en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Ces efforts seront poursuivis avec le développement du réseau des structures d'économie circulaire, l'organisation de formations et de campagnes de « sensibilisation pour l'ensemble des acteurs (avec un focus sur la filière métallurgique et les artisans), mettre en valeur les initiatives et actions innovantes du territoire[31] », la mobilisation des entreprises, le suivi et l'évaluation de l'activité d'économie circulaire sur le territoire...

30 Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022

31 Diagnostic économie circulaire, Circul'R, 2022

7. Annexes

7.1 Annexe 1 questionnaire à destination des habitants

Questionnaire à destination des habitants, juin 2025

2 - Quelles sont vos préoccupations ? Parmi les problèmes environnementaux suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ? (3 réponses maximum)

16 réponses

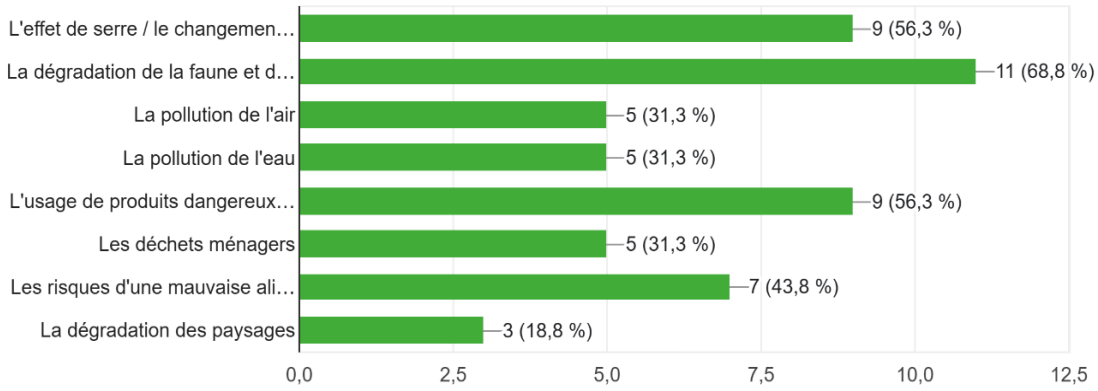

3 - Quels sont, selon vous, les secteurs sur lesquels il est urgent d'agir pour les pays de L'Aigle ? (3 réponses maximum)

16 réponses

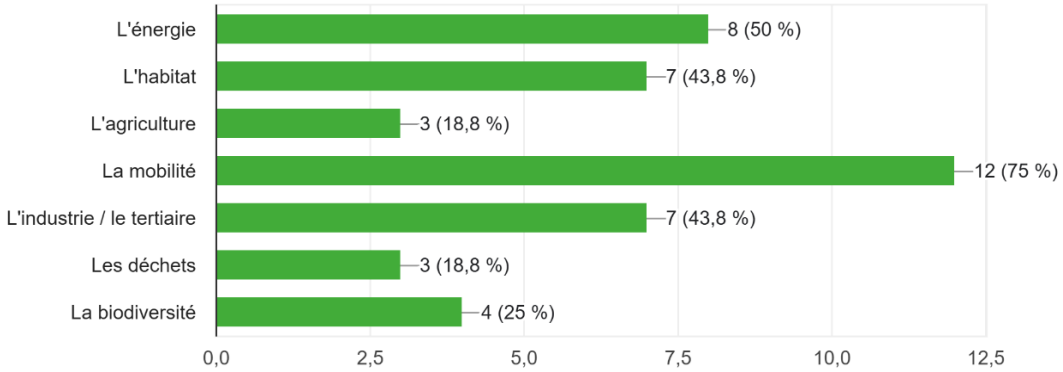

3.1 - Qu'est-ce qui vous semble le plus important pour maîtriser notre consommation d'énergie ? (2 réponses maximum)

16 réponses

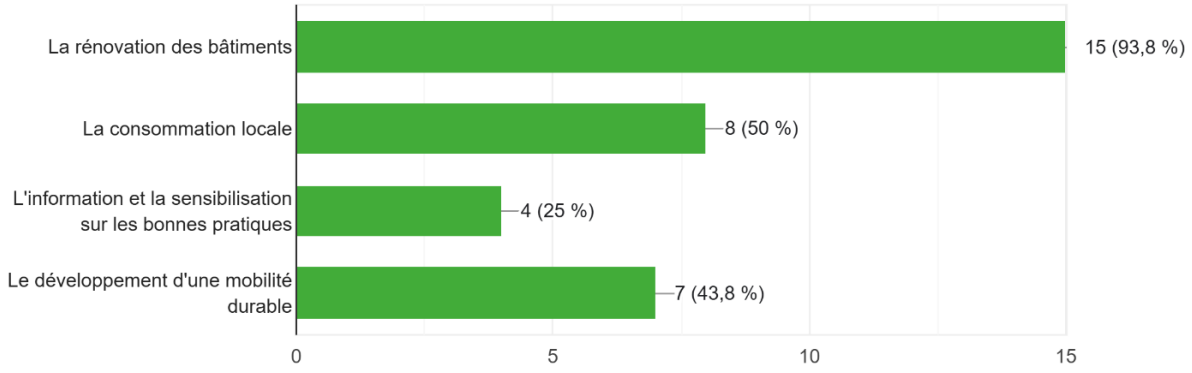

3.2 - Quelles sont, selon vous, les énergies renouvelables à développer en priorité sur le territoire ? (à classer de 1 à 5)

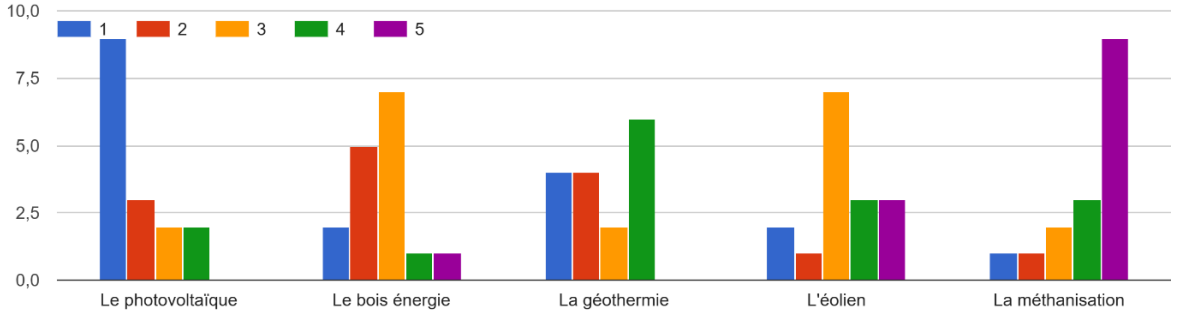

3.3 - Quelles sont, selon vous, les actions à mener en priorité sur le territoire pour réduire l'impact environnemental de l'habitat ? (3 réponses maximum)

16 réponses

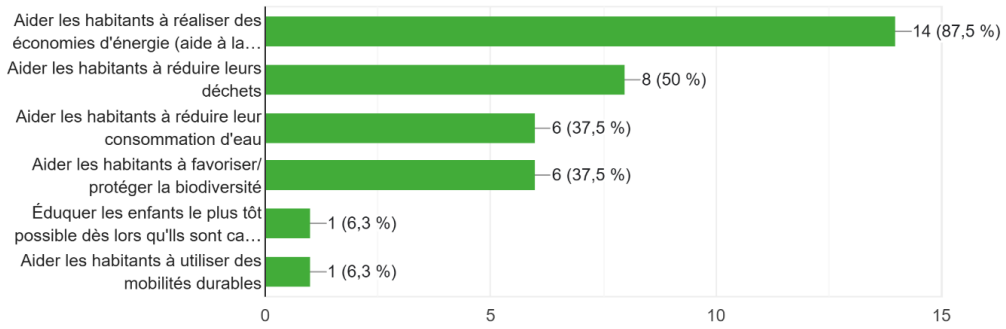

3.4 - Quelles sont, selon vous, les actions à mener en priorité sur le territoire pour réduire l'impact environnemental de l'agriculture ? (3 réponses maximum)

16 réponses

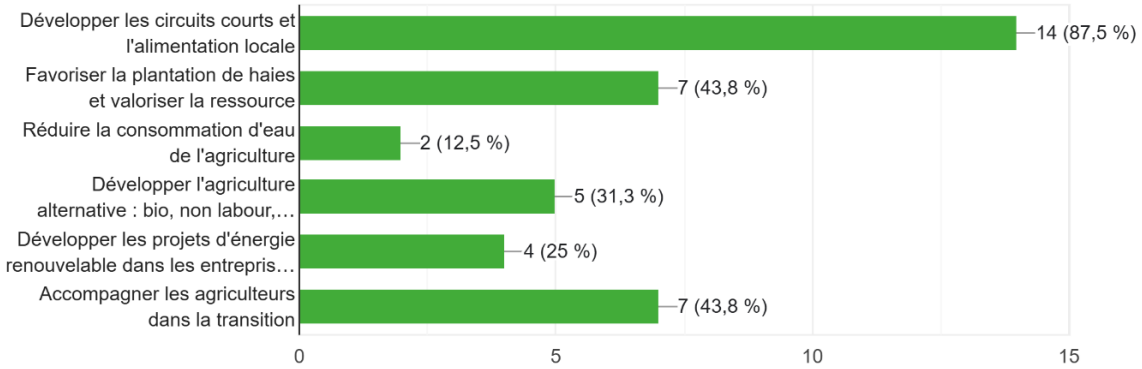

3.5 - Quelles sont, selon vous, les actions à mener en priorité sur le territoire pour réduire l'impact environnemental des entreprises ? (3 réponses maximum)

16 réponses

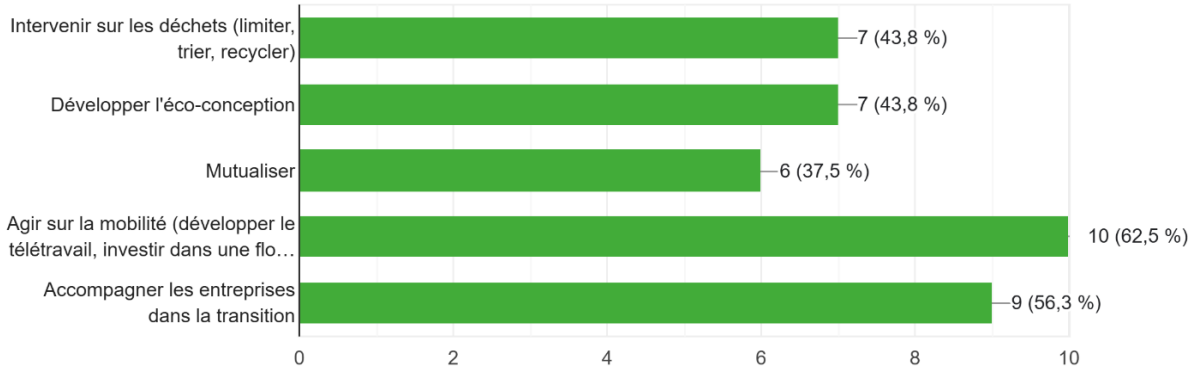

3.6 - Quelles sont, selon vous, les actions à mener en priorité sur le territoire pour réduire nos déchets? (3 réponses maximum)

16 réponses

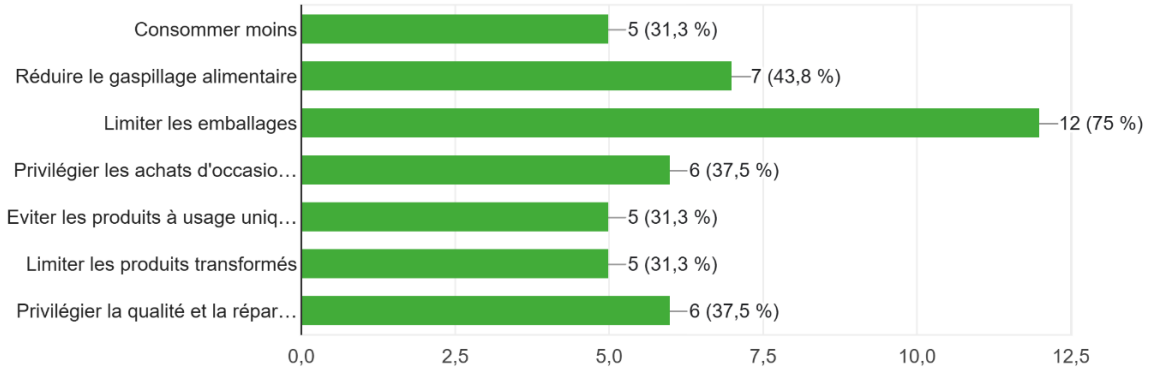

3.7 - Quelles sont, selon vous, les actions à mener en priorité pour réduire l'impact environnemental sur la biodiversité ? (3 réponses maximum)

16 réponses

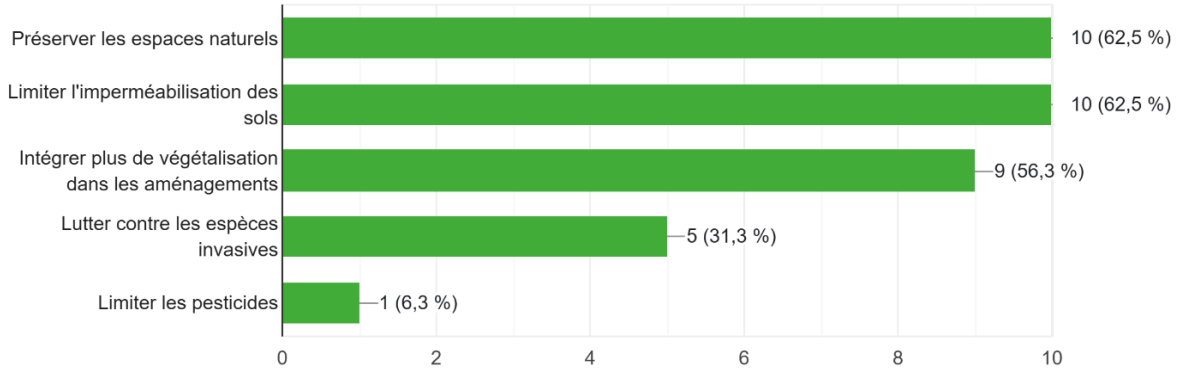

4.1 - Quels sont, selon vous, les atouts du territoire pour agir ?10 réponses

Un territoire naturel à préserver

Communauté de communes qui fonctionne bien

Territoire à taille humaine, possibilité de mobiliser

La disponibilité de l'eau et l'espace

Des espaces naturels préservés et le climat

Peux d'habitants donc plus de facilité pour mettre en place des actions

Pour le vélo tout est à créer. Voies partagées ou pistes cyclables

La RISLE

Territoire rural, on devrait pouvoir développer les circulations douces par exemple (vélo)

Les surfaces agricoles et industriels

4.2 - Quels sont, selon vous, les freins du territoire pour agir ?10 réponses

Le manque de volonté, les coûts élevés

Son manque de rayonnement

Manque d'implication de certains

Aucun

Trop proche de PARIS

Ruralité et la distance entre les communes

Beaucoup de personnes âgées dinc peu concernées par le vélo

Emploi

Les élus, pour beaucoup issus de l'agriculture traditionnelle et climatosceptiques

Le manque des moyens accordé pour la mobilité notamment des jeunes dans les petites communes - Le manque d'exploitation maraichères pour consommer local

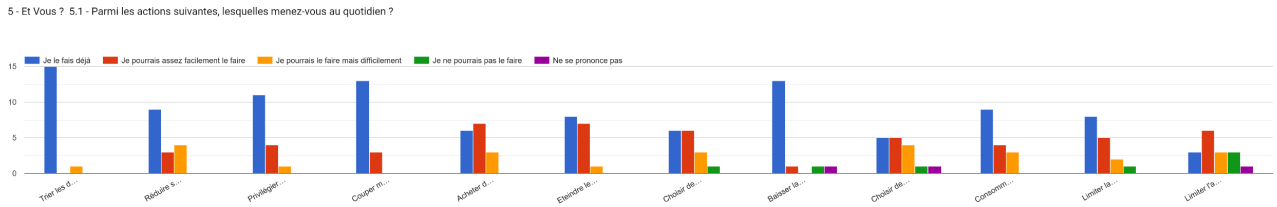

5.2 - Considérez-vous que les changements nécessaires à la transition écologique sont :
16 réponses

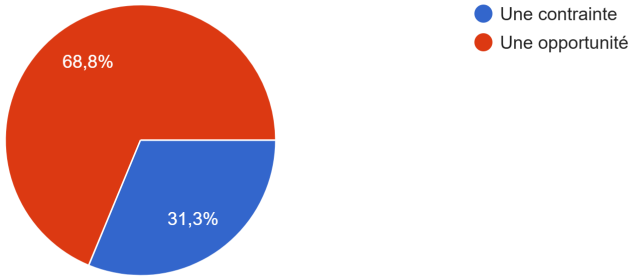

5.3 - Seriez-vous prêt à faire évoluer vos pratiques ?
16 réponses

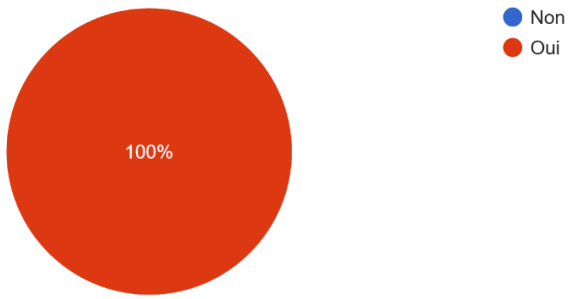

5.3- Si oui, à quelles conditions ?
16 réponses

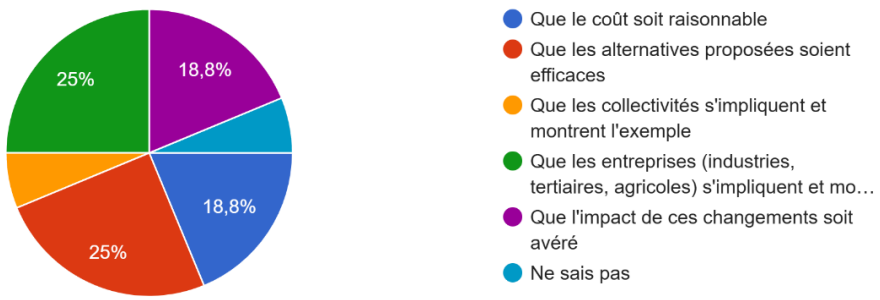

5.4 - Quelle(s) action(s) menez-vous à votre échelle ?

9 réponses

Tri - autoconsommation - réduction énergétique (eau gaz électricité) - achat occasion -

Tri, recyclage, braderie, covoiturage

Économie d'énergie avec gestion chauffage

Je ne consomme que de la viande et des légumes de producteurs locaux

Déplacement à vélo si possible, rénovation du logement

Conso locale, tri, bio

Tri, compostage, achat raisonné, covoiturage, marché...

Cf réponses à la question 5.1

Trier les déchets - Baisser le thermostat du chauffage - Débrancher les appareils non utilisés

6 - Votre profil Votre âge

16 réponses

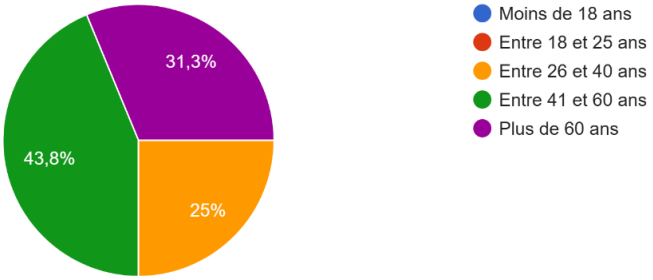

Vous êtes

16 réponses

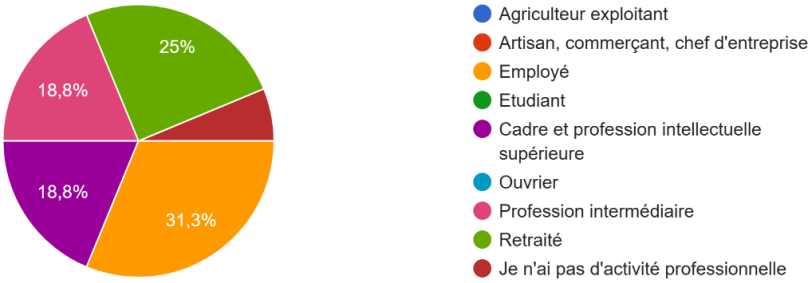

Vous êtes

16 réponses

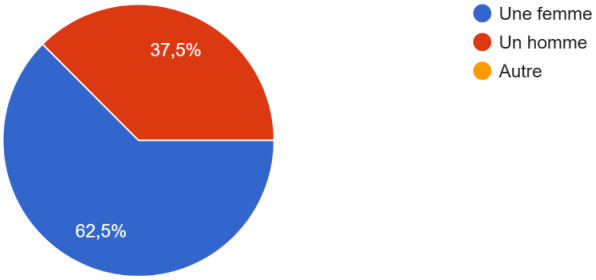

7.2 Annexe 2 Résultats d'entretiens et questionnaires réalisés dans le cadre du diagnostic sur l'économie circulaire de Circul'R en 2022

Date entretien	Personne interviewée	Structure	Position	Activités	Implantation	RSE	Economie circulaire	Enjeux
04/10/2022	Magalie Petit	CRESS	Chargée de mission Economie circulaire de la CRESS Normandie (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)	Magalie Petit est chargée de mission économie circulaire au sein de la CRESS. La CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) est comparable aux autres chambres consulaires. Elle a pour objectif de fédérer et représenter toutes les entreprises de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) auprès des acteurs publics dans la région de Normandie, de sensibiliser les acteurs du territoire, d'accompagner à la création et au développement de structures ESS (entreprises et associations) et d'être un observatoire de l'ESS sur le territoire. La CRESS est notamment financée par des fonds publics (Région, ADEME, NECI (Normandie Economie circulaire), notamment à l'occasion d'appels à projets). L'activité de la CRESS s'articule autour de 3 volets : 1.Observatoire et animation de réseau. Plusieurs initiatives sont portées par le CRESS : a.La production d'études comme le Panorama Economie circulaire Normandie b.La mise en place d'initiatives comme Carteco qui permet de faire une cartographie des structures de l'ESS centrée aujourd'hui sur le traitement des déchets. Il est prévu que les structures liées à l'alimentation soient également recensées 2.Aide à la structuration de filière. La CRESS soutient notamment les filières de la consigne et du bâtiment 3.Accompagnement des territoires. La CRESS peut sensibiliser les différents acteurs au sujet de l'ESS (jeunes, étudiants, entrepreneurs, élus, etc.), aider à la réalisation de diagnostics, l'élaboration de stratégies et à la mise en place de feuilles de route. Enfin la CRESS a la capacité de mettre en lien les différents acteurs	Toute association, coopérative, mutuelle, fondation et entreprise de l'ESS sur le territoire des Pays de l'Aigle peut être amenée à travailler avec la CRESS. Dans ces structures, des points communs doivent être respectés : •Valeurs d'utilité sociale au service de l'humain •Lucrativité limitée, l'économie n'est pas la finalité mais un simple moyen •Gouvernance participative La CRESS n'a actuellement pas de lien avec les Pays de l'Aigle mais souhaite pouvoir participer aux différentes initiatives.	La CRESS pourrait intervenir auprès des élus gratuitement sur le sujet de l'ESS en général et les sujets d'économie circulaire en particulier. A l'échelle de la Normandie, 473 structures de l'ESS développent une activité dans l'économie circulaire en Normandie avec en majorité des associations (73%), coopératives (24%) et sociétés commerciales (3%).	ECONOMIE CIRCULAIRE La mise en place de l'EIT est perçue comme une opportunité intéressante qui est à mettre en lien avec les achats responsables, par exemple, la revalorisation d'anciens jouets dans les crèches et écoles avec l'aide de ressourceries. De même, de nombreuses opportunités sont à saisir dans le secteur du BTP avec un maillage de plus en plus important en Normandie (Caen, Le Havre et Cherbourg) de structures de l'ESS actives dans ce secteur. Ce n'est pas le cas actuellement dans les Pays de l'Aigle mais cela représente une opportunité. La CRESS peut être sollicitée en complément de démarches déjà existantes notamment celle de la labellisation économie circulaire (comme elle le fait avec la Communauté de communes du Pays de Falaise (Calvados) qui est également dans un processus de labellisation économie circulaire). Une rencontre avec la Communauté de Communes est possible pour pouvoir mettre en place des initiatives communes notamment la formation gratuite auprès d'élus (possibilité par exemple de créer une formation commune avec en première partie un focus sur l'ESS et en deuxième partie un focus sur l'EC). La question de synergies avec la NECI, le réseau normand des acteurs de l'économie circulaire, est également à étudier.	ENJEUX Les freins à la mise en place d'initiatives peuvent venir d'élus et des équipes de la collectivité si les sujets de l'ESS ou d'économie circulaire n'intéressent pas. Dans de nombreux territoires, le foncier est une barrière au développement de structures même en milieu rural. L'absence de soutiens financiers est également un frein, il y a une tendance à la baisse des subventions de l'ADEME auprès des structures de l'économie circulaire notamment lorsqu'une REP est mise en place. Cependant la CRESS peut intervenir gratuitement sur certains sujets auprès du Pays de l'Aigle. Un premier temps d'échange pourrait être organisé.
04/10/2022	Marilène Dheygers	Atelier Aigle Insertion	Directrice	Pour le contexte de la création de l'Atelier Aigle Insertion, tout a commencé au début de la crise du COVID lorsqu'il était compliqué de trouver des masques sur le territoire. La Mission locale L'Aigle Mortagne-au-Perche et l'entreprise Bohin ont décidé de créer un partenariat pour fabriquer des masques pour permettre aux jeunes suivis par la Mission locale d'aller travailler ou passer des entretiens. De fil en aiguille, ils sont arrivés à la réflexion qu'il manquait un tremplin d'insertion sur le territoire notamment pour les jeunes femmes. Ainsi est né l'Atelier en juin 2021, projet labellisé chantier d'insertion qui emploie aujourd'hui 12 salariés (dont 80% n'ont aucune mobilité) et propose plusieurs activités : •Ateliers de couture •Création et vente de 40 produits de leur marque "Seconde Vie" tels que des vêtements et des produits de bien-être ○Vente en e-commerce (source de revenus principale) grâce au Label Emmaüs ○Vente en boutique ○Vente en B2B en volume sur des événements / rassemblements (ex : tote bags ou tours de cou) ○La démarche est participative, les prototypes de vêtements sont réalisés tous ensemble (une veille est effectuée) •Cordonnerie (réparation de vêtements par exemple) En termes financier et matériel, Bohin prête des locaux de 200 m2 à l'Atelier à titre gracieux pendant 3 ans. L'Atelier reçoit également 3 mécénats (notamment Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel) et d'autres donations d'entreprises (ex : partenariat groupe Elis pour la récupération de serviettes).	L'Atelier Aigle Insertion est en contact direct avec la Communauté de commune des Pays de l'Aigle mais n'a pas de relation privilégiée avec celle-ci. Son conseil d'administration est composé d'un élu du Conseil régional, de la Directrice de l'entreprise Bohin, de la Directrice locale d'AXA (représentante du Medef et participant également au programme Femmes et Challenge) ainsi que de la Présidente locale du secours catholique. Autrement, l'Atelier est en contact avec d'autres organismes tels que l'association AAES et Pôle Emploi.		Le projet s'est formé autour du don et notamment du don de matériel pour l'Atelier et du don de tissus qui allaient être jetés (les donations sont nombreuses). L'Atelier récupère des vêtements et tissus de particuliers et professionnels (notamment Agir la Redingote sur Alençon) et depuis peu grâce à la structure Tissons La Solidarité (réseau d'insertion par l'activité économique qui fédère et anime un réseau de 70 structures spécialisées dans les métiers du textile : collecte de vêtements issus notamment de la haute couture, tri, lavage, repassage, couture, vente). L'économie circulaire est donc au cœur de ce projet mais il n'y a pas eu de priorisation des différents piliers et thèmes de l'EC par manque de temps. En termes de sensibilisation, les membres de l'Atelier n'ont pas été formés à l'EC mais des actions de sensibilisation auprès du public sont réalisées notamment à travers des visites de l'Atelier et les ateliers de couture proposés.	ENJEUX Les enjeux suivants ont été mentionnés : •Manque de temps : tout est allé très vite, il y a un enjeu concernant la structuration •Politiques locales : être soutenu localement semble compliqué mais serait fortement bénéfique •Enjeu de se pérenniser et de diversifier les activités pour proposer autre chose que de la couture OPPORTUNITÉS Les opportunités suivantes ont été mentionnées : •Aimeraient potentiellement se tourner vers l'alimentation avec pour but principal toujours l'insertion •La Directrice trouverait ca pertinent et bénéfique d'être mis en relation avec la collectivité et différents acteurs du territoire ○Si l'Atelier est soutenu localement par la Communauté de communes, beaucoup de choses sont possibles ○l'Atelier pourrait devenir fournisseur de la CdC, pourrait mieux sensibiliser le public
• 16/09/2022	Sylvain Ferracane	Frenehard	Directeur des Opérations chez Frénéhard	Frénéhard est situé sur l'une des zones industrielles de l'Aigle, emploie 200 personnes, réalise 36M€ de chiffre d'affaires et dispose d'un site de 12000 m2. L'entreprise fabrique des pièces métalliques notamment pour les couvreurs à l'aide de processus de découpage, d'emboutissage et de formage. L'entreprise utilise plus de 4000 tonnes par an d'acier et autres métaux comme le cuivre ou le zinc. Frénéhard ne sait pas si ces métaux sont issus de filières de recyclage.	L'entreprise a peu de relations avec les autres structures du territoire. Par exemple, l'entreprise n'a pas de relation avec les Pays de l'Aigle même si l'entreprise a participé à un plan de communication afin de mettre en lumière l'activité industrielle du territoire. Généralement, c'est la Communauté de Communes qui vient vers Frénéhard pour pouvoir réaliser des actions. Autrement, Frénéhard a des relations avec certaines ETI (Entreprise de taille intermédiaire) du territoire car elle fait notamment partie de l'association des ETI de Normandie.	Il y a un an, le groupe Frénéhard & Michaux a initié une stratégie RSE et élaboré une feuille de route. Le principal objectif de l'entreprise est d'être labellisé Ecovadis, ISO 14000 (Management environnemental) et ISO 45000 (Santé et sécurité au travail) et de réaliser son bilan carbone. Néanmoins, la feuille de route 2023 - 2026 du site de Frénéhard n'est pas encore finalisée; les indicateurs par exemple n'existent pas encore. Un responsable QHSE doit être embauché en novembre pour pouvoir prendre en main les différents sujets RSE de l'entreprise avec comme premier objectif d'obtenir les certifications. Des actions de surveillance existent pour le gaz, l'électricité et l'eau afin de maîtriser leur consommation et pouvoir effectuer des actions de réduction. L'entreprise est également poussée par l'Etat et les investisseurs à la mise en place d'actions concrètes de type RSE. L'entreprise envisage l'installation de panneaux solaires.	En ce qui concerne l'approvisionnement, l'entreprise privilégie les entreprises locales. Néanmoins, les achats de métaux sont prévus au niveau groupe, et donc non gérés par l'entreprise. L'éco-conception est un sujet sur lequel le bureau d'étude interne a été sensibilisé mais il est pour l'instant trop tôt pour connaître ce qui en est ressorti. Sur site, la valorisation des déchets est mise en place à l'aide de prestataires que ce soit les métaux, carton, bois et déchets industriels. Les déchets sont mis dans des bennes spécifiques afin d'être retirés par une entreprise tierce. Par exemple, l'entreprise BURBAN PALETTES travaille avec Frénéhard pour pouvoir collecter et valoriser les palettes. Cependant, Frénéhard n'a pas la capacité de tracer la gestion des déchets. Les chutes techniques ne sont pas valorisées sur place mais sont triées. Le taux de rebus, le pourcentage de mise en déchet et de pièces non conformes sont suivis afin de limiter les pièces jetées. De manière globale, une phase de sensibilisation globale est prévue auprès des managers sur une durée de deux jours et l'objectif du bilan carbone est de pouvoir prioriser des actions à l'échelle de l'entreprise.	Les enjeux suivants ont été mentionnés : •La capacité à recruter sur le territoire est le principal enjeu ○Opportunité : si des actions sont menées par les Pays de l'Aigle, l'entreprise souhaite y participer •Frénéhard est intéressé par l'installation d'un réseau de chaleur biomasse.

: 27/09/2022	Cyril Guillemin	AXFIL	Directeur Général de Axfil	Axfil faisait auparavant partie du groupe Bohin en tant que "Bohin Industrie". Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais il est toujours l'un des fournisseurs de Bohin. L'entreprise produit des pièces métalliques de très grande précision, que ce soit pour l'industrie médicale, automobile, du bâtiment, du mobilier ou de l'électronique. Il y a 3 ans, l'entreprise a doublé sa surface ce qui lui permet de produire 2M de pièces par jour, l'équivalent de 2 tonnes par jour.	Cyril Guillemin est l'ancien président de l'association Aigle Industries. Actuellement, l'association dispose de trois clubs différents : RH, RSE et Industrie (production, industrialisation et automatisation). L'association repose sur des initiatives individuelles pour faire gagner du temps à l'ensemble des adhérents et essaie de structurer ses besoins auprès de la Communauté de Communes. L'association souhaite également favoriser l'égalité des chances auprès des collégiens et lycéens en les aidant à trouver des stages lors de leur scolarité (stage de 3ème ou stage d'apprentissage). Autrement, Axfil en tant qu'entreprise entretient peu de relations avec la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.	L'entreprise a mis en place des initiatives RSE. Lors de l'agrandissement de l'usine, un certain nombre d'initiatives ont été mises en place : ●Diminuer la poussière pour assurer la propreté de l'usine afin de respecter les normes ●Appliquer des mesures RH afin d'être souple auprès des collaborateurs sur un ensemble de sujets ●Organiser des formations de sécurité par des salariés formateurs L'entreprise a effectué son bilan carbone mais le résultat a été assez décevant car l'entreprise n'est pas parvenue à identifier quels leviers activer pour réduire son empreinte carbone si ce n'est qu'en baissant son activité. En effet, la majorité des gaz à effet de serre émis provient de la matière première et de sa livraison. Actuellement, Axfil réfléchit à la mise en place de panneaux solaires pour produire sur place de l'énergie électrique mais des questions financières et de rentabilité se posent toujours. Ce sujet de rentabilité pourrait être porté par l'association L'Aigle Industries.	Les déchets sont gérés à l'aide de différents procédés. Les eaux usées de polissage et de filtrage des poussières sont traitées en dehors des circuits classiques. Les déchets métalliques (acier et inox) sont également traités spécifiquement puisqu'ils sont recyclables. Pour la logistique, les boîtes métalliques et palettes en bois sont utilisées puis réemployées jusqu'à ce qu'elles soient inemployables puis elles sont recyclées. Il arrive que pendant le processus de production, des pièces ne soient pas conformes (jusqu'à 50% pour des cas très exceptionnels). Lorsque cela arrive, certaines pièces peuvent être revalorisées pour des clients qui ont des besoins de conformité plus faibles ou les pièces peuvent être refondues chez le fournisseur.	Pour une entreprise comme Axfil, il est très difficile d'avoir des liens forts avec les entreprises locales car l'entreprise est dans un secteur mondialisé. Les problématiques ne seront donc pas les mêmes par rapport à des entreprises plus locales. Néanmoins, l'entreprise est toujours intéressée par les initiatives qui permettent d'améliorer l'image du bassin industriel afin d'attirer de nouveaux talents. L'entreprise est également peu sensibilisée à l'économie circulaire et a le sentiment de ne pas avoir de leviers pour pouvoir mettre en place des initiatives circulaires.
15/09/2022	Richard Rousseau	SMIRTOM	Directeur du SMIRTOM	Le SMIRTOM gère les déchets des 28.000 habitants qui vivent dans les Pays de l'Aigle et aux alentours (quelques communes en lisière). Sa mission est de collecter le tri sélectif (les déchets triés par les ménages), et tout type de déchets en déchèterie pour ensuite les trier et les transporter dans des lieux de traitement. Les activités du SMIRTOM s'articulent autour de trois déchèteries dont une comportant une plateforme de compostage et une ressourcerie qui est en train d'être créée. Le nouveau local de la ressourcerie devrait être livré fin décembre 2022. Il sera mis à disposition de l'association AAES pour sa gestion, avec pour objectif à terme de débloquer un loyer. Le SMIRTOM est actuellement composé de 35 collaborateurs. D'un point de vue économique, la Communauté de Communes doit collecter les taxes et les reverser au SMIRTOM pour ses activités. Le SMIRTOM a mis en place des actions de prévention afin de convaincre les citoyens de trier leurs déchets à l'aide de sacs translucides jaunes et blanc. De manière ad-hoc, le SMIRTOM peut répondre aux demandes de mise en place de composteurs chez des particuliers. La collecte des encombrants n'existe pas en porte à porte mais les particuliers peuvent utiliser les déchèteries à cet effet. Le SMIRTOM a également la capacité de collecter, via l'acquittement d'une redevance spéciale, les déchets d'entreprises ou de structures plus grosses comme McDonald's, Bohin, un centre commercial (Lidl) et l'hôpital. Néanmoins, l'activité avec les professionnels est réduite (les autres entreprises du territoire recourant à des prestataires privés, mais il y en a relativement peu qui desservent le territoire). Pour les entreprises ou commerçants, une collecte des cartons est également prise en charge par le SMIRTOM avec une mise en balle auprès d'un négociant installé à Nogent-le-Rotrou	Le SMIRTOM organise différentes actions de sensibilisation auprès du public, à travers des campagnes d'affichage, des publicités, des guides de tri, l'organisation de visites avec des élus, des rencontres avec des écoliers via 2 ambassadeurs du SMIRTOM. La collecte se fait sur l'ensemble du territoire des Pays de l'Aigle avec un maillage de points de collecte semi-enterrés. Si le tri sélectif est mal effectué, la collecte peut ne pas être faite.	Plusieurs initiatives d'économie circulaire sont portées : ●La ressourcerie : elle permet de valoriser des produits apportés par des particuliers et par le SMIRTOM. A travers cette initiative, l'objectif est de communiquer et mettre en place un changement des comportements quant à l'achat de matériels neufs. Le projet de ressourcerie avait été initialement mal reçu mais il est actuellement très soutenu par les élus ○400 T de déchets sont donnés par le SMIRTOM à la ressourcerie pour une revente équivalente à 300 T. En comparaison, le SMIRTOM gère 17000 T de déchets par an ●Valorisation de palettes en bois : ○AAES valorise les palettes en bois jetées pour en faire des composteurs et les mettre à disposition des usagers ○Une convention financière et opérationnelle est mise en place avec Eco-mobilier pour pouvoir en faire des panneaux de bois en Seine-Maritime afin de produire de nouveaux meubles ○Concernant le bois, une autre initiative de valorisation pourrait être envisagée afin d'alimenter des chaudières mais le flux n'est pas assez important et est de trop mauvaise qualité (besoin de traiter les fumées). ●Le SMIRTOM est en contact avec les deux méthaniseurs présents sur le territoire dont l'un est agréé pour gérer les sous produits des animaux. L'un des méthaniseurs, AgriMéthane, est géré par un groupe d'agriculteurs à Saint-Symphorien, l'autre est géré par un agriculteur seul. ●Les déchets verts sont quant à eux entreposés en déchèterie puis revendus sous forme de compost à des agriculteurs locaux D'autres types de déchets n'ont pas d'exutoire circulaire comme l'amiante ou la fibre de ciment qui sont stockés dans des casiers spécifiques et enfouies. Néanmoins, le SMIRTOM ne dispose pas dans la majorité des cas d'une visibilité claire des différentes actions de valorisation des	Les enjeux suivants ont été mentionnés : ●Le territoire part de très loin en matière de prévention des déchets (la priorité du SMIRTOM reste pour le moment que les ménages effectuent bien le tri sélectif, on n'en est pas encore à des actions plus ambitieuses) ●Pas de visibilité sur les valorisations effectuées par les partenaires du SMIRTOM ○Opportunité de recensement réel des valorisations ●Communication avec les différentes industries locales pour la mise en place de synergies de type EIT ○Difficile de mettre en place des systèmes de collecte, récupération et valorisation de déchets produits localement ○Ce genre d'initiative ne pourrait pas être porté intégralement par le SMIRTOM ○Opportunité : ce type de projet pourrait être coordonné à l'échelle du Service Développement économique et territorial de la collectivité avec sans doute un maillage à l'échelle départementale afin de créer de vrais potentiels. ●Le SMIRTOM est en attente du décret d'application concernant les biodéchets pour pouvoir s'organiser et anticiper les différentes contraintes : méthode de collecte, exutoire, etc. ●Besoin / opportunité : le SMIRTOM aimerait qu'une communication coordonnée par la CdC soit mise en place avec des objectifs et échéances clairs. En particulier, il serait intéressant de communiquer aux différents acteurs leurs obligations quant à la gestion de leurs déchets (garagiste, bâtiment, etc.).	
31/08/2022	Fiona Dehais	Chambre d'Agriculture de Normandie	Chef de Projet Territorial de la Chambre d'Agriculture de Normandie, antenne de l'Orne	Afin de s'adapter aux besoins du territoire, la Chambre d'Agriculture déploie ses activités à l'échelle régionale avec des groupes de spécialisation et 3 antennes territoriales dont celle de l'Orne. La Chambre d'agriculture endosse plusieurs rôles : ●Représenter et faire le lien entre les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs (GIEE, groupements d'intérêt économique et environnemental, et GVA, groupes locaux de développement) et les collectivités/pouvoirs publics ●Coordonner des projets d'intérêt pour le territoire sur différentes thématiques (urbanisme, environnement, énergie, etc.), en lien avec les collectivités et via, notamment, des appels à projets ●Répondre à des demandes d'expertise, de formation et d'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets, appui à la structuration de nouvelles filières, etc. Afin d'avoir accès à des financements, ce sont généralement les groupes d'agriculteurs qui font appel à la chambre, rarement des agriculteurs de manière individuelle	L'activité agricole des Pays de l'Aigle se caractérise par la polyculture (culture de céréales principalement) et l'élevage. Les superficies d'exploitation sont constantes mais la superficie moyenne par exploitation a augmenté (+24% entre 2010 et 2022) et génère moins d'emploi (-11% sur la même période) . La Chambre d'Agriculture possède peu d'informations sur le territoire, du fait notamment de la faiblesse, depuis plusieurs années, des relations avec la Communauté de communes. Peu de sollicitations ont émergé, y compris dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET (Plan climat-air-énergie territorial). Néanmoins, il y a une forte volonté, du côté de la Chambre d'agriculture, pour reprendre contact avec la collectivité.	Malgré l'absence d'une stratégie RSE à l'échelle de la région, la Chambre d'Agriculture a créé des initiatives RSE en interne, notamment en ce qui concerne le tri, la flotte de véhicules électriques, et la mutualisation des transports. La Chambre d'Agriculture participe également au développement de projets qui ont une visée environnementale et un volet économie circulaire : ●Actions de réduction du gaspillage alimentaire avec la création d'alternatives aux fruits et légumes "moches" ●Déploiement de nouveaux matériaux : matériaux et plastique bio-sourcés ●Mise en place de circuits courts et optimisation de la logistique ●Développement de la méthanisation avec le Plan de méthanisation de Normandie ●Régénération des écosystèmes avec l'augmentation du nombre de haies et une aide à l'accompagnement de la mise en place de PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Ceux-ci permettent aux agriculteurs d'obtenir un complément de revenus en mettant sur le marché des titres carbone en échange d'un engagement de restauration ou de maintien des écosystèmes ●Recyclage de pneus, d'emballages de ferme et de boue de la station d'épuration	Une tendance à la hausse d'initiatives circulaires portées par des agriculteurs est observée. Les exemples suivants ont été évoqués lors de l'entretien : ●Recyclage d'épandage de boue de la station d'épuration : ○Les agriculteurs peuvent accéder à un engrais gratuit grâce à la revalorisation de boues issues de la station d'épuration ○Ce projet de partenariat gagnant-gagnant entre la station d'épuration et les agriculteurs dans le Pays de l'Aigle a été signé en 2018 mais a été suspendu à cause de la pandémie de Covid-19 ○La Chambre d'Agriculture a un rôle d'intermédiaire dans le projet. Elle a pour mission d'établir la stratégie sur dix ans, de réaliser les analyses du plan d'épandage, de trouver le ou les agriculteurs intéressés ainsi que de réaliser le suivi annuel de l'opération ○La collectivité s'occupe de la mise en place de la logistique ●Plantation de haies : ○Le lancement d'une telle initiative dans les Pays de l'Aigle pourrait avoir lieu en 2023 dans le cadre de l'appel à projets annuel lancé par le Département de l'Orne ○Chaque année, au titre de cet appel à projets, le Département sélectionne 2 collectivités pour co-financer la plantation de 10 km de haies. 60% des coûts sont pris en charge par le Département et 40% par l'agriculteur. Les agriculteurs peuvent ainsi planter un tronçon de haie à coût moindre et cela permet également aux collectivités de développer des haies sans débourser d'argent. ○Le Chambre d'Agriculture sert d'intermédiaire car elle dispose d'une expertise complète quant au développement et au maintien de haies. Elle peut accompagner les agriculteurs et les collectivités dans l'inventaire du gisement forestier pour le bois-énergie, dans l'évaluation de l'érosion et de la biodiversité, et dans la mise en place d'un plan de gestion. ○Il est possible de compléter cette initiative grâce au dispositif de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) via des groupements comme Carbocage. ●Développement d'une filière bois-énergie	Les principaux enjeux mentionnés par la Chambre d'Agriculture sont les suivants : ●Accès au foncier difficile dû à l'accroissement des résidences secondaires ●Nécessité de maintenir l'élevage afin de maintenir les prairies. Cela permet le stockage carbone ●Pertinence de mettre en place un projet alimentaire territorial afin d'accroître la visibilité sur les productions à développer ●Cohabitation difficile entre les acteurs de l'agriculture traditionnelle et ceux de la filière équine à proximité du Pays d'Auge (filière qui fonctionne à part, orientée sur les courses hippiques). ●Question de l'accès à l'eau avec des réflexions en cours sur le drainage et l'irrigation

02/09/2022	Audrey Régnier	BOHIN	Directrice Générale de Bohin	L'entreprise Bohin, dernier fabricant d'aiguilles de France au chiffre d'affaires de 4 millions d'euros, est une entreprise autrefois familiale qui s'est transmise sur cinq générations de Bohin à partir de 1833 jusqu'en 1997. Après une liquidation judiciaire, le directeur commercial rachète l'entreprise en 1997 qui est ensuite reprise par Audrey et Fabien Régnier en décembre 2017. Aujourd'hui, l'entreprise est dirigée par une jeune dirigeante et un comité de direction paritaire 'ouvert et disponible' aux différents besoins et retours des 50 salariés. Bohin est organisé autour de trois unités opérationnelles : ●Fabrication ●Négoce mercerie ●Tourisme industriel (partenariat public-privé qui a consisté à rénover une partie de l'ancienne manufacture, devenue musée ouvert au public dont l'exploitation est confiée à Bohin).	Bien que l'entreprise fasse partie du paysage industriel du territoire, depuis la reprise de l'entreprise fin 2017, elle n'est pas rentrée en contact avec la CC des Pays de l'Aigle (hormis pour les sujets ayant trait au musée). Autrement, Bohin est en contact avec de nombreuses structures du territoire et travaille avec des partenaires locaux grâce aux différents rôles portés par Audrey Régnier : ●Association des entrepreneurs de l'Aigle (L'Aigle Industrie) ●Office du tourisme ●APM de l'Orne (Association pour le Progrès du Management) ●Caisse régionale et locale du Crédit Agricole ●Association Femmes & Challenges ●Agence de Développement pour la Normandie (AD Normandie) ●Communauté d'entrepreneurs N'Way ●CCI Portes de Normandie (et non la CCI Normandie avec qui Audrey Régnier a peu de lien)	L'entreprise n'a pas établi de stratégie RSE en tant que telle mais de nombreuses initiatives existent notamment en économie circulaire.	Les projets d'économie circulaire identifiés sont les suivants : ●Le packaging en plastique a été allégé pour plusieurs produits en coordination avec les clients. Cette initiative a permis l'économie de 120 kg de plastique par an. Dans le même sens, des emballages en carton sont favorisés. ●Processus de valorisation du carton : tous les colis envoyés par les fournisseurs sont réutilisés pour en faire des produits de calage pour l'envoi des expéditions (grâce à l'achat d'une machine de broyage). ●Leur activité génère peu de déchets (seulement les copeaux générés par la formation du chas des aiguilles) ; la sciure utilisée pour le séchage est recyclée, les huiles réemployées. ●Mutualisation, avec l'aide de l'association des entrepreneurs, pour faire passer le CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) aux salariés des entreprises concernées ●Projet de production d'un kit de mercerie enfant 100% local avec Upyaa, un spécialiste dans le jouet ●Construction de partenariats avec des entreprises locales, notamment normandes (imprimerie de Caen, EDC Transmouss fournisseur de cartons à 30 km de l'entreprise, graphiste normand, vêtements St James pour les événements sur les salons, etc.) ●Gestion des déchets avec un processus de recyclage	Les enjeux suivants ont été identifiés : ●Les bâtiments de Bohin étant très anciens, ils constituent une véritable passoire thermique et la grande difficulté pour Bohin est le chauffage de ses locaux ○Faire le choix entre la relocalisation de l'entreprise dans de nouveaux bâtiments (ce qui impliquerait l'arrêt du musée) ou la rénovation des 10000 m2 dans le but de baisser les coûts liés au chauffage au gaz. Cependant, les coûts des travaux de rénovation sont trop élevés pour l'entreprise ●Formaliser la stratégie RSE et économie circulaire ●Mobiliser au quotidien les salariés dans les initiatives d'économie circulaire ○A travers un projet de ruches, un projet avec une école et le développement de zones ombragées (plantation d'arbres) à proximité de l'usine ●Arriver à rendre le territoire attractif avec des mesures concrètes ●Développer un réseau de transport en commun ●Mobiliser l'association des entrepreneurs de l'Aigle sur les sujets d'économie circulaire en créant un groupe de travail sur le sujet pour donner les leviers d'actions aux autres entrepreneurs ○Exemple de projets qui pourraient être menés : réutilisation des déchets, création d'une monnaie normande, etc.
7/09/2022	Armelle Cabon	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie	Responsable équipe territoriale et Pauline Radigue, Conseillère et coordinatrice régionale Environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie	Le CMA Normandie réalise des diagnostics sur différents thèmes. Il y a actuellement une dynamique très forte sur les missions environnementales qui entraîne un grand nombre de diagnostics génériques et plus ciblés notamment sur le thème de l'eau, des déchets, de l'énergie, de la sobriété, mobilité, etc. Depuis 2021, plus de 580 diagnostics ont été réalisés pour des TPE et PME en Normandie. Le Plan de relance a permis l'embauche de 3 nouveaux salariés avec pour objectif de réaliser plus de 750 diagnostics génériques auprès d'artisans d'ici la fin de l'année 2022. Sur le territoire de l'Orne, sur un total de 6600 entreprises dont 660 dans les Pays de l'Aigle, seulement 150 diagnostics ont été réalisés. La CMA est également un relais pour des sessions d'information en lien avec l'artisanat, d'aide à l'obtention de subventions pour les artisans et d'accompagnement à la reprise d'entreprise (30% des artisans ont plus 50 ans). Certains élus sont eux-mêmes artisans, ce qui permet de faciliter les échanges et l'avancée des missions. Pour finir, la CMA entretient des relations avec l'ADEME sur l'ensemble des enjeux de transition écologique et énergétique. De manière générale, la CMA a la possibilité de communiquer avec les entrepreneurs par téléphone, mail et SMS.	Un groupe de travail a été constitué il y a quelques années autour de la gestion des déchets. Aujourd'hui, les relations avec les Pays de l'Aigle sont très limitées. Il n'existe par exemple pas de convention de partenariat entre la CMA et la collectivité, pour labelliser et accompagner les entreprises sur les enjeux environnementaux par exemple (comme cela peut être le cas, à proximité, des communautés d'agglomération d'Alençon et de Flers). Sur le territoire de l'Aigle, 660 entreprises artisanales sont recensées. La majorité des entreprises sont dans le bâtiment (43%), dans le secteur des services (réparation, automobile), production (bois, horlogerie - 12%)) et l'alimentation (10%). Le nombre d'entreprises artisanales a augmenté de 20% dans les Pays de l'Aigle entre 2016 et 2021. Néanmoins, cette croissance est inférieure aux autres territoires normands. Le bâtiment est une cible moins prioritaire pour la CMA car les organisations professionnelles FFB (Fédération Française du Bâtiment) ou CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) ont une branche départementale et développent déjà des initiatives.	De nombreuses initiatives liées à l'environnement sont portées par la CMA : ●Diagnostics et accompagnements transition écologique : 750 diagnostics sont à réaliser sur 2021-2022 ●Accompagnement pour l'efficacité et la rénovation énergétiques : Partenariat avec la région pour organiser des réunions de sensibilisation et réaliser des accompagnements individuels ●Aide à l'obtention de subventions pour la mise en conformité « eaux et déchets » des entreprises : Convention avec l'agence de l'Eau Seine Normandie qui permet d'obtenir les subventions pour les artisans ●TPE & PME gagnantes sur tous les coûts : Diagnostic très poussé avec l'analyse de tous les flux pour faire une estimation et proposer des économies d'énergies et financières Les sujets de la mobilité (avec l'incitation à l'achat de véhicules électriques) et du gaspillage sont également traités. Des formations sur le thème de l'environnement sont également dispensées aux nouveaux artisans. De nombreux labels sont également déployés avec l'aide de la CMA : ●label éco-défis : "cette opération a pour objectif de mobiliser et sensibiliser les entreprises artisanales d'un territoire sur les questions de transition écologique et d'économie circulaire en les invitant à « passer à l'acte ». Il est ainsi proposé aux artisans de relever au moins trois défis parmi une liste de 40 actions environ (définies en partenariat avec la collectivité). Les 3 défis sélectionnés doivent être choisis dans 2 thématiques différentes au moins." ●label Répar'acteurs : "l'objectif de cette action est de faire la promotion des entreprises artisanales de la réparation en les référençant dans un annuaire national en ligne." Au-delà du référencement, il permet d'obtenir le label Répar'acteurs.	Ce sujet est de plus en plus important pour la CMA. Une équipe de 12 personnes est financée avec différentes implantations territoriales sur le sujet de l'environnement et a pour objectif de faire monter en compétences ces personnes. Les diagnostics proposés sont gratuits, rapides et ne mobilisent pas beaucoup de temps pour les artisans. Ceux-ci peuvent être accompagnés de A à Z et ces diagnostics peuvent les aider à prévoir d'éventuels contrôles. La grande difficulté est de convaincre les entreprises de bien vouloir participer aux initiatives, étant donné que ce sont rarement leurs problématiques à court terme. Sur le terrain, les chefs d'entreprises sont de plus en plus sensibilisés à ces sujets. A la suite d'un diagnostic, la CMA peut aider à l'obtention d'aides en accompagnant les entreprises par exemple à la création du dossier de subvention. Plusieurs fonds existent notamment le fonds OCM (Opération Collective de Modernisation - 35k€ sur 800k€) qui est régional et donc plus adapté aux artisans que les fonds nationaux. Les artisans peuvent obtenir jusqu'à 10k€ de subventions, avec un accompagnement de bout en bout (montage du dossier de financement, collecte des factures, etc). Sur le territoire, la CMA connaît Fromonot Gouin qui fournit des flexibles hydrauliques sur-mesure pour les machines industrielles et agricoles. Cette entreprise a une gestion très poussée de ses déchets, répare les flexibles de toutes tailles avec un gros effort anti gaspillage sur l'utilisation des matières premières.	Les différents enjeux mentionnés sont les suivants : ●Les artisans ont généralement peu de temps à consacrer aux différentes démarches ○Seulement 10% des entreprises sont proactives pour réaliser des diagnostics, le porte à porte est utilisé pour pouvoir convaincre les autres artisans ○Il est également important de noter que les artisans ne sont pas souvent à jour sur les différentes réglementations et sont peu contrôlés sur ces sujets, contrairement aux agriculteurs ●Enjeu CMA : faire connaître les labels et initiatives et réaliser des communications régulières sur les artisans à travers les réseaux sociaux ●Enjeu CMA : tisser des liens avec les différents EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour avoir une communication coordonnée auprès des différents acteurs (artisans, élus, citoyens, etc.) ○Il est possible d'aider la CMA à identifier des entreprises potentiellement motivées
09/09/2022	Céline Villaret	UNION DES COMMERÇANTS	Vice-Présidente de l'Union	L'Union des commerçants coordonne un grand nombre d'actions telles que la tombola, la braderie, la brocante, le "bal d'après-guerre", et les animations pendant la période de Noël (patinoire). Les commerçants peuvent adhérer à cette Union via une cotisation annuelle. L'Union des commerçants est aujourd'hui constituée de onze membres permanents. Le lien entre les différents commerçants se fait à l'aide d'un groupe WhatsApp et Facebook et de déplacements de porte à porte dans les boutiques.Céline Villaret est Vice-Présidente de l'Union et exerce par ailleurs la profession d'agent immobilier à côté. Elle coordonne les actions des commerçants sur le territoire afin de dynamiser l'activité économique des commerçants du centre-ville de L'Aigle.	La majeure partie des commerçants sont implantés dans le centre-ville de L'Aigle. Les contacts avec la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle se font avec Anne Zerkovitz, responsable du Service Développement économique et territorial de la collectivité, lorsqu'il y a un besoin particulier. De plus, l'Union a des contacts avec l'Office de tourisme et la Mairie de L'Aigle afin d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Préfecture pour organiser les différentes activités et de tisser des liens avec la gendarmerie. Pour l'organisation des événements, outre ses membres, l'Union s'appuie sur des bénévoles. Certains commerçants ont également des liens étroits avec des associations caritatives : Secours populaire, Restos du cœur, Action solidaire. Ces initiatives ne sont pas communes, elles restent à l'initiative de certains commerçants.	La question environnementale ne se pose pas particulièrement mais des initiatives sont naturellement prises lors de l'organisation d'événements : tri sélectif, gobelets réutilisables, flyers biodégradables avec des graines à planter, etc. L'objectif majeur est de toujours mieux faire.	Des commerçants sont directement impliqués dans les sujets de l'économie circulaire comme les friperies, le magasin de réparation de téléphone, les cordonniers, et les couturiers. De plus, certaines initiatives de l'Union des commerçants sont des projets circulaires en tant que tels comme la braderie pour les particuliers qui a lieu chaque année en juillet un samedi avec une piétonnisation du centre-ville. Cette initiative permet aux particuliers de vendre leurs affaires personnelles qui étaient destinées à être jetées (vaisselle, jouet, vêtements, etc.). Toutes les initiatives circulaires des commerçants n'ont pas été recensées mais un certain nombre d'initiatives ont été mentionnées : ●L'agence immobilière de Céline Villaret utilise des ordinateurs reconditionnés, utilise du papier de brouillon, limite les impressions lorsque cela est possible ●Un opticien récupère les lunettes pour les recycler ●Une boutique récupère les vieux jeans et donne en échange des bons de réduction ●Une dernière initiative qui avait été imaginée est la mise à disposition de sacs réemployables pour l'ensemble des commerçants	Les principaux enjeux mentionnés sont les suivants : ●L'Union des commerçants peine à se faire connaître et il est compliqué de faire revenir les particuliers dans leur boutique suite au Covid ●Temps limité des commerçants ●Budget limité des commerçants ●Le système de collecte des déchets à L'Aigle n'est pas optimal puisqu'un seul flux de récupération de déchets existe en plus de celui de la récupération des cartons ○Si les artisans souhaitent trier, ils doivent transporter eux-mêmes leurs déchets jusqu'à des points de collecte. Les principales opportunités mentionnées sont les suivantes : ●L'Union des commerçants serait intéressée par des guidelines circulaires génériques actionnables pour pouvoir aller plus loin dans leurs actions et évènements ●Imaginer un réseau de collecte comme il existe actuellement des zones de récupération de colis dans certains magasins

15/09/2022	Quentin Cauchard	ASSOCIATION AAES	Directeur adjoint de l'association AAES	L'association existe depuis 1991 sous le statut "d'association intermédiaire" au titre de l'insertion par l'activité économique. Les deux activités principales de l'association sont : ● La ressourcerie : projet d'agrandissement en fin d'année 2022 ● Aide au déménagement et ménages : ces activités peuvent être organisées auprès de particuliers, de résidents en maisons de retraite ou en remplacement de salariés communaux et être effectuées par des personnes en parcours d'insertion. Zoom ressourcerie : ● Le chantier de la ressourcerie a débuté il y a un an avec l'aide de 4 ETP (Équivalent Temps Plein). Cela a permis l'insertion professionnelle de 6 voire 7 personnes au total. Lors de l'agrandissement de la ressourcerie fin 2022, il est prévu d'employer 35 personnes en insertion professionnelle. Ce chiffre sera potentiellement revu à la baisse afin d'ajuster les estimations qui avaient été faites lors de la création du projet ● À date, les locaux de la ressourcerie sont de 100 m2 mais vont passer à 1500 m2 grâce à l'ouverture d'un nouveau bâtiment (prévue fin mars, début avril). Le projet a été initié en 2017 par le SMIRTOM qui a réalisé des études de faisabilité avec un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) remporté par AAES en 2020. L'investissement pour le nouveau bâtiment a été de 3M€. ● Aujourd'hui, dans la ressourcerie, 3 activités sont réalisées : 1. Atelier bois : dans l'atelier bois, des anciens meubles sont récupérés afin de les remettre à neuf et des palettes sont récupérées pour pouvoir en faire des bacs à compost pour les particuliers. 2. Atelier D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) 3. Boutique Les financements d'AAES viennent du SMIRTOM, de la Communauté de Communes, de l'ADEME et de subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre du Plan de relance. Par exemple, AAES a reçu 16.000€ de subvention de l'ADEME qui ont permis de mettre en place des actions de communication. A terme, l'objectif est de générer 600€/semaine de chiffre d'affaires afin	L'association a des liens très forts avec le SMIRTOM ainsi que la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, qui peut avoir recours à des salariés en insertion employés par l'association (pour des services de ménage par exemple). Des liens existent aussi avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et d'autres acteurs locaux. Par exemple, pour la création de publicité, des acteurs locaux sont sollicités (pour le logo par exemple). AAES a également des liens avec l'association Les Hommes Fourmillent qui assure la collecte de livres afin de les mettre à disposition dans des boîtes à livres, à la bibliothèque, dans des centres de loisirs et les Ehpad des Pays de l'Aigle et du Perche. Des dons de livres scolaires sont également effectués pour les envoyer en Afrique. Néanmoins, depuis mars 2022, AAES n'a plus de direction, les liens avec les différentes structures du territoire ont donc été réduits. L'arrivée de Quentin Cauchard a pour objectif de les relancer et d'en créer de nouveau avec le Département. L'objectif à terme est également d'avoir des liens avec les différentes entreprises du territoire pour pouvoir insérer professionnellement sur le long terme les salariés de l'association. Enfin, des visites dans d'autres ressourceries sur d'autres territoires ont été organisées.	Suite à l'ouverture du nouveau lieu, l'association AAES aura deux objectifs principaux : l'embauche de nouvelles personnes en insertion professionnelle et la prise en charge d'un tonnage plus important de produits. Il est également prévu de recruter des bénévoles pour animer le lieu.	Les produits revalorisés par l'association sont récupérés auprès du SMIRTOM, des particuliers, de certaines associations (ex : Rotary Club, Lion's) et d'EHPAD afin qu'ils soient valorisés. Après collecte, plusieurs étapes sont nécessaires pour une revalorisation optimale : étiquetage, pesage, réparation et nettoyage. Certains objets nécessitent des étapes supplémentaires (ex : les D3E). Actuellement, le local n'est pas assez grand pour pouvoir réparer les objets encombrants comme les vélos et les lave-vaisselles. En raison de la capacité de stockage limitée, certains biens donnés par le SMIRTOM sont refusés par AAES. De ce côté là, le nouveau bâtiment changera la donne avec ses 600 m2 de boutique et 900 m2 de stockage, en comparaison des 40 m2 de magasin et 60 m2 de stockage actuellement. Lors de notre échange, d'autres projets ont été partagés : ●une initiative de valorisation avec la Caverne des particuliers qui fait notamment dépôt vente pour les particuliers ●un projet de revalorisation du textile qui est en cours de réalisation par l'Atelier Aigle Insertion avec la récupération de vêtements de boutiques de luxe invendus afin de les revendre à des prix abordables, dégriffés et transformés ●En plus de la ressourcerie prévue, d'autres projets sont en cours comme l'appel à projet de la ville de l'Aigle pour lancer une ressourcerie dans un quartier prioritaire A l'échelle du territoire, une action associative auprès des jeunes a été mise en place pour les aider à mieux réparer / valoriser leurs objets : l'Outil en main. Elle permet aux jeunes de 8 à 15 ans d'apprendre un métier manuel (électricien, mécanicien, etc.). L'association est présidée par Jean-Claude Tripier qui fait également partie du conseil administratif d'AAES.	Les enjeux suivants ont été mentionnés : ●Mieux sensibiliser ses employés sur les sujets d'économie circulaire ○Les salariés sont rarement conscients que leurs actions font partie de l'économie circulaire ○Développer des projets de sensibilisation auprès des écoles et mieux communiquer à l'aide des réseaux sociaux (ex : LinkedIn, Facebook, etc.). ●Trouver des salariés en insertion pouvant travailler facilement sur le territoire : pas simple car ils doivent avoir le permis, une voiture et les contrats doivent être renouvelés tous les 2 ans. ○Il n'existe pas de réseau de bus sur le territoire ○Opportunité/projet : ■il est envisagé de financer une fourgonnette sans permis électrique ■Développement de Perche Mobilités afin de mettre en place l'auto partage / l'auto stop organisé
● 19/09/2022	Brigitte Sobrino	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PORTES DE NORMANDIE	Conseillère Entreprises, Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie	La CCI Portes de Normandie est basée à Evreux et couvre l'Eure et les ⅔ de l'Orne. La CCI accompagne les entreprises enregistrées au RCS, de leur création à leur (éventuel) démantèlement.	La CCI n'a pas eu de lien récent avec la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et aucune permanence n'a été mise en place. Les derniers projets portés par la CCI sur le territoire datent de 2013. Un groupe de travail sur la mutualisation d'achat (extincteurs, portes automatiques, maintenance, etc.) avait été monté par des entreprises des Pays d'Ouche, notamment par 5-6 entreprises de l'Aigle. Néanmoins, la CCI ne sait pas si l'initiative a perduré. La CCI aimerait recréer des contacts avec la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle. La possibilité d'organiser une prochaine session de formation proche des Pays de l'Aigle a été évoquée (le positionnement géographique de L'Aigle étant idéal par rapport à la zone couverte par la CCI Portes de Normandie).	En termes de tendance, la CCI reçoit de plus en plus de sollicitations des entreprises sur les sujets environnementaux. La CCI propose depuis deux ans un accompagnement dédié aux sujets RSE pour les entreprises. Une formation de 21h répartie sur 6 journées et étalée sur 6 mois a été créée. L'objectif de cette formation est de faire un tour d'horizon des sujets RSE en y intégrant des experts pour former les référents RSE d'entreprises à la mise en place de projets. La première session s'est achevée en avril 2022 avec de bons retours des participants. Une deuxième session est en cours et devrait prendre fin en novembre 2022. Cette formation rassemble de manière optimale 8 à 10 entreprises. L'économie circulaire est abordée dans cette formation, plus précisément dans le module environnement et ancrage territorial. En plus de cette formation, la CCI accompagne les entreprises sur le volet énergétique afin de les aider à baisser leur consommation. Des diagnostics avaient déjà été proposés mais ils n'ont pas eu beaucoup de succès. D'autres initiatives existent : ●Accompagnement à l'obtention de labels (ex : Imprim'vert) ●Mise en place d'achats responsables avec l'équipe juridique de la CCI	Il pourrait être envisagé de compléter la formation RSE avec une formation sur les sujets d'économie circulaire. Actuellement, les équipes de la CCI sont en train de se former sur l'accompagnement à la mise en place de synergies inter-entreprises (en plus de l'outil Actif dont la CCI est dotée et qui permet notamment de faciliter la mise en place de projets d'EIT - Ecologie Industrielle et Territoriale). Les territoires, comme celui des Pays de l'Aigle, peuvent participer à cette initiative moyennant l'octroi du financement correspondant. La CCI peut également accompagner les entreprises individuellement sur les sujets de l'économie circulaire. Il est également arrivé que la CCI travaille sur des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) mais c'est plus généralement la Chambre de métiers et de l'artisanat qui prend en charge ces sujets.	ENJEUX Les enjeux suivants ont été mentionnés : ●Les initiatives sur les sujets RSE dépendent beaucoup du bon vouloir des dirigeants de l'entreprise ○Plus les dirigeants seront sensibilisés et formés, plus ils seront à même de mener des initiatives au sein de leur entreprise ●Pour que des initiatives existent au niveau d'un territoire, il est nécessaire que la collectivité formalise un partenariat avec la CCI (comprenant les moyens financiers correspondants). OPPORTUNITÉS ●Les projets qui fonctionnent le mieux sont ceux qui sont co-animés par la CCI et le représentant du développement économique du territoire ●Mise en place de l'EIT sur un territoire en collaboration avec la CCI ○Un ETP serait nécessaire pour que la dynamique perdure dans le temps ○La CCI pourrait être chargée d'une partie de l'animation
26/09/2022	Sébastien Kurtz	SMA	PDG	SMA est une entreprise spécialisée dans la mécanique de précision et a pour objectif de produire des pièces afin d'allonger la durée d'usage des machines. L'entreprise participe donc sans en avoir totalement conscience à la mise en place de l'économie circulaire.	L'entreprise entretient d'étroites relations avec les autres entreprises du territoire et possède notamment des clients et fournisseurs dans les Pays de l'Aigle. Sébastien Kurtz est également le nouveau président de l'association L'Aigle Industries, une association qui rassemble des entreprises industrielles du territoire de L'Aigle, par exemple SMA ou Bohin. Cette association se réunit tous les 2 mois afin de mettre en commun des réflexions sur des sujets variés : déploiement de bonnes pratiques, mutualisation des efforts sur la compréhension de nouvelles législations, etc. L'association rassemble exclusivement des industries du territoire des Pays de l'Aigle. Cela leur permet de mieux se connaître et d'échanger sur des sujets répondant à leurs besoins du quotidien. Par exemple, les entreprises partagent leur avis sur l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise en place de circuits courts. SMA n'a pas de relation très régulière avec la Communauté de Communes même si elles sont bonnes lorsqu'elles existent. Au-delà du territoire, SMA est membre de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), du MEDEF et a des relations avec la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises).	Il n'existe pas de stratégie RSE en tant que telle mais un certain nombre d'initiatives existent, notamment pour répondre aux exigences législatives. L'entreprise met en place le tri sélectif, les déchets industriels tels que les huiles de découpe, les métaux et les cartons sont triés afin traités, revalorisés ou recyclés. Néanmoins, l'entreprise n'a pas comme objectif d'avoir de la visibilité sur la valorisation effective des déchets triés. Des indicateurs de suivi sont mis en place pour pouvoir faire des économies d'eau et d'énergie, notamment d'électricité.	Permettre la réparation des machines est une démarche historique pour l'entreprise. Les clients SMA arrivent à prolonger la durée d'usage de leur matériel grâce aux nouvelles pièces usinées qui ne sont plus produites ailleurs (par les fabricants initiaux). La mise en place de la récupération spécifique du carton a été évoquée dans le but de les réutiliser pour l'expédition de pièces. L'entreprise a également évoqué le projet de créer un restaurant interentreprises qui a finalement été abandonné et remplacé par l'installation d'une boulangerie. Le sujet de l'économie circulaire pourrait être porté par un groupe de travail dans le cadre de l'association L'Aigle Industries si et seulement si suffisamment de personnes seraient intéressées. Les palettes en bois sont actuellement employées en interne ou sont recyclées sans passer par les processus mis en place par le SMIRTOM et l'AEES.	L'un des principaux enjeux pour SMA est d'avoir une image suffisamment attrayante pour pouvoir embaucher des salariés. De plus, l'entreprise aimerait avoir accès à des exemples concrets de projets d'économie circulaire pour pouvoir à son tour les mettre en place et mobiliser d'autres acteurs autour de ses initiatives. Pour SMA, les chambres consulaires sont une bonne alternative pour avoir accès à des informations mais elles peuvent paraître assez lointaines des Pays de l'Aigle. L'exemple de la CCI qui est basée à Evreux a notamment été repris. En plus de cette problématique de proximité, le coût d'accès aux services des chambres consulaires a été évoqué.

Horodateur	Adresse e-mail	Nom et prénom	Nom de votre entité	Rôle au sein de votre entité	Avez-vous déjà été sensibilisé aux sujets d'économie circulaire (évènement, webinar, etc.) ?	Si oui, veuillez préciser	Avez-vous des initiatives RSE /économie circulaire au sein de votre entité ? Si oui, quelles sont-elles ?	Pouvez-vous nous en dire plus sur vos initiatives ?	Quels sont les freins au développement d'une stratégie économie circulaire au sein de votre entité ?	Quels seraient vos besoins pour initier ou aller plus loin dans votre démarche en matière d'économie circulaire ?	Comment la Communauté de communes pourrait vous accompagner dans votre démarche économie circulaire ?	Souhaitez-vous nous faire part d'autres sujets ?	Souhaitez-vous suivre le projet d'élaboration d'une feuille de route économie circulaire de la Communauté de communes ?
10/24/2022 13:39:41	a.boisset@frenehard.com	AURORE	Frenehard	Directrice BU Frénéhard	Oui	formation CETIM, RSE, rencontre Circul'R CDC	Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Politique d'achats responsables, Eco-conception, Allongement de la durée de vie (réparabilité, réutilisation, etc.), Gestion des déchets	Démarche de labellisation Ecovadis, certification ISO14001 et 45001 en cours, changement de matière première pour allonger la durée de vie des produits et réduire notre bilan carbone de 20% ; démarche groupe de réduction du bilan carbone	méconnaissance des acteurs locaux et des interactions possibles	recherche de biens recyclés ou circuit de traitement	mettre en commun les idées et faire se regrouper les projets communs, faire "former" par les connaisseurs ceux qui souhaitent s'inscrire dans des démarches identiques ou proches, définir un cadre d'amélioration local permettant des réductions d'impots		Oui
10/24/2022 14:36:27	a.sebire@sebire.fr	ARMELLE	SEBIRE	DAF	Oui	R2UNION AVEC CIRCUL'R	Allongement de la durée de vie (réparabilité, réutilisation, etc.), Gestion des déchets		Manque de temps	AVOIR DES SUGGESTIONS D'ACTIONS FACILEMENT REALISABLES	ETRE UN LEADER POUR IMPULSER DES PROJETS ET DONNER ENVIE AUX ENTREPRISES		Oui
10/24/2022 14:39:14	perrin@ga.fr	Philippe PERRIN	PAQUET FONTAINE	Directeur Général	Oui	Le groupe auquel nous appartenons a lancé une étude au sujet de l'économie circulaire.	Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Politique d'éco-mobilité, Eco-conception, Gestion des déchets	Eco-mobilité: favoriser le covoiturage chez nos salariés; Eco-conception: étudier en amont les chutes de matière pour les minimiser		Pour aller plus loin, que nous soient présentées des solutions pérennes mises en place dans d'autres collectivités.			Oui
10/25/2022 12:33:55	sebastien.kurtz@sma-laigle.fr	KURTZ Sébastien	SMA	Président	Oui		Gestion des déchets	Réutilisation systématique des cartons d'emballage, des palettes => aucun achat de carton pour nos expéditions	Sauf erreur, notre marge de progression (étant donné notre activité) est limitée	Economie de la fonctionnalité : il faut l'organiser et les entreprises n'ont pas les moyens d'organiser - la possession est économiquement plus simple/moins coûteux que la mise en commun ! Il y a un sujet à creuser ici! Dans la gestion des déchets, aujourd'hui les entreprises semblent être "hors périmètre" - pour quelle(s) raison(s) ? Comment y palier?			Oui
10/28/2022 14:36:10	s.vandevelde@axfil.fr	VAN DE VELDE Stéphane	AXFIL	Cadre	Oui	RSE, Audit décarbonisation, Groupement d'entreprises	Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Eco-conception, Initiatives de mutualisation/synergies de moyens avec d'autres acteurs du territoire, Gestion des déchets, Energie renouvelable via structure panneaux solaires		Mauvaise connaissance des besoins des entreprises entre elles	des exemples précis d'actions concrètes qui amènent d'autres possibilités	En continuant d'organiser les audtis et les groupes de travail		Oui
11/2/2022 11:32:34	yann.montcourt@delpharm.com	Montcourt Yann	Delpharm L'Aigle	Directeur	Non		Politique d'achats responsables, Gestion des déchets		Mauvaise compréhension de l'économie circulaire, Manque de connaissance des opportunités envisageables	Comprendre de quoi on parle, avoir des exemples concrets, mieux connaitre le tissu industriel local et les synergies envisageables	En nous aidant à connecter les acteurs industriels, en informant sur les actions/opportunités qui pourraient faire sens à plusieurs. En poussant et informant sur les filières de recyclage. En nous formant et en nous informant.		Oui
11/2/2022 13:48:01	eric.chabaud@hmemetal.com	Chabaud Eric	HME Brass France	Responsable amélioration continue	Oui	Lors de ma formation au CESI (RQSE) en 2021	Phase recyclage	Nous achetons à plus de 9% nos matériaux de production dans le cadre des filières de recyclage du Zinc et du cuivre	Mauvaise compréhension de l'économie circulaire, Manque de temps	Besoin de formation et de communication de ce qui se fait sur la région	Avec la connaissance des besoins des communes nous pourrions échanger sur les domaines de l'énergie..	Mes réponses sont partielles, etant dans le cycle de l'économie circulaire ce sujet n'est pas forcement une priorité pour le moment. Il n'y a cependant pas de frein interne ni d'attente connues de notre personnel à ce jour	Oui
11/3/2022 12:19:11	e.lefebvre@sapl.fr	LEFEBVRE Emilie	SAPL	Directrice Générale	Oui	Webinar	Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Allongement de la durée de vie (réparabilité, réutilisation, etc.), Economie de la fonctionnalité (favoriser l'usage à la possession), Gestion des déchets		Frein financier, Manque de temps				Oui
11/3/2022 18:57:27	brigitte.sobrino@normandie.cci.fr	SOBRINO Brigitte	CCI Portes de Normandie	Conseillère S/E/DD	Oui	Ma mission le demande et j'y sensibilise les entreprises	Initiatives envers les entreprises et appui des collectivités	Formation CCI inter-entreprises, animation d'un réseau RSE et accompagnement sur site à la RSE / Accompagnement et formation aux achats responsables / Proposition d'accompagnement des collectivités en animation d'une démarche EIT	De par la mission de la CCI, la stratégie d'économie circulaire est plus dirigée vers les entreprises sous forme de sensibilisation, formation ou accompagnement, que développée en interne	Un relais des collectivités locales envers les entreprises de leur territoire pour porter à leur connaissance l'offre d'animation et d'accompagnement CCI, et/ou une contractualisation pour développer une démarche d'EIT	En établissant un partenariat au bénéfice des entreprises de son territoire	Pas particulièrement mais ouverte à l'échange	Oui

11/8/2022 10:03:20	laiglesho pping@g mail.com	VILLARET Céline	Association L'Aigle Shopping	Vice-Présidente	Oui	Contact et réunion avec Circul'R	Politique d'achats responsables, Allongement de la durée de vie (réparabilité, réutilisation, etc.), Economie de la fonctionnalité (favoriser l'usage à la possession), Gestion des déchets	C'est un mode de vie autant personnel que professionnel	Problème d'organisation, manque de communication pour mutualiser nos besoins	communication entre les différents acteurs de notre région	en rassemblant les besoins de chacun		Non
11/8/2022 10:57:04	florence. hatet@all ianz.fr	HATET FLORENCE	HATET FLORENCE	DIRIGEANT	Non		Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Politique d'achats responsables, Politique d'éco-mobilité, Gestion des déchets	certification RSE prévue pour 2023	Manque de temps	prendre le temps de la démarche	connaitre les moyens existants à L'Aigle		Oui
11/8/2022 11:38:30	louveauje rome@or ange.fr	beatrice louveau	EIRL JEROME LOUVEAU - QUINCAILLERI E LOUVEAU	Assistante de dirigeant	Non		Politique d'achats responsables, Gestion des déchets						Non
11/9/2022 9:57:03	cmarie-sedenne @sos-interim.fr	Céline	MARIE SEDENNE	RESPONSAB LE D'AGENCE	Non		Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Gestion des déchets, ECOVADIS 2020 PLATINIUM / PACTE MONDIAL de L ONU						Oui
11/9/2022 11:25:37	charlotte. girard.agt @axa.fr	GIRARD CHARLOTT E	AXA B2G	Agent général associée	Oui	Intérêt personnel mais pas de formation	Allongement de la durée de vie (réparabilité, réutilisation, etc.), Economie de la fonctionnalité (favoriser l'usage à la possession), Numérisation des documents et envoi digital des LRAR	Nous n'avons plus d'archives, nous favorisons la signature électronique, nous envoyons les LRAR (important dans notre activité) digitalement (jeresiliemoncontrat) et limitons les impressions. Nous avons investi en matériel informatique en fonction. Nous tentons de travailler en maximum en local pour limiter les transports.	Mauvaise compréhension de l'économie circulaire, Manque de temps, Une partie de notre organisation est liée au secret professionnel et à l'organisation même de la compagnie pour laquelle nous sommes mandataire.	Formation, intervention de prestataires...	Formation, réunion		Oui
12/4/2022 17:45:07	g.chauvel-trepier@fi teco.com	chauvel-trepier Georges	FITECO	Directeur	Non		Définition et mise en oeuvre d'une politique RSE, Gestion des déchets	cela se met doucement en place, mais l'économie circulaire n'est pas vraiment abordée	Frein financier, tarifs et disponibilité pas en adéquation avec les besoins	faire un diagnostic des besoins éligibles	en répertoriant offres et demandes		Oui

Le plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des pays de L'Aigle est se compose des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHESE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D'ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EES

(L'élément en gras est celui objet du présent document)

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes des pays de L'Aigle.

© CDC des Pays de L'Aigle

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CDC des Pays de L'Aigle. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la CDC des Pays de L'Aigle.

5 Pl. du Parc, 61300 L'Aigle

Standard : 02 33 84 50 40

https://www.paysdelaigle.fr

Publié par la CDC des Pays de L'Aigle. Janvier 2026.

Étude réalisée par CARBONE CONSULTING
L'environnement source d'innovation et compétitivité